



Programme Régional de Développement Agricole et Rural

2022– 2027

Programme annuel prévisionnel 2026

Chambre Régionale d'Agriculture de La Réunion

Décembre 2025

avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural (CASDAR)

Personne en charge du dossier : M m e C H E C K O U R I I s a b e l l e

Contact : i . c h e c k o u r i @ r e u n i o n . c h a m b a g r i . f r

Adresse : 24 , r u e d e l a S o u r c e C S 1 1 0 4 8 9 7 4 0 4 S A I N T - D E N I S C E D E X

SOMMAIRE

Table des matières

NOTE DE SYNTHÈSE	3
1. <i>Évolutions intervenues depuis la rédaction du programme pluriannuel 2022/2027</i>	3
1.1 Contexte	3
Modification des engagements prévisionnels 2026 par rapport à 2025	3
Modification des engagements prévisionnels 2026 par rapport au programme pluriannuel 2022-2027	3
Éléments de contexte ayant contribué à l'évolution du programme	4
Modalité de mise en place pour animer le collectif des pilotes des différentes actions élémentaires (rythme des rencontres, modalités d'échanges...)	5
Modalité de mise en place pour articuler les travaux du PRDAR et l'activité du service commun innovation-Recherche-Développement	6
Modalité de mise en place pour échanger avec le représentant de l'État (DAAF)	8
Modalité de mise en place pour entretenir des collaborations avec les autres organismes de développement et de recherche (établissements de recherche, enseignement, collectivités...)	19
Organisation adoptée pour renforcer les compétences et les capacités d'accompagnement des conseillers en matière d'agroécologie, d'accompagnement au changement, d'approche systémique (mise en place de formations, de cercle d'échanges de pratiques entre agents...)	21
Conditions dans lesquelles les agriculteurs sont associés à la réalisation de travaux et organisation du transfert des résultats vers les agriculteurs (exemples d'événements illustrant l'association des agriculteurs aux travaux de R&D et le transfert des résultats aux bénéficiaires)	22
Contribution du PRDAR au développement de l'agroécologie	23
Coordination de la capitalisation des travaux de groupes (GIEE) et le transfert aux agriculteurs	25
1.2 Conclusions de l'évaluation à mi-parcours du PRDAR 2022/2027	25
Plus-value des financements CAS DAR	27
Bilan de la mise en place du service IRD depuis 2022 et mesures envisagées pour le conforter en 2026 et 2027. Des exemples d'actions de développement réussies grâce à ce service IRD	28
Dimension économique des actions envisagées et articulation des approches techniques et économiques	29
Stratégie de diffusion et de transfert des productions du PRDAR mises en œuvre de 2022 à 2025	30
2. <i>Moyens prévisionnels 2026</i>	32
2.1 Moyens humains et financiers	32
2.2 Ratios	35
3. <i>FICHES AE</i>	37
4. <i>Éditions DARWIN et justificatifs à produire</i>	
1. Éditions DARWIN	
2. Autres documents à produire	134

NOTE DE SYNTHÈSE

1. ÉVOLUTIONS INTERVENUES DEPUIS LA REDACTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL 2022/2027

1.1 Contexte

Conformément à la *Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2026*, publiée par le ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire le 25 novembre 2025, et qui fixe notamment la date limite de dépôt du programme au 31 décembre 2025, les engagements prévisionnels 2026 du PRDAR 2022/2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion s'inscrivent dans la continuité du prévisionnel 2025 tout en intégrant les ajustements structurels engagés l'année précédente.

Modification des engagements prévisionnels 2026 par rapport à 2025

L'action élémentaire AE4 « Accompagnement des entreprises sur l'innovation dans les pratiques des agriculteurs à partir d'outils numériques », portée par la FRCA a été supprimée du programme 2025. Notre programme ne compte plus que 7 actions élémentaires au lieu de 8 précédemment.

En conséquence, la numérotation des actions élémentaires du programme prévisionnel 2026 a évolué de la façon suivante :

- L'ancienne AE5 devient désormais AE4
- L'ancienne AE6 devient désormais AE5
- L'ancienne AE7 devient désormais AE6
- L'ancienne AE8 devient désormais AE7

Modification des engagements prévisionnels 2026 par rapport au programme pluriannuel 2022-2027

Ainsi, en 2026, la principale évolution par rapport au programme pluriannuel 2022-2027 concerne la suppression de l'ancienne action élémentaire AE4 consacrée à l'innovation numérique. Cette réorientation stratégique, déjà engagée en 2025, modifie durablement l'architecture du programme : le PRDAR repose désormais sur 7 actions élémentaires, contre 8 dans la version prévisionnelle 2025 du programme.

Cette suppression a entraîné une restructuration des actions et une réallocation des moyens humains et financiers afin d'assurer la continuité opérationnelle du programme. Les actions initialement numérotées AE5 à AE8 ont été renumérotées AE4 à AE7, sans modification de leurs contenus techniques, mais avec un ajustement de leur positionnement dans l'ensemble du dispositif.

Les anomalies climatiques de 2025, aggravées par le cyclone Belal, ont fortement marqué les productions agricoles et perturbé certaines actions du programme. Les effets de ces perturbations ont été renforcés un an plus tard par le passage du cyclone Garance, qui a de nouveau fragilisé les filières agricoles, ainsi que par une période de sécheresse ayant durablement affecté les ressources en eau et les performances des exploitations.

Ce contexte exceptionnel renforce la nécessité d'orienter le programme vers le développement de stratégies d'adaptation et le renforcement de la résilience des systèmes agricoles réunionnais.

Comme en 2025, les évolutions suivantes sont reconduites :

Remplacement de l'ex-AE1 Économie d'intrants et préservation de la biodiversité par la nouvelle AE1 Capitalisation et valorisation des données agricoles détenues par la Chambre d'Agriculture.

Intégration de l'ex-AE7 Professionnaliser l'offre de services d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs, intégrer les enjeux filières dans les plans d'actions des collectifs en lien notamment avec les interprofessions au sein de la nouvelle AE1 en sa thématique GIEE.

Remplacement de l'ex-AE7 Professionnaliser l'offre de services d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs, intégrer les enjeux filières dans les plans d'actions des collectifs en lien notamment avec les interprofessions par la nouvelle AE7 Changement climatique

Éléments de contexte ayant contribué à l'évolution du programme

Faits marquants relatifs à l'attention particulière sur la mobilisation des moyens humains et financiers de la Chambre d'Agriculture de La Réunion

Dans son « avis sur le compte-rendu 2022 du PRDAR 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion » du 1er août 2023, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt mentionnait : « 11,94 ETP ont été mobilisés (prévisionnel : 11,98 ETP) répartis sur 28 agents (prévisionnel : 25 agents). L'avis sur le compte-rendu 2021 préconisait d'apporter une vigilance quant à la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs au vu du nombre d'agents important au regard des ETP affectés au programme ; préconisation qui est à nouveau portée à votre connaissance. »

La description du programme mentionne (en chapitre 2) : « Les engagements prévisionnels annuels 2024 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion mobilisent 11 Équivalents Temps Plein (11,95 ETP en 2023) pour 19 agents (27 agents en 2023). 8,3 ETP (9,25 ETP en 2023) pour 14 agents (22 agents en 2023) sont engagés sur les 6 actions élémentaires (AE) mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2024 ».

Ainsi, le « ratio ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4, est égal à 0,58 : 11 ETP / 19 agents en les engagements prévisionnels 2024 (0,44 en 2023 : 11,95 ETP / 27 agents) » et même de 0,59 : 8,3 ETP / 14 agents pour les actions élémentaires mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture en 2024 (0,42 en 2023 : 9,25 ETP / 22 agents).

La prise en compte de cet avis de la DAAF est d'autant plus primordial que dans sa « note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2024 portés par les Chambres d'agriculture... » du 20 septembre 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mentionnait : « Lors de l'instruction des programmes prévisionnels, il sera porté une attention particulière au respect des critères suivants » dont « ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4 » et que « le non-respect d'un de ces critères conduira au rejet du programme prévisionnel et pourra conduire à une réfaction sur le solde de la subvention CASDAR au moment de l'examen du compte-rendu ».

Faits marquants relatifs à la nécessaire transition agroécologique des exploitations réunionnaises vers des systèmes de cultures et d'élevages triples performants (économiques, sociaux et environnementaux)

Depuis la précédente programmation pluriannuelle du PRDAR avec la contribution financière du CASDAR, soit dès 2014, la réalisation de l'action élémentaire « Développer et promouvoir l'agriculture biologique », portée par la Chambre d'Agriculture de La Réunion, a certes permis la collecte de nombreuses données sur le terrain mais n'a pu aboutir à une capitalisation et une valorisation suffisantes au regard de leur importance en matière de nécessaire transition agroécologique des exploitations agricoles réunionnaises vers

des systèmes de cultures et d'élevages triples performants (économiques, sociaux et environnementaux).

Par ailleurs, des sources de données sur l'agriculture biologique abondantes et multiples :

- Agence bio : notifications et données des organismes certificateurs liées à l'INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques et cartoBio (données géographiques du parcellaire bio)
- DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) – SISE (Service de l'Information Statistique et Économique) : recensement agricole et enquêtes*
- Service territorial FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) – SREAR (Service Régional de l'Économie Agricole et Rurale)
- Telepac (téléservices des aides de la PAC – Politique Agricole Commune) et RPG (Registre Parcellaire Graphique) : données relatives à l'instruction des aides de la PAC*
- Bases de données des organismes professionnels (Chambre d'Agriculture de La Réunion, GAB-974 - Groupement des Agriculteurs Biologiques de La Réunion, ARMEFLHOR - Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et HORTicole...) : données relatives aux itinéraires technico-économiques, installation/conversion, enquêtes, études*
- Base de données de la restauration collective : données relatives à la loi EGalim.

Autres sources de données : enquêtes études...

Une montée en puissance de la bio à La Réunion nécessitant un besoin d'amélioration des connaissances de ce secteur d'activité.

Au vu de ces éléments, la Chambre d'Agriculture de la Réunion propose de mettre en place le projet de création d'un ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) à La Réunion qui s'inscrira dans les ORAB déjà créés depuis 2005 en France hexagonale. Elle assurera l'animation de l'ORAB et réalisera des études spécifiques à la filière Bio.

*Dans la limite des dispositions légales et contractuelles

Modalité de mise en place pour animer le collectif des pilotes des différentes actions élémentaires (rythme des rencontres, modalités d'échanges...)

• Répartition des tâches entre les différents niveaux de pilotage du programme

Chefs de projet des AE : pilotage des AE, rédaction des éléments contributifs à la constitution des fiches descriptives qualitatives et quantitatives des AE, actualisation du tableau de bord de suivi des indicateurs, proposition et mise en ligne de livrables.

Missions du chef de projet (hors AE Gouvernance) : encadrer l'équipe de projet, gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs de l'AE, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs du projet au responsable de la gouvernance, informer régulièrement le responsable de la gouvernance de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, représenter le projet.

Chef de projet de l'AE Gouvernance : pilotage du programme.

Missions du chef de projet de l'AE Gouvernance : gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre l'objectif, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs aux chefs de projet, après réception des tableaux de bord complétés, les transmettre à la responsable du PDAR, informer régulièrement la responsable du PDAR de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, participer aux différentes réunions de suivi du PDAR, représenter le projet. Tâches et sous-tâches de l'action élémentaire « Gouvernance » :

- Élaboration : notes d'instructions aux réalisateurs et chefs de projet ; harmonisation des éléments contributifs ; rédaction des notes de synthèse ; constitution des documents ; renseignement au sein du système d'information DARWIN ; communication, pour instruction, des documents aux niveaux régional et national ; communication, pour information, des documents au niveau régional ; prise en compte des avis et recommandations.

- Animation des instances : organisation, animation et compte rendu des réunions de l'instance ad hoc ; organisation, animation et compte rendu des réunions du COREDEF de La Réunion.

- Évaluation : suivi des indicateurs du programme par un tableau de bord de suivi trimestriel et annuel ; autres réunions de transfert telles que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) ; bilans annuels et pluriannuels ; capitalisation des productions et livrables.

• **Rencontres entre les chefs de projets, réalisateurs et partenaires du programme**

Réunions internes sur le suivi du PRDAR avec la contribution financière du CASDAR.

Instance ad hoc : partage et échanges sur les données relatives aux AE et l'état d'avancement du PRDAR, 2 réunions annuelles lors de l'élaboration du compte rendu et du prévisionnel.

COREDEF (Comité d'Orientation Recherche Développement Formation) de La Réunion lequel veille sur la cohérence du PRDAR avec les autres programmations et le rendu de sa validation, et dont l'intervention est étendue à l'examen d'autres dossiers que le PRDAR de La Réunion avec la contribution financière du CASDAR, 2 réunions annuelles lors de l'élaboration du compte rendu et du prévisionnel.

Autres réunions de transfert lors des rencontres du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole).

Modalité de mise en place pour articuler les travaux du PRDAR et l'activité du service commun innovation-Recherche-Développement

• **Contribution des AE du PRDAR de La Réunion à l'innovation**

L'AE 1 contribue en matière d'innovation par :

- Thématique : Agriculture biologique

. Animation de l'ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) à La Réunion, 1er ORAB d'outre-mer contribuant à la production de références, à la structuration de la filière et à l'appui à la décision publique.

- Thématique : Élevage

. Innovation par des conseils individuels (remise de fiche aux éleveurs) sur les bonnes pratiques et le bien-être animal

- Thématique : GIEE

. Méthodologie relative à la capitalisation des résultats et expériences

L'AE 2 contribue en matière d'innovation par la mise en place de sites pilotes, d'exploitations pédagogiques où les agriculteurs peuvent observer, participer à la validation de pratiques agroécologiques innovantes et à leur diffusion auprès du monde agricole de La Réunion.

L'AE 3 contribue en matière d'innovation par :

- Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé

- . Développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés et des innovations numériques permettant la gestion et le bon fonctionnement des exploitations agricoles

- . Suivi des actions des chartes agricoles sur le territoire

- . Mise en avant des plans d'actions sur le territoire sous forme de visite de terrain avec les principaux partenaires institutionnels et collectivités concernées

- Thématique : Agritourisme

- . Mise en place de magasins de producteurs

- . Valorisation de produits de terroirs locaux.

L'AE 4 contribue en matière d'innovation par l'exercice du métier d'agriculteur et de gestion de l'exploitation agricole.

L'AE 5 contribue en matière d'innovation par l'accompagnement des agriculteurs de La Réunion en cas d'arrêt maladie ; aussi le SRR a-t-il établi une convention pour leur permettre d'être accompagnés financièrement pour se faire remplacer durant l'arrêt de leur activité ; il s'agit d'une nouveauté pour notre territoire.

L'AE 6 contribue en matière d'innovation par la valorisation des matières fertilisantes d'origine résiduaire (MAFOR) produites localement et sa mise en cohérence avec les plans d'épandage.

L'AE 7 contribue en matière d'innovation par la capitalisation des productions et livrables du programme.

● **Modalité d'articulation avec l'IRD régional**

La collaboration avec les autres organismes en charge du développement agricole et rural et les organismes de recherche est décrite en la rubrique Partenaires de la fiche descriptive qualitative de chaque action élémentaire, en matières, selon l'AE, de partenariat technique et méthodologique, de communication, de production, de coordination ou de partenariat administratif et financier.

Plus globalement, cette collaboration, maintenue en permanence au travers de l'instance ad hoc et du COREDEF, sera particulièrement marquée en 2025 à mi-parcours, lors de l'évaluation accompagnée au travers de son comité de pilotage et de son groupe de suivi dédiés.

Modalité d'articulation avec les instances de suivi des AE

Selon l'extrait du règlement intérieur de la Chambre d'Agriculture de La Réunion adopté en session plénière du 14 juin 2019, il est institué à la Chambre d'Agriculture de La Réunion :

- 2 comités d'orientation : outre le COREDEF, le Comité d'Orientation de l'Élevage chargé de veiller à la cohérence des actions relatives à l'élevage

- Des commissions :

- . La Commission Prospective Projets et Partenariats qui a pour mission de conduire des études, d'expertiser des dossiers, de rendre des avis, de formuler des propositions dans les domaines relevant de la Chambre d'Agriculture ainsi que l'ensemble des sujets relatifs à l'aménagement du territoire, au tourisme rural, à l'économie agricole et rurale et l'innovation

- . La Commission des Productions Végétales dont l'objet est de traiter l'ensemble des sujets relatifs aux filières Végétales, ainsi qu'à la mise en marché, à l'export et à la qualité des produits agricoles de l'ensemble des productions végétales, de traiter l'ensemble des sujets relatifs à l'environnement, au développement durable, à toute démarche de qualité, à la valorisation des co-produits agricoles

. La Commission des Productions Animales qui a pour objet de traiter l'ensemble des sujets relatifs aux filières élevage du département

. La Commission Formation, Gestion des exploitations et Installations (F.G.I) qui a pour objet de traiter l'ensemble des sujets relatifs aux conseils de gestion, conseils d'entreprise, installation des jeunes agriculteurs, comptabilité des OPA et conseils juridiques ainsi que la formation des agriculteurs, le service de remplacement et les groupements d'employeurs.

Leurs missions consistent à étudier les questions relevant de leurs disciplines ou activité et à en assurer la gestion, la promotion et le développement. À ce titre, elles doivent répondre aux objectifs fixés par la session. Les commissions émettent des propositions et avis soumis à l'approbation de la session qui seule a le pouvoir de les rendre exécutoires. Les commissions préparent les réunions des comités d'orientations selon leur domaine de compétence. En outre, elles assurent l'information concernant leur domaine par l'intermédiaire de la revue de la Chambre d'agriculture.

Modalité de mise en place pour échanger avec le représentant de l'État (DAAF)

Prise en compte des recommandations de la MIGA (Mission d'inspection générale et d'audit) du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux)

• Attentes formulées :

Suite à sa mission d'audit réalisée du 25 au 30 octobre 2021 sur le PRDAR de La Réunion (année 2019), le CGAAER, en lien avec le MASA (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire), a rendu 5 recommandations (rapport n° 21014-02, décembre 2021) :

- R (recommandation) 1 adressée à la CA de La Réunion : Assurer un meilleur suivi de l'ensemble de la programmation pluriannuelle et veiller au respect des calendriers
- R 2 adressée à la CA de La Réunion : Élaborer pour les agents intervenants dans les AE du PRDAR des fiches de missions spécifiques annexées aux fiches de postes
- R 3 adressée à la DGPE et à la CA : Pour la DGPE : signer et notifier la convention annuelle au plus tard la 1ère quinzaine de juin ; pour la CA : signer et notifier les conventions annuelles aux partenaires avant le 30 juillet
- R 4 adressée à la CA de La Réunion : Assurer un suivi concret des chartes pour apprécier leurs impacts sur le territoire et les réalisations des sous-actions sur le terrain
- R 5 adressée à la CA de La Réunion : Diffuser plus largement les résultats des actions conduites et multiplier les livrables, faire figurer sur tous les livrables et sur le site internet le logo du CASDAR et valoriser les actions sur le site internet.

• Modifications apportées en réponse à ces attentes :

Réponse / explicitation des actions conduites par la Chambre d'Agriculture de La Réunion pour l'application des recommandations, précision documentée des résultats obtenus (transmise en septembre 2022) :

Recommandation 1 :

• Suivi de la programmation :

- Tableau de bord de suivi trimestriel et annuel des indicateurs, afférent aux 7 Actions Élémentaires (AE) du PRDAR de La Réunion, à renseigner par chaque chef de projet avant le 10 de chaque mois qui suit le terme de chaque trimestre.

Pour chaque AE :

- N° et Intitulé de l'AE

- Par indicateur de réalisation et par indicateur de résultat : intitulé, cible annuelle, par trimestre (réalisé, taux de réalisation / Cible, commentaire ou justificatif si taux pour le 1er trimestre ou si taux cumulé pour les autres trimestres inférieurs à 100 %) et par année (réalisé, taux de réalisation / cible, commentaire ou justificatif si taux inférieur à 100 %).

- Respect des calendriers

- Prévisionnels 2022-2027 et 2022

- Conformément à l' « Instruction technique, objet : Cahier des charges relatif à la rédaction des contrats d'objectifs et des programmes pluriannuels de développement agricole et rural éligibles aux financements du CASDAR, 04/08/2021 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 4 août 2021, transmise par l'APCA le 16 août 2021, dont en particulier :

- « Les programmes pluriannuels et annuels prévisionnels 2022 seront déposés pour le 3 décembre 2021 »,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion par courrier d'accompagnement du 29 novembre 2021 ; réception par le MAA et la DAAF de La Réunion le 2 décembre 2021.

- Prévisionnel 2023

- Conformément à la « Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2023 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, 19 octobre 2022 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire du 28 octobre 2022, dont en particulier :

- « Les chambres d'agriculture adresseront pour le 23 décembre 2022 au plus tard : un exemplaire papier du projet de programme »

- « En date du 23 décembre 2022, vous nous avez transmis les engagements prévisionnels 2023 du PRDAR de La Réunion ».

- Prévisionnel 2024

- Conformément à la « Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2024 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, 20 septembre 2023 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire du 20 septembre 2023, dont en particulier :

- « Les chambres d'agriculture adresseront pour le 23 décembre 2023 au plus tard : un exemplaire papier du projet de programme »

- « En date du 18 décembre 2023, vous nous avez transmis les engagements prévisionnels 2024 du PRDAR de La Réunion ».

- Prévisionnel 2025

- Conformément à la « Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2025 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, 19 novembre 2024 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire du 19 novembre 2024, dont en particulier :

- « Les chambres d'agriculture adresseront pour le 31 décembre 2024 au plus tard : un exemplaire papier du projet de programme »

- « En date du 27 décembre 2024, vous nous avez transmis les engagements prévisionnels 2025 du PRDAR de La Réunion ».

- Réalisé 2021

- Conformément aux « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2021 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2022 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 18 février, transmises par l'APCA le 25 février 2022, dont celle :

« La production d'un compte rendu en version électronique (format PDF non scanné) et version papier en trois exemplaires originaux à transmettre avant le 31 mai 2022 »,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion par courrier d'accompagnement du 24 mai 2022 ; réception par le MAA et la DAAF de La Réunion respectivement les 31 et 30 mai 2022.

- Réalisé 2022

- Conformément aux « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2022 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2022 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 24 février 2023, dont celle :

« La production d'un compte rendu en version électronique (format PDF non scanné) et version papier en trois exemplaires originaux à transmettre avant le 31 mai 2023 »,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion par courrier d'accompagnement du 24 mai 2022 ; réception par le MAA et la DAAF de La Réunion respectivement les 31 et 30 mai 2022 ; « Transmission du rapport sur les engagements 2022 du PRDAR 2022-2027 de la Réunion en date du 30/05/2023 ».

- Réalisé 2023

- Conformément aux « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2023 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2024 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 6 mars 2024, dont celle :

« La production d'un compte rendu en version électronique (format PDF non scanné) et version papier en trois exemplaires originaux à transmettre avant le 31 mai 2024 »,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion le 30 mai 2024.

- Réalisé 2024

- Conformément aux « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2024 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, mars 2025 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 3 mars 2025, dont celle :

« La production d'un compte rendu en version électronique (format PDF non scanné) et version papier en trois exemplaires originaux à transmettre avant le 31 mai 2025 »,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion le 28 mai 2025.

Recommandation 2 :

- Fiches de mission 2023 des chefs de projet spécifiques, détaillées explicitant leur activité en matière de PRDAR.

Pour chaque fiche de mission 2023 : intitulé, chef(s) de projet, cadre, finalité du projet, objectif(s) du projet, missions, indicateurs et valeurs cibles, équipe, durée de la mission confiée.

Missions du chef de projet (hors AE Gouvernance) : encadrer l'équipe de projet, gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs de l'AE, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs du projet au responsable de la gouvernance, informer régulièrement le responsable de la gouvernance de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, représenter le projet, durée de la mission confiée, durée de la programmation du PRDAR.

Missions du chef de projet de l'AE Gouvernance : gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre l'objectif, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs aux chefs de projet, après réception des tableaux de bord complétés, les transmettre à la responsable du PDAR, informer régulièrement la responsable du PDAR de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, participer aux différentes réunions de suivi du PDAR, représenter le projet, durée de la mission confiée, durée de la programmation du PRDAR.

- Fiches de mission 2024 des chefs de projet spécifiques, détaillées explicitant leur activité en matière de PRDAR.

Chefs de projet des AE : pilotage des AE, rédaction des éléments contributifs à la constitution des fiches descriptives qualitatives et quantitatives des AE, actualisation du tableau de bord de suivi des indicateurs, proposition et mise en ligne de livrables.

Missions du chef de projet (hors AE Gouvernance) : encadrer l'équipe de projet, gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs de l'AE, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs du projet au responsable de la gouvernance, déposer en ligne les livrables prévus sur RD-Agri, informer régulièrement le responsable de la gouvernance de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, représenter le projet.

Chef de projet de l'AE Gouvernance : pilotage du programme.

Missions du chef de projet de l'AE Gouvernance : gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs, transmettre le tableau de bord trimestriel de suivi des indicateurs à la responsable du PRDAR, déposer les livrables prévus sur RD-agri, informer régulièrement la responsable du PRDAR de l'avancement du projet, assurer la traçabilité des actions et des décisions, rédiger les rapports d'activités annuels et les présenter en interne et externe, représenter le projet.

Tâches et sous-tâches de l'action élémentaire « Gouvernance » :

- Élaboration : notes d'instructions aux réalisateurs et chefs de projet ; harmonisation des éléments contributifs ; rédaction des notes de synthèse ; constitution des documents ; renseignement au sein du système d'information DARWIN ; communication, pour instruction, des documents aux niveaux régional et national ; communication, pour information, des documents au niveau régional ; prise en compte des avis et recommandations

- Animation des instances : organisation, animation et compte rendu des réunions de l'instance ad hoc ; organisation, animation et compte rendu des réunions du COREDEF de La Réunion

- Évaluation : suivi des indicateurs du programme par un tableau de bord de suivi trimestriel et annuel ; autres réunions de transfert telles que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) ; bilans annuels et pluriannuels ; capitalisation des productions et livrables.

- Fiches de mission 2025 des chefs de projet spécifiques, détaillées explicitant leur activité en matière de PRDAR.

Chefs de projet des actions élémentaires (AE) : Pilotage des AE, rédaction des éléments contributifs à la constitution des fiches descriptives qualitatives et quantitatives des AE,

actualisation du tableau de bord de suivi des indicateurs de réalisation et de résultats, proposition, production et mise en ligne des livrables.

Missions du chef de projet (hors AE Gouvernance) : Le chef de projet est chargé de : encadrer l'équipe de projet ; gérer et coordonner l'ensemble des actions du projet afin d'atteindre les objectifs de l'AE ; transmettre trimestriellement le tableau de bord de suivi des indicateurs du projet au responsable de la gouvernance ; déposer en ligne, sur la plateforme RD-Agri, les livrables ; informer régulièrement le responsable de la gouvernance de l'avancement du projet ; assurer la traçabilité des actions menées et des décisions prises ; rédiger le rapport d'activités annuel et le présenter en interne et en externe ; représenter le projet dans les instances et réunions en lien avec l'action élémentaire.

Missions du chef de projet de l'AE Gouvernance : Le chef de projet de l'AE « Gouvernance » est chargé de : gérer et coordonner l'ensemble des actions du programme afin d'atteindre les objectifs ; transmettre trimestriellement le tableau de bord de suivi des indicateurs à la responsable du PRDAR ; déposer sur la plateforme RD-Agri les livrables ; informer régulièrement la responsable du PRDAR de l'avancement du programme ; assurer la traçabilité des actions et des décisions prises dans le cadre de la gouvernance ; rédiger le rapport d'activités annuel du programme et le présenter en interne et en externe ; représenter le programme PRDAR auprès des partenaires et des instances concernées.

Tâches et sous-tâches de l'action élémentaire « Gouvernance » :

- Élaboration : notes d'instructions à destination des réalisateurs et des chefs de projet ; harmonisation des éléments contributifs ; rédaction des notes de synthèse ; constitution des documents du programme annuel ; renseignement des informations et pièces au sein du système d'information DARWIN ; communication, pour instruction, des documents aux niveaux régional et national ; communication, pour information, des documents au niveau régional ; prise en compte des avis et recommandations.

- Animation des instances : organisation, animation et rédaction des comptes rendus des réunions de l'instance ad hoc PRDAR ; organisation, animation et rédaction des comptes rendus des réunions du COREDEF de La Réunion.

Recommandation 3 :

- Prévisionnel 2022

- « Convention du programme national de développement agricole et rural relative au concours financier du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au programme de développement agricole et rural, entre la DAAF de La Réunion agissant au nom de l'État et la Chambre d'Agriculture de La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2023, 30 août 2022 » :

« Vous voudrez bien nous en adresser deux exemplaires signés »,

Transmission par la DAAF à la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception le 31 août 2022.

- « Convention du programme national de développement agricole et rural relative au concours financier du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au programme de développement agricole et rural, entre la DAAF de La Réunion agissant au nom de l'État et la Chambre d'Agriculture de La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2023, 12 septembre 2022 » :

« Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire signé de la convention relative au programme de développement agricole et rural 2022 d'un montant maximum de QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS nets de taxes (487 830 €) »,

Transmission par la DAAF le 12 septembre 2022 ; réception par la Chambre d'Agriculture de La Réunion le 15 septembre 2022.

- Conventions du programme de développement agricole et rural, La Réunion 2022 », entre la Chambre d'Agriculture de La Réunion et chacun des trois organismes réalisateurs tiers du programme prévisionnel 2022 (Institut de la Qualité Agro Ecologie – IQuAE, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles – FRCA et Service de Remplacement – SR de l'île de La Réunion).

- **Prévisionnel 2023**

- « Convention du programme national de développement agricole et rural relative au concours financier du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au programme de développement agricole et rural réalisé en 2023, entre l'État représenté par le préfet de la région Réunion et la Chambre d'Agriculture de La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2024 » :

« Je vous remercie de bien vouloir me faire un retour du contenu de ce projet et, le cas échéant, me retourner signée en deux exemplaires la convention accompagnée de ses deux annexes »

Transmission par la DAAF à la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception le 1er août 2023.

- **Prévisionnel 2024**

- « Convention du programme national de développement agricole et rural relative au concours financier du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au programme de développement agricole et rural réalisé en 2024, entre l'État représenté par le préfet de la région Réunion et la Chambre d'Agriculture de La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2025 » :

« Je vous remercie de bien vouloir nous faire un retour du contenu de ce projet et, le cas échéant, nous retourner signée en deux exemplaires la convention accompagnée de ses deux annexes.»

Transmission par la DAAF à la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception 11 septembre 2024.

- **Prévisionnel 2025**

- « Convention du programme national de développement agricole et rural relative au concours financier du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au programme de développement agricole et rural réalisé en 2025, entre l'État représenté par le préfet de la région Réunion et la Chambre d'Agriculture de La Réunion, jusqu'au 31 décembre 2026 » :

Transmission par la DAAF à la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception le 24 octobre 2025.

Recommandation 4 :

- **Instances de suivi :**

- Réunions de coordination interne à la Chambre d'Agriculture de La Réunion

- Instance ad hoc entre la Chambre d'Agriculture, réalisateur contractant, les organismes réalisateurs tiers, la DAAF et le Département de La Réunion en charge de l'agriculture : partage et échanges sur les données relatives aux AE et l'état d'avancement du PRDAR.

- **Instances de concertation :**

- La Commission Prospective Projets et Partenariats qui a pour mission de conduire des études, d'expertiser des dossiers, de rendre des avis, de formuler des propositions dans les domaines relevant de la Chambre d'Agriculture ainsi que l'ensemble des sujets relatifs à l'aménagement du territoire.

Les missions des commissions consistent à étudier les questions relevant de leurs disciplines ou activité et à en assurer la gestion, la promotion et le développement. À ce titre, elles doivent répondre aux objectifs fixés par la session. Les commissions émettent des propositions et avis soumis à l'approbation de la session qui seule a le pouvoir de les rendre exécutoires. Les commissions préparent les réunions des comités d'orientations selon leur domaine de compétence. En outre, elles assurent l'information concernant leur domaine par l'intermédiaire de la revue de la Chambre d'agriculture.

- Comités techniques (consistent au suivi des actions avec les partenaires techniques et institutionnels, sont pilotés par un référent partenarial) et comités de pilotage (consistent au bilan annuel de l'ensemble des actions avec tous les partenaires et les élus)

- Comités techniques et comités de pilotage des chartes agricoles

- COREDEF (Comité d'Orientation REcherche DEveloppement Formation) de La Réunion, dans la composition duquel l'enseignement agricole est représenté : veille sur la cohérence du PRDAR avec les autres programmations, rendu de sa validation.

- Diagnostics territoriaux et nouvelles chartes agricoles communales : en cours d'élaboration pour les communes de Saint-Paul, Entre-Deux et Les Trois-Bassins.

- Prévision de suivi des actions grâce à l'élaboration d'un nouvel outil informatique de suivi des chartes.

- Mise en œuvre des programmes d'actions des chartes signées : programme d'actions de la charte agricole communale de Les Trois-Bassins en cours d'élaboration.

- Séminaire organisé par la Chambre d'Agriculture de La Réunion :

- Date : 22 novembre 2022

- Objectif : Échanger et partager avec l'ensemble des collectivités et les acteurs du monde agricole le bilan des chartes réalisées ou en cours de réalisation à travers des témoignages de certaines communes sur les expériences réussies mais aussi sur les pistes d'amélioration de la démarche pour son adaptation aux nouveaux enjeux alimentaires, climatiques, etc.

- Thème : La charte de développement agricole, un outil vers le maintien de l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les territoires de La Réunion.

Recommandation 5 :

- Multiplication des livrables

- Réalisé 2021

Au-delà des « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2021 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2022 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 18 février, transmises par l'APCA le 25 février 2022, dont celle :

« Pour les programmes composés de plus de 5 actions : fournir 5 exemples de livrables », 10 livrables ont été fournis, comme ci-dessus rapporté, soit le double du nombre requis.

- Réalisé 2022

Au-delà des « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2022 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2022 », du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, transmises par le MAA le 24 février 2023, dont celle :

« Pour les programmes composés de plus de 5 actions : fournir 5 exemples de livrables » ;
« Il est demandé 5 livrables exemplaires. Sont en particulier attendus des documents justifiant de la diffusion des résultats obtenus »,

10 livrables exemplaires, pour mise en ligne sur la plate-forme rd-Agri.

- Réalisé 2023

Au-delà des « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2023 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, février 2024 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, transmises par le MASA le 6 mars 2024, dont celle :

« Il vous est demandé de fournir 5 exemples de livrables »,

10 livrables exemplaires, pour mise en ligne sur la plate-forme rd-Agri.

- Réalisé 2024

Au-delà des « Instructions pour la production du compte rendu de réalisation 2024 des programmes de développement agricole et rural conventionnés dans le cadre du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture, DGPE/SCPE/SDPE/BDA, mars 2025 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, transmises par le MASA le 03 mars 202, dont celle :

« Il vous est demandé de fournir 5 exemples de livrables »,

40 livrables exemplaires ont été fournis, pour mise en ligne sur la plate-forme rd-Agri.

- Prévisionnel 2023

« Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2023 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, MASA-DGPE, 19 octobre 2022 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, transmises par le MASA le 28 octobre 2022, dont celle :

« Tableau récapitulatif des livrables significatifs prévus pour un dépôt sur la plate-forme RD-Agri au titre du programme 2023 »,

24 livrables à mettre en ligne sur rd-Agri.

- Prévisionnel 2024

« Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2024 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, MASA-DGPE, 20 septembre 2023 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, transmises par le MASA le 20 septembre 2023, dont celle :

« Tableau récapitulatif des livrables significatifs prévus pour un dépôt sur la plate-forme RD-Agri au titre du programme 2024 (cf. critère de la réserve de performance) »,

21 livrables à mettre en ligne sur rd-Agri.

- Prévisionnel 2025

« Note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2025 portés par les Chambres d'agriculture et des programmes de massif, MASA-DGPE, 19 novembre 2024 », du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, transmises par le MASA le 19 novembre 2024, dont celle :

« Tableau récapitulatif des livrables significatifs prévus pour un dépôt sur la plate-forme RD-Agri au titre du programme 2025 (cf. critère de la réserve de performance) »,

21 livrables à mettre en ligne sur rd-Agri.

- Figuration du logo CASDAR

Visibilité du logo CASDAR d'alors sur chacun des livrables susmentionnés.

- Valorisation des actions

Capitalisation à prévoir en publiant les résultats obtenus grâce à ce programme (sous forme de livrables) sur la plate-forme internet rd.agri.fr de valorisation des résultats du CASDAR, comme requis, et au-delà, conformément à la démarche d'ores et déjà engagée et récemment finalisée par le service Communication de l'APCA, via l'Outil Pour Échanger au sein des Réseaux Agricoles - OPERA connaissances du réseau Chambres, à fins de promotion des PRDAR et de la contribution financière du CASDAR, de partage des productions, de valorisation du savoir-faire et de visibilité du travail des chambres en lien avec leur sites internet respectifs.

- Rédaction d'un guide intitulé « Mise en ligne des livrables du compte rendu 2022 du PRDAR de La Réunion » à destination notamment des chefs de projet, mars 2023, 2 pages, dont les chapitres sont :

- Qui met en ligne les livrables ?
- Où mettre en ligne les livrables ?
- Comment mettre en ligne les livrables ?
- Quel code affecté à la mise en ligne des livrables du PRDAR de La Réunion 2022 ?

- Rédaction d'un guide intitulé « Mise en ligne des livrables du compte rendu 2025 du PRDAR de La Réunion » à destination notamment des chefs de projet, octobre 2025, 2 pages, dont les chapitres sont :

- Qui met en ligne les livrables ?
- Où mettre en ligne les livrables ?
- Comment mettre en ligne les livrables ?
- Quel code affecté à la mise en ligne des livrables du PRDAR de La Réunion 2025 ?

- **Prise en compte de l'évaluation scientifique et technique du Comité stratégique**

- Attentes formulées

Évaluation scientifique et technique des PRDAR - Engagements prévisionnels 2022-2027
- Programme : La Réunion, 1 et 2 février 2022, transmise par l'APCA le 8 mars 2022 :

- Points forts :

Le Comité Scientifique souligne la qualité de la contextualisation du dossier, ainsi que les réflexions et les propositions faites pour répondre aux objectifs de l'AE4 (alimentation durable et développement territorial) du socle commun des PRDAR.

La déclinaison des analyses AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) par action élémentaire constitue une force pour la compréhension du dossier. Elle est particulièrement appréciée par le Comité Scientifique.

- Points à améliorer et recommandations du Comité Scientifique :

Bien que le contexte et les choix opérés soient bien posés, il serait nécessaire de renforcer la hiérarchisation du dossier (le nombre d'actions élémentaires, égal à dix, semble élevé au regard des moyens mobilisés) et le contenu des actions élémentaires reste à clarifier et préciser, notamment sur les points suivants :

- . La mise en œuvre de l'IRD
- . L'Innovation, qui, à la lecture, semble très descendante
- . La prise en compte du changement climatique dans le programme
- . Les partenariats

. L'AE5 (agritourisme), difficile à comprendre en l'état.

- Demande de compléments :

Le Comité Scientifique demande une réécriture des actions élémentaires du PRDAR, afin de permettre la prise en compte des remarques faites ci-dessus (IRD, innovation, changement climatique, partenariats).

La nouvelle version du dossier sera l'occasion de resserrer le nombre d'AE afin d'améliorer la structuration du PRDAR. Afin de prendre en compte le volet B du contrat d'objectifs et de performance des Chambres d'agriculture, le PRDAR devra centrer une de ses actions élémentaires sur une des cinq actions du socle commun, au choix.

- Modifications apportées en réponse à ces attentes

Réponse / complément de la Chambre d'Agriculture de La Réunion (transmise le 25 mars 2022) :

- Relativement à la mise en œuvre de l'IRD : compléments apportés
- Relativement à l'innovation : compléments apportés
- Relativement à la prise en compte du changement climatique : compléments apportés
- Relativement aux partenariats : compléments apportés
- Relativement à l'AE 5 (Agritourisme) : réécriture
- Relativement resserrement du nombre d'AE : réduction du nombre d'AE de 10 à 9
- Relativement au centrage du nombre d'AE sur une AE du socle commun : intégration de l'AE 1 (Bio) et de l'AE 4 (Agroécologie) en une même AE faisant référence à l'AE 3 Économie d'intrants et préservation de la biodiversité du socle commun d'AE obligatoires ; à noter que chaque AE du programme fait d'ores et déjà référence à une AE obligation du socle commun, à l'ensemble des 5 AE obligatoires pour l'ensemble du programme
- Relativement aux nouvelles versions des programmes prévisionnels : constitution de nouvelles versions.

Prise en compte des avis de la DAAF

- Prévisionnel 2022

• Avis DAAF sur le programme régional prévisionnel de développement agricole et rural 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion en date du 15 avril 2022 et transmis par la DAAF par voie électronique le 19 avril 2022 et reçu par voie postale le 22 avril 2022 :

- Des éléments extrêmement positifs :
 - . La déclinaison des analyses « AFOM » par action élémentaire constitue une force pour la compréhension du dossier
 - . Les contributions aux différents programmes sont bien identifiées
- Des éléments à compléter et/ou à modifier de manière prioritaire :
 - . Prendre en compte au moins 1 Action élémentaire (AE) du socle commun conformément au contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et l'APCA
 - . Nombre d'actions élémentaires élevé au regard des moyens mobilisés
 - . Diffuser plus largement les résultats et multiplier les livrables
- D'autres éléments à prendre en compte détaillés dans une grille d'évaluation et le tableau joints en annexes
- En conséquence, il vous appartient de transmettre au plus tard le 20 mai 2022 un programme intégrant l'ensemble des observations formulées.

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception par la DAAF de La Réunion le 20 mai 2022.

- Avis DAAF sur le programme régional prévisionnel de développement agricole et rural 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion modifié transmis en date du 20/05/2022, 30 mai 2022 transmis par la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion le 30 mai 2022 :

- Suite à l'analyse de votre dossier complémentaire, il en ressort les observations suivantes :

- . Concernant l'intégration d'au moins 1 AE du socle commun, les objectifs stratégiques et opérationnels ont été repris effectivement tels quels. Toutefois, seuls 3 indicateurs de résultat sur 7 sont repris, ce qui est insuffisant

- . Concernant le nombre d'AE jugé élevé au regard des moyens mobilisés, il a été réduit à 8 par fusion d'actions. Au regard du faible nombre d'ETP mobilisés sur certaines actions telles que les AE4, 5 et 7, nous apporterons une vigilance particulière quant à leur mise en œuvre et l'atteinte des objectifs

- . Concernant les livrables et leurs modalités de transfert, les éléments complémentaires apportés manquent de précision

- En conséquence, il vous appartient de transmettre au plus tard le 7 juin 2022 un programme intégrant les éléments suivants :

- . Augmenter le nombre d'indicateurs de résultat pour l'AE 1 « Économie d'intrants et préservation de la biodiversité » en lien avec l'AE du socle commun

- . Développer, pour chaque AE, le nombre de livrables et leurs modalités de transfert.

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception par la DAAF de La Réunion le 7 juin 2022.

- Avis DAAF sur le « PRDAR 2022-2027 – Indicateurs de résultat AE socle commun » transmis par la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion le 13 juin 2022 :

- Vous trouverez ci-joint le livret d'accompagnement de la partie B du contrat d'objectif de l'APCA en lien avec le PNDAR. Il s'agit de la version définitive, ce qui a été confirmé par l'APCA et la DGPE. Ce document, sur lequel nous nous sommes basés, reprend les indicateurs de réalisation à intégrer dans votre PRDAR

- Vous voudrez bien nous transmettre, au plus tard demain mardi 14 juin 2022 le PRDAR modifié (2022-2027 et 2022) prenant en compte au moins 5 indicateurs de résultats pour l'AE 1 « Économie d'intrants et préservation de la biodiversité » ; cette AE correspond à l'AE 3 du socle commun obligatoire,

Transmission par la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception par la DAAF de La Réunion le 14 juin 2022.

- Avis de la DAAF de La Réunion sur le « PRDAR 2022-2027 et engagements prévisionnels PRDAR 2022 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, 16 juin 2022 » :

« Les éléments modificatifs transmis en date des 20 mai, 7 juin et 14 juin 2022 nous permettent de valider ces programmes pour un montant d'aides CASDAR de 487 830 € pour l'année 2022 »,

Transmission par la DAAF à la Chambre d'Agriculture de La Réunion et réception le 31 août 2022.

- Réalisé 2022

« Avis sur le compte rendu 2022 du PRDAR 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion ; comme suite à la transmission du rapport sur les engagements 2022 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion en date du 30/05/2023, vous trouverez ci-après les observations formulées par mes services ; des compléments ont été demandés et des éléments de réponse, notamment en terme d'axes d'amélioration, ont été transmis les 20, 21 et 26/07/2023 ; en conclusion, les éléments techniques et économiques présents dans le dossier ainsi que les éléments complémentaires transmis nous permettent de valider le versement du solde de l'aide du CASDAR de 97 566 € ».

Dans son « avis sur le compte-rendu 2022 du PRDAR 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion » du 1er août 2023, la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt mentionnait : « 11,94 ETP ont été mobilisés (prévisionnel : 11,98 ETP) répartis sur 28 agents (prévisionnel : 25 agents). L'avis sur le compte-rendu 2021 préconisait d'apporter une vigilance quant à la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs au vu du nombre d'agents important au regard des ETP affectés au programme ; préconisation qui est à nouveau portée à votre connaissance. »

La description du programme mentionne (p. 29) : « Les engagements prévisionnels annuels 2024 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion mobilisent 11 Équivalents Temps Plein (11,95 ETP en 2023) pour 19 agents (27 agents en 2023). 8,3 ETP (9,25 ETP en 2023) pour 14 agents (22 agents en 2023) sont engagés sur les 6 actions élémentaires (AE) mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2024 ».

Ainsi, le « ratio ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4, est égal à 0,58 : 11 ETP / 19 agents en les engagements prévisionnels 2024 (0,44 en 2023 : 11,95 ETP / 27 agents) » et même de 0,59 : 8,3 ETP / 14 agents pour les actions élémentaires mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture en 2024 (0,42 en 2023 : 9,25 ETP / 22 agents).

Modalité de mise en place pour entretenir des collaborations avec les autres organismes de développement et de recherche (établissements de recherche, enseignement, collectivités...)

Selon l'extrait du règlement intérieur de la Chambre d'Agriculture de La Réunion adopté en session plénière du 14 juin 2019, conformément aux dispositions de l'article D 512-6 du Code Rural un Comité d'Orientation Recherche Développement Formation est constitué au sein de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

- Missions

Le Comité d'Orientation Recherche Développement Formation veille à la cohérence des actions conduites en matière de recherche, développement et formation.

La Chambre d'Agriculture avec l'appui du Comité d'Orientation Recherche Développement Formation élabore le programme de développement agricole et rural et en assure la coordination, le suivi et l'évaluation.

La compétence du Comité d'Orientation ne devant pas se limiter aux actions financées par le PRDA, le comité assurera la cohérence de l'ensemble des actions et programmes de développement.

En outre la gestion des crédits du PRDA sera confiée aux services de la Chambre d'Agriculture qui en restitueront les résultats au Comité d'Orientation.

- Composition :

Le Comité d'Orientation Recherche Développement Formation est administré comme suit :

Membres à voix délibérative :

- . Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

- . Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- . Neuf membres élus de la Chambre d'Agriculture désignés par le Président de la Chambre d'Agriculture
- . 5 représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilités en application du décret 2000-139 du 16 février 2000 désigné par le président de chacune de ces organisations et d'après l'arrêté n° 588 du 03 avril 2019 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitations agricoles au sein de certains organismes ou commissions, dont trois sièges obligatoirement attribués à l'organisation syndicales d'exploitants agricoles ayant obtenu la majorité des voix sur le collège des chefs d'exploitation aux élections de la Chambre d'Agriculture
- . Un représentant de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles désigné par le Président de la FRCA
- . Un représentant départemental du FAFSEA (OCAPIAT)
- . Un représentant départemental du fonds de formation VIVEA
- . Un représentant des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Agricole
- . Un représentant du réseau des Maisons Familiales et Rurales.

Membres à voix consultative :

- . Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt
- . Monsieur le Chef du Service Économique de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- . Monsieur le Chef du Service de Formation de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- . Monsieur le Directeur Régional du CIRAD ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de l'ASP ou son représentant
- . Monsieur le Président de l'ARMEFLHOR ou son représentant
- . Monsieur le Président de la SAFER ou son représentant
- . Monsieur le Président de Qualitropic ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de l'Office de l'Eau ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de eRcane ou son représentant
- . Monsieur le Président de la FDGDON ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de l'ADEME ou son représentant
- . Monsieur le Directeur de la DEAL ou son représentant.

Conformément à l'article D 512-6 du Code Rural la liste des membres et des organismes associés composant le Comité d'orientation a été approuvé par Monsieur le préfet de la Réunion.

Le Comité d'Orientation Recherche Développement Formation peut s'adjoindre sur invitation de son Président tout expert qui participe aux réunions avec voix consultative.

Chaque membre est représenté par une personne physique ayant tout pouvoir à l'effet de représenter la structure dont il dépend.

Chaque membre du comité peut se faire représenter par un autre membre dans la limite d'un pouvoir par membre.

- Réunion

Le Comité d'Orientation Recherche Développement Formation se réunit au moins une fois l'an sur convocation du Président et à chaque fois que le Président le juge nécessaire ou à la demande écrite du tiers des membres ayant voix délibérative.

Les convocations doivent parvenir aux membres du Comité accompagnées de l'ordre du jour huit jours avant la date de la réunion.

- Condition de majorité

Les délibérations du Comité d'orientation sont prises à la majorité plus une des voix présentes. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Organisation adoptée pour renforcer les compétences et les capacités d'accompagnement des conseillers en matière d'agroécologie, d'accompagnement au changement, d'approche systémique (mise en place de formations, de cercle d'échanges de pratiques entre agents...)

La Direction des Ressources Humaines de la Chambre d'Agriculture de La Réunion accompagne les conseillers dans l'évolution de leur métier en corrélation avec le Contrat d'Objectifs et de Performance défini par l'institution.

Ce sont ainsi plus de 50 000 euros qui seront investis chaque année par la Chambre d'Agriculture de La Réunion dans la formation de ses agents pour développer et renforcer leurs compétences.

Cet accompagnement se matérialise par une projection tri-annuelle de la montée en compétence des agents et par un plan de formation annuel décliné à la fin de l'année N pour l'année N+1 et clôturé par un bilan présenté aux représentants du personnel.

Inscrite dans les domaines d'actions stratégiques du projet de COP de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, cette organisation se décline au travers du plan de formation par la mise en œuvre et la préparation de la formation en agroécologie et en agriculture biologique en lien direct avec RESOLIA (organisme national de formation des Chambre d'Agriculture). La Chambre d'Agriculture de La Réunion œuvre également sur ce même thème en collaboration avec l'Université de La Réunion au travers d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) universitaire mention « Protection agroécologique des cultures », auquel plusieurs agents de l'institution participent.

De manière complémentaire, les formations internes, les échanges interservices et la participation à plusieurs séminaires en cours d'année contribuent aussi au renforcement des compétences des conseillers de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

Enfin, dans le cadre de la certification AFNOR de la Chambre d'Agriculture de La Réunion renouvelable par période de trois ans, en matière d'engagement de service pour services aux agriculteurs et acteurs des territoires, comme l'atteste le ci-dessus logo placé en tête de la page de garde, chaque conseiller doit bénéficier à minima de 21 heures d'actualisation des compétences sur cette période.

Dans cette dynamique de renforcement des compétences, la Chambre d'Agriculture de La Réunion a également organisé, le 2 décembre 2025 à l'Étang-Salé, le Séminaire annuel des Chartes agricoles consacré à la thématique : « *L'agriculture et le changement climatique à La Réunion : quelles prises en compte dans les territoires ?* ». Ce séminaire rassemblant plus de 70 participants a permis de partager un diagnostic actualisé des impacts climatiques sur l'agriculture réunionnaise (sécheresses récurrentes, cyclones plus intenses, perturbation des saisons), d'exposer les adaptations en cours dans les exploitations et de présenter les leviers d'action territoriaux pour accompagner les tran-

sitions nécessaires. Les conseillers de la Chambre d'Agriculture ont pu bénéficier d'interventions d'experts (Météo-France, Office de l'Eau, CIRAD, DAAF), de retours d'expérience d'agriculteurs et d'ateliers collectifs favorisant l'appropriation d'outils et de démarches d'accompagnement au changement. Cette journée, inscrite dans le dispositif de montée en compétences, contribue directement à renforcer leur capacité à intégrer l'adaptation climatique dans les démarches d'accompagnement et dans les actions des chartes agricoles.

Conditions dans lesquelles les agriculteurs sont associés à la réalisation de travaux et organisation du transfert des résultats vers les agriculteurs (exemples d'événements illustrant l'association des agriculteurs aux travaux de R&D et le transfert des résultats aux bénéficiaires)

- Modalités de transfert et d'association des agriculteurs par :
 - Le COREDEF (Comité d'Orientation REcherche DEveloppement Formation)
 - Les séminaires annuels (Chartes agricoles, Agrofert'îles, ...)
 - D'autres instances de transfert tels que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole)
 - Le site internet et revue de la Chambre d'Agriculture de La Réunion
 - Des sites de capitalisation de livrables tel que Opera Connaissances et RD AGRI.
- Communication par :
 - Des engagements prévisionnels et comptes rendus annuels, ainsi que du bilan du programme à mi-parcours et du programme révisé pluriannuel
 - Au niveau local, les instances de pilotage, auprès des réalisateurs et chefs de projets, des partenaires administratifs et financiers du PRDAR
 - Au niveau national, auprès du MASA, le renseignement du système d'information DARWIN, et auprès de l'APCA.
- Diffusion des résultats par :
 - Au niveau local, auprès du monde agricole et de la profession agricole réunionnaise, la diffusion s'appuie sur le séminaire annuel, le site internet de la Chambre d'agriculture de La Réunion, sa revue institutionnelle ainsi que ses supports de communication numérique, notamment la page Facebook. D'autres instances de transfert, telles que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole), qui regroupent l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement, contribuent également à la co-construction et à la mise en œuvre d'actions de recherche et développement, d'expérimentation, de démonstration et de transfert, en réponse aux besoins exprimés localement par les professionnels de l'agriculture.
 - Au niveau national, auprès du MASA (rd-agri.fr) et de l'APCA (portail intranet et espaces collaboratifs de l'Outil Pour Echanger au sein des Réseaux Agricoles (OPERA)).

Contribution du PRDAR au développement de l'agroécologie

	AE 1	AE 2	AE 3	AE 4	AE 5	AE 6	AE 7
Plan Écophyto	X	X	X		X		
Plan Écoantibio	X				X		
Plan azote / méthanisation	X		X			X	
Plan de développement durable de l'apiculture							
Plan protéines végétales	X				X		
Programme national Ambition bio	X	X	X		X		
Plan agroforesterie	X					X	
Projet 4/1000	X					X	

Contribution des AE du PRDAR à la transition agroécologique

L'AE 1 contribue à la transition agroécologique :

- Au Plan Écophyto du Projet agroécologique dans la mesure où elle a pour finalité notamment d'élaborer, de valoriser des référentiels technico-économiques en agriculture biologique et de transférer les connaissances directement auprès des agriculteurs sur les systèmes de productions biologiques pour l'adoption de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement (thématique Agriculture biologique) et dans la mesure où elle favorise la réduction des produits phytosanitaires, par la capitalisation et la valorisation des résultats et expériences issus des pratiques agroécologiques des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) de La Réunion et le transfert des résultats et expériences capitalisés (thématique GIEE).

- au Programme national Ambition Bio dans la mesure où elle a pour finalité la mise en place et l'animation d'un observatoire régional de l'Agriculture Biologique à La Réunion (Thématique : Agriculture Biologique).

- Au Plan azote / méthanisation dans la mesure où elle gère l'azote par l'optimisation du potentiel biologique des plantes (fixation de l'azote) et des micro-organismes du sol (assimilation des nutriments), par la réduction des rejets et des émissions de gaz à effet de serre (optimisation des intrants, notamment une diminution des concentrés en élevage), par la sensibilisation des éleveurs sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, dans le but de préserver l'environnement (thématique Élevage).

- Au Plan protéines végétales dans la mesure où elle contribue à l'autonomie fourragère des exploitations par l'optimisation des surfaces fourragères (thématique Élevage).

- Au Plan agroforesterie dans la mesure où elle contribue à la promotion de thématiques propres à des GIEE en matière d'agriculture sous couvert forestier, d'agroforesterie, de haies... (thématique GIEE).

- Au Plan projet 4 / 1000 dans la mesure où elle contribue à la promotion de pratiques dans les systèmes d'exploitation de GIEE favorisant la durabilité et la résilience (adaptation de la fertilisation des sols et atténuation du changement climatique) (thématique GIEE).

L'AE 2 contribue à la transition agroécologique :

- Au Plan Écophyto dans la mesure où elle encourage des luttes alternatives

- Au Programme national Ambition bio dans la mesure où elle met en œuvre des pratiques agroécologiques adaptées à La Réunion.

L'AE 3 contribue à la transition agroécologique :

- Au Plan Écophyto dans la mesure où elle encourage des luttes alternatives

- Au Plan azote / méthanisation dans la mesure où elle gère l'azote dans une logique globale sur les territoires

- Au Programme national Ambition bio dans la mesure où elle diffuse des connaissances et des méthodes pour le développement de l'agriculture raisonnée et biologique, où elle soutient le développement de l'agriculture biologique.

L'AE 5 contribue aux plans du projet agroécologique pour la France dans la mesure où les éleveurs remplacés participent à des actions de développement agricole et rural.

L'AE 6 contribue aux plans du projet agroécologique :

- Au Plan azote / méthanisation dans la mesure où elle favorise une bonne gestion de la matière organique, la valorisation des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduaire), ce qui entraîne indiscutablement une augmentation du stockage du carbone dans le sol (en effet, la quantité de carbone présente dans les sols est intimement liée à la présence de matière organique), un retour au sol de qualité grâce à une logique d'économie circulaire sur le territoire en matière d'amendement et de fertilisation des sols agricoles, et dans la mesure où elle favorise la mise en place de filières de valorisation des MAFOR à l'échelle du territoire, en préservant les intérêts économiques de toutes les parties, en particulier ceux du monde agricole, et en garantissant le respect des équilibres agronomiques, la protection de la ressource en eau, la qualité des produits alimentaires et la maîtrise des risques sanitaires, au bénéfice de l'ensemble des habitants de ce territoire

- Au Plan agroforesterie dans la mesure où elle contribue par son caractère d'économie circulaire, sa portée inter filière et son échelle à l'ensemble du territoire de La Réunion

- Au Plan projet 4/1000 dans la mesure où la valorisation des MAFOR entraîne indiscutablement une augmentation du stockage du carbone dans le sol et dans la mesure où la préservation de la matière organique dans les sols contribue à l'atténuation de l'effet du changement climatique.

Coordination de la capitalisation des travaux de groupes (GIEE) et le transfert aux agriculteurs

Moyens consacrés à la mission de coordination de la capitalisation (avec obligation le nombre d'ETP consacrés pour les GIEE et les groupes Ecophyto 30 000, et les noms des agents concernés).	Nombre d'ETP : 0,3. Nombre d'agents : 1. Nom de l'agent : A recruter
Identifier le cas échéant l'AE sur laquelle ces tâches sont prévues ou préciser si ces actions sont effectuées hors PRDAR	AE 1 Capitalisation et valorisation des données agricoles détenues par la Chambre d'Agriculture – Thématique : GIEE
Actions et livrables prévus	Actions prévues : - Tâche 3.1.1. Accompagner les GIEE dans la capitalisation et la valorisation des résultats et expériences issus des pratiques agroécologiques - Tâche 3.1.2. Assurer le transfert des résultats et expériences capitalisés - Tâches 3.1.3 Créer une fédération départementale des GIEE Livrables prévus : - Résultats des GIEE de La Réunion capitalisés et diffusés (note synthétique) - Journées d'échange et de partage entre les GIEE de La Réunion dont le rôle est d'assurer une montée en compétences des agriculteurs et conseillers du réseau via l'échange de pratiques et l'animation de réseau - Mise en place d'une fédération départementale des GIEE à La Réunion

1.2 Conclusions de l'évaluation à mi-parcours du PRDAR 2022/2027

Les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours des PRDAR 2022-2027 (courrier DGER/DGPE du 22 novembre 2024), complétées par les observations du Comité scientifique de CDA France, encadrent l'évolution du contenu, de l'organisation et de la structuration du programme pour l'exercice 2026.

Rappel des instructions relatives à la rédaction du bilan et évaluation du programme à mi-parcours en 2025

Selon l'« Instruction à destination des Chambres d'agriculture pour la rédaction d'un rapport d'évaluation à mi-parcours des PPDAR 2022-2027 », du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt du 22 novembre 2024 :

- « Cette évaluation à mi-parcours doit se tenir au début de l'année 2025. Elle porte sur les actions menées en 2022, 2023 et 2024 au regard du programme prévisionnel 2022-2027 »

- « L'évaluation a pour objectifs de :

- . Évaluer le niveau d'avancement des travaux annoncés par les porteurs en début de programmation au regard des objectifs initiaux et du calendrier prévisionnel

- . Identifier et caractériser les obstacles à la bonne réalisation des activités et formuler des mesures correctives en vue de surmonter ces obstacles

- . Ajuster, si nécessaire, les PPDAR à l'évolution des nouveaux cadres des politiques publiques et nouveaux canaux de financement (planification écologique, PARSADA, projet de loi agricole...) et à l'évolution du contexte (sociétal, des filières, des territoires...)

- . Réajuster, si nécessaire, l'architecture du déroulé du PPDAR pour les années 2026 et 2027.

Il est attendu que les porteurs de programme intègrent les recommandations issues de l'évaluation et les éventuelles modifications dans leur programme prévisionnel 2026 »

- Selon les « consignes de rédaction du rapport :

- . Le nombre de pages est limité à 15 avec les annexes

- . Le renvoi aux annexes est à privilégier plutôt que le développement du rapport afin de faciliter sa lecture par le conseil scientifique et le service instructeur

- . Le rapport et ses annexes, expertisés par le conseil scientifique, sont à rendre pour le 30 mars 2025, au format Word, Excel ou PDF scanné uniquement, aux adresses suivantes :

DGPE : dar.dgpe@agriculture.gouv.fr

CS du CdAF : laurence.thieblemont@apca.chambagri.fr »

- . Les différentes parties du rapport sont :

- « . « Programme évalué

- . Prise en compte des recommandations du jury au moment du dépôt du PPDAR

- . Atteinte des objectifs

- . Ajustement du programme aux évolutions du contexte

- . Premiers effets du PPDAR

- . Réalisation(s) phare(s) obtenue(s) à date

- . PPDAR inter-chambres »

Evaluation à mi-parcours réalisée 2025

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PRDAR 2022-2027 de La Réunion a été réalisé conformément à l'instruction du 22 novembre 2024. Il a porté sur l'analyse des actions conduites en 2022, 2023 et 2024, au regard des objectifs du programme pluriannuel, du calendrier prévisionnel et des exigences du CASDAR. Le rapport a été transmis dans les délais impartis au Conseil scientifique de Chambres d'Agriculture France et aux services de la DGPE.

L'évaluation a montré que l'ensemble des actions engagées entre 2022 et 2024 est en cohérence avec les objectifs initiaux du PRDAR. Les indicateurs de résultats sont globalement atteints ou dépassés, et les livrables prévus ont été réalisés conformément aux engagements. La gouvernance du programme, fondée sur la structuration IRD, les instances internes et les partenariats RITA, est apparue robuste et bien maîtrisée. Les AE

ont été exécutées sans retard majeur, et les réorganisations intervenues en 2023 et 2024 ont été correctement absorbées.

Le rapport d'évaluation a mis en lumière la prise en compte des recommandations du jury au moment du dépôt du PPDAR :

Prise en compte de l'évaluation scientifique et technique du Comité stratégique.

- Attentes formulées

Évaluation scientifique et technique des PRDAR - Engagements prévisionnels 2022-2027
- Programme : La Réunion, 01 et 02 février 2022, transmise par l'APCA le 08 mars 2022 :

- Points forts :

- . Qualité de la contextualisation du dossier
- . Réflexions et propositions faites pour répondre aux objectifs de l'AE4 (alimentation durable et développement territorial) du socle commun des PRDAR
- . Analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) par action élémentaire pour la compréhension du dossier, particulièrement appréciée par le Comité Scientifique

- Point à améliorer et recommandation du Comité Scientifique :

- . Nombre d'actions élémentaires, égal à dix, qui semble élevé au regard des moyens mobilisés
- . Renforcer l'articulation entre IRD, capitalisation et transfert, en particulier pour les références issues des GIEE et des dispositifs de terrain
- . Prendre en compte le changement climatique dans le programme
- . Améliorer l'écriture du contenu de l'AE 5 (Agritourisme)

- Demande de complément :

- . Centrer une des actions élémentaires sur une des cinq actions du socle commun, au choix.

- Modifications apportées en réponse à ces attentes

- Réponse / complément de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, transmise le 25 mars 2022 :

- . Constitution d'une nouvelle version du programme :
 - . Renforcement des points relatifs à la mise en œuvre de l'IRD, à la prise en compte du changement climatique, aux partenariats, à l'agritourisme
 - . Référence à l'AE 3 Économie d'intrants et préservation de la biodiversité du socle commun d'AE obligatoires.

Plus-value des financements CAS DAR

Le PRDAR constitue un levier essentiel au service de la stratégie de développement agricole portée par la Chambre d'agriculture de La Réunion. Grâce à un fléchage clair des crédits, il permet la mobilisation coordonnée de plusieurs opérateurs (Chambre d'agriculture, IQuAE et SR) sur des actions complémentaires, tout en respectant l'obligation réglementaire d'ouverture aux partenaires hors réseau.

Le financement CASDAR représente 74,5 % de l'enveloppe globale du programme. Ce taux, variable d'une année à l'autre, respecte le critère réglementaire imposant un ratio "crédits CASDAR / coût total du programme" inférieur ou égal à 80 %.

Il contribue notamment à la montée en compétences des conseillers en matière d'agroécologie, d'accompagnement au changement et d'approche systémique, à travers la mise en œuvre de formations, de cercles d'échanges et de pratiques entre agents. Il permet

également d'assurer la valorisation des résultats auprès des agriculteurs, en particulier par la production et la diffusion de livrables opérationnels sur la plateforme RD-Agri.

Ainsi, plus de 50 000 euros sont investis chaque année par la Chambre d'agriculture de La Réunion dans la formation de ses agents afin de développer et renforcer leurs compétences. Cet accompagnement s'inscrit dans une projection pluriannuelle de montée en compétences et se décline par un plan de formation annuel, élaboré en fin d'année N pour l'année N+1, puis clôturé par un bilan présenté aux représentants du personnel.

Bilan de la mise en place du service IRD depuis 2022 et mesures envisagées pour le conforter en 2026 et 2027. Des exemples d'actions de développement réussies grâce à ce service IRD

L'organisation de l'Innovation, de la Recherche et du Développement (IRD) à La Réunion repose sur une approche transversale, intégrée aux missions de conseil, de transfert et de prospective. Elle s'appuie sur une collaboration permanente avec les organismes du développement agricole et de la recherche (partenaires des RITA, CIRAD, ARMEFLHOR, etc.), consolidée au sein des instances telles que l'instance ad hoc et le COREDEF. Cette gouvernance assure l'articulation entre les priorités locales et les dynamiques nationales (PNDAR, PSR, COP), notamment dans la structuration des références technico-économiques.

La valorisation des livrables repose sur la production de supports pratiques, d'outils illustrés et de démonstrations, ainsi que sur leur diffusion via les plateformes nationales (RD-Agri, OPERA). Les outils produits visent un objectif de transfert concret, ciblé et opérationnel, en réponse aux attentes des agriculteurs.

AE 1 Agriculture biologique : élaboration de fiches pour cultures fruitières et maraîchères avec données technico-économiques (fruits de la passion, oignons, salade et pomme de terre) initiées en 2021 en partenariat avec le GAB et L'ARMEFLHOR. En 2024, mise en place d'un Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique à La Réunion et d'une convention de partenariat avec l'Agence Bio, la DAAF et réalisation d'un état des lieux détaillé des productions végétales biologiques à La Réunion qui a permis de dresser un panorama clair de la filière. Ces travaux ont également contribué au développement et au renforcement des partenariats autour de l'agriculture biologique, notamment avec le GAB, le RITA Bio, l'Agence Bio et les acteurs du réseau régional.

- **AE 1 Co conception de systèmes de culture / d'élevage** : déploiement du conseil en matière d'élevage de précision à fin notamment d'autonomie fourragère et d'utilisation du numérus dans les exploitations par un outil d'aide à la décision ; cahier de fertilisation sous un format numérique afin de faciliter les notifications ; sensibilisation des éleveurs sur le bien-être animal. En 2024, acquisition de références technico-économiques et de cas-type pour modéliser les effets des changements réels dans les systèmes d'élevage et leurs évolutions. Développement de partenariats avec les partenaires du RITA Elevage et autres.

- **AE 1 GIEE** : capitalisation et diffusion des résultats et expériences des GIEE, des pratiques agroécologiques des collectifs, avec production de livrables et diffusion sur RD-Agri et OPERA.

- **AE 2** : présentation de l'HVE et de l'AB à La Réunion avec chiffres d'engagement ; Document de synthèse des pratiques en œuvre dans les fermes pilotes : document présentant les pratiques mises en œuvre dans les fermes pilotes en ce qui concerne l'agroécologie ; présentations en réunions collectives des pratiques agroécologiques mises en œuvre à La Réunion. L'association des producteurs à la fois à l'acquisition de références et dans la phase de mise en œuvre et de démonstration.

- **AE 3 Territoire** : Alimentation locale : projet territorialisé

Le transfert aux agriculteurs, via les programmes d'actions des chartes agricoles, des connaissances acquises par la recherche et l'expérimentation à La Réunion. 12 programmes d'actions territorialisés élaborés en concertation avec les partenaires dont 8 nouveaux, 4 actualisées et 1 à l'échelle d'intercommunalités de communes

- **AE 3 Agritourisme** : élaboration d'1 guide avec les différents types de vente directe « Bien démarrer sa commercialisation en vente directe et circuits courts » ; présentation du label Bienvenue à la ferme et de ses attentes ; webinaire sur l'agritourisme : vidéo de présentation des essentiels de l'agritourisme et des labels Bienvenue à la Ferme et Accueil Paysan ; animations et événements sur le territoire du réseau Bienvenue à la Ferme ; Formation des acteurs de l'agritourisme aux nouveaux outils de transformation et de commercialisation.

- **AE 4** « Améliorer la valorisation des produits alimentaires Produits Pays Réunion » : Promotion sur les foires, salons et autres lieux de vente - Réalisation et diffusion des émissions « Terres d'ici », - Sensibilisation du consommateur sur l'origine des matières premières des produits. - « Accompagnement des entreprises sur l'innovation dans les pratiques des agriculteurs à partir d'outils numériques » : application numérique FERTICLIC.974 : outil numérique mis à disposition des agriculteurs et adhérents des CUMA pour faciliter leur travail par l'automatisation des tâches de saisie. L'action élémentaire « Accompagnement des entreprises sur l'innovation dans les pratiques des agriculteurs à partir d'outils numériques », portée par la FRCA, a été supprimée du programme 2025.

- **AE 5** : application intranet de gestion centralisée pour une meilleure gestion de l'exploitation agricole, des outils mis à disposition des agriculteurs : « De la création au développement de son entreprise agricole, des choix, des objectifs à atteindre, un accompagnement nécessaire

- **AE 6** : Mise en place de partenariat avec les RITA (Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole), en particulier RITA « Animal ».

- **AE 7** : mise à jour des bases de données à fins de centralisation informatique des plans d'épandage de Matières Fertilisantes d'Origine Résiduaire (MAFOR) : Expertise Recyclage Agricole (ERA), réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; valorisation de données territoriales (ERA, SATEGE) et production d'outils d'aide à la décision pour l'adaptation des systèmes agricoles.

Dimension économique des actions envisagées et articulation des approches techniques et économiques

Cette orientation est intégrée de manière transversale dans les AE du PRDAR de La Réunion, conformément aux attentes de la DGPE et du Comité scientifique, qui ont souligné l'importance d'outiller les conseillers et les agriculteurs pour apprécier les performances globales (techniques, économiques, environnementales) des systèmes agricoles.

1. Prise en compte d'approches technico-économiques dans certaines actions élémentaires du PRDAR

Plusieurs actions élémentaires du PRDAR intègrent, à des degrés variables, des approches technico-économiques, illustrées notamment par les exemples suivants :

- **AE1 – Agriculture biologique** : l'ORAB produit des données relatives aux coûts de production, aux performances économiques des principales filières biologiques.

- **AE1 – Élevage** : poursuite de l'élaboration et de l'actualisation de référentiels technico-économiques des filières d'élevage, en lien avec le dispositif INOSYS.
- **AE1 – GIEE** : poursuite de la capitalisation des résultats technico-économiques issus des GIEE et des groupes opérationnels, en cohérence avec les orientations nationales de renforcement des dispositifs de capitalisation.
- **AE2** : développement d'éléments de suivi relatifs aux coûts, au temps de travail et à la valorisation des productions au sein des réseaux de fermes pilotes agro-écologiques, notamment pour apprécier les effets économiques de certaines pratiques (réduction d'intrants, diversification, travail du sol, couverture végétale).
- **AE3 – Chartes** : prise en compte des retombées économiques de l'alimentation durable, à travers l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de chartes agricoles et de projets alimentaires territoriaux, incluant l'analyse des débouchés et la valorisation des produits locaux.
- **AE4** : poursuite de la modernisation des outils de gestion (refonte de CACAO, développement de diagnostics économiques simplifiés), afin de permettre aux exploitants d'apprécier les impacts économiques des évolutions de pratiques identifiées dans les actions techniques (AE1 et AE2).
- **AE5** : L'accompagnement des agriculteurs en cas d'arrêt maladie contribue indirectement à la **sécurisation économique des exploitations**, en limitant les pertes de production et les ruptures d'activité. L'analyse des coûts du remplacement et des bénéfices économiques associés (maintien du revenu, continuité des ateliers) alimente la réflexion sur la soutenabilité de ce dispositif à l'échelle territoriale.
- **AE6** : Les travaux menés sur la valorisation des MAFOR intègrent une analyse des **coûts de substitution aux engrais minéraux**, des économies potentielles pour les exploitations et des conditions économiques de mise en œuvre des plans d'épandage. Cette approche permet d'apprécier l'intérêt économique de ces pratiques, en complément de leurs bénéfices environnementaux.
- **AE7** : La capitalisation et la diffusion des productions du PRDAR intègrent la valorisation de références technico-économiques produites dans les autres actions. L'objectif est d'améliorer l'appropriation par les conseillers et les agriculteurs de résultats objectifs, favorisant des choix techniques économiquement viables et adaptés aux contextes locaux.

Articulation entre IRD et transfert

De manière générale, l'évaluation à mi-parcours a souligné la solidité de l'organisation IRD à La Réunion, structurée autour de partenariats actifs (partenaires du RITA, CIRAD, ARMEFLHOR) et d'une gouvernance technique permettant la production de références et leur diffusion.

Stratégie de diffusion et de transfert des productions du PRDAR mises en œuvre de 2022 à 2025

Diffusion et transfert des productions du PRDAR mises en œuvre de 2022 à 2025

Depuis 2022, la Chambre d'agriculture de La Réunion déploie une stratégie de diffusion visant l'appropriation effective des productions du PRDAR par les agriculteurs, les conseillers et les partenaires. Cette stratégie repose sur une complémentarité de formats (fiches, vidéos, modules, tableaux de bord) et de canaux (site internet, RD-Agri, OPÉRA, réseaux sociaux, newsletters, terrain).

Chaque action élémentaire intègre un volet valorisation dès sa conception, garantissant que les résultats soient traduits en livrables actionnables, utilisables concrètement par les bénéficiaires. Le recours systématique à la plateforme nationale RD-Agri permet une

mise à disposition centralisée, favorise la mutualisation interrégionale et contribue à l'animation du réseau CASDAR/PNDAR.

- Au niveau local, auprès du monde agricole, dont la profession agricole réunionnaise, via le site internet et la revue de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, d'autres instances de transfert tels que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) lesquels regroupent l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement et ont pour objet de coconstruire et de réaliser des actions de recherche et développement, d'expérimentation, de démonstration et de transfert en réponse aux besoins aux besoins exprimés localement par les professionnels de l'agriculture
- Au niveau national, auprès du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, (rd-agri.fr) et du réseau des Chambres d'agriculture (portail intranet et espaces collaboratifs de l'Outil Pour Echanger au sein des Réseaux Agricoles - OPERA).

Exemples d'actions de diffusion réussies

Les productions suivantes illustrent la mise en œuvre réussie de cette stratégie :

- **Agriculture biologique** : publication annuelle de la synthèse de l'ORAB, première base de données territorialisée ultramarine sur la bio, sur la plateforme agribio de La Réunion, ...
- **Élevage** : références technico-économiques pour appuyer les transitions des systèmes herbagers. Restitution aux éleveurs de manière individuelle et aussi collectivement. Participation à des événements agricoles (Miel vert, Foire agricole de Bras-Panon, séminaires, ...)
- **GIEE** : capitalisation des innovations issues des collectifs et diffusion à l'échelle régionale.
- **Certification environnementale** : guides opérationnels pour l'accompagnement à la HVE.
- **Alimentation locale** : bilans de visites de terrain en présence d'agriculteurs et d'élus de la Chambre d'Agriculture, plans d'actions de chartes agricoles, valorisation des actions territorialisées mis sur le site de la Chambre
- **Agritourisme** : vidéos, brochures, enquêtes sur les circuits courts.
- **Gestion d'entreprise** : outils pratiques d'aide au pilotage, fiches simplifiées, simulateurs.
- **Services de remplacement** : tableaux de bord, indicateurs, enquêtes de satisfaction.
- **Changement climatique** : bilans d'épandage, cartes interactives, outils pour l'adaptation.
- **Gouvernance** : comptes rendus, engagements prévisionnels et bilans accessibles en ligne.

Ces livrables ont été conçus dans une logique de transférabilité, d'accessibilité et de réutilisation, en lien avec les attentes du MASA et les exigences de lisibilité posées par le Comité scientifique.

2. MOYENS PREVISIONNELS 2026

2.1 Moyens humains et financiers

Chefs de projet des Actions Élémentaires (AE) du PRDAR

AE	Chefs de projet des AE		
	Noms Prénoms	Organismes	Fonctions
1 Capitalisation	Thématique Agriculture biologique PONAMALE Laëtitia	Chambre d'Agriculture	Chargée d'études en économie et statistiques agricoles
	Thématique Élevage SELIN Ismaël		Responsable de la cellule Diversification animale
	Thématique GIEE A recruter		
2 Agroécologie	GOURLAY Julie	IQuAE	Coordinatrice technique
3 Alimentation (Territoire, Agritourisme)	Thématique Alimentation locale : projet territorialisé DOMEN Jean-Pascal GIRAUD Jean-Louis NALLACARPAPOULE Denis	Chambre d'Agriculture	Responsable de zone Ouest Responsable de zone Sud Responsable de zone Nord Est
	Thématique Agritourisme BEGUE Sophie		Chargée de mission agritourisme
4 Gestion	LAW-DUNE Fabienne	Chambre d'Agriculture	Responsable du Département Entreprise
5 Remplacement	LAITON Reine Claude	Service de Remplacement	Présidente
6 Changement climatique	VANHUFFEL Luc	Chambre d'Agriculture	Responsable de la cellule Environnement
7 Gouvernance	A recruter	Chambre d'Agriculture	

Effectifs mobilisés par AE et thématique

AE	Agents engagés dans les AE		
	Noms Prénoms	Nombre d'agents	Nombre d'ETP
1 Capitalisation	Thématique Agriculture biologique PONAMALE Laëtitia A recruter Thématique Élevage RANDRIANASOLO Jery Thématique GIEE A recruter	3 Agriculture biologique : 2 Élevage : 1 GIEE : 1	2,24 Agriculture biologique : 0,94 Élevage : 1 GIEE : 0,3
2 Agroécologie	COQUOIN Tifenn GOURLAY Julie LACOUTURE Pauline	3	1,8
3 Alimentation (Territoire, Agritourisme)	Thématique Alimentation locale : projet territorialisé DOMEN Jean-Pascal GIRAUD Jean-Louis NALLACARPAPOULE Denis Thématique Agritourisme BEGUE Sophie GRONDIN Laurent	5 Alimentation locale : projet territorialisé : 3 Agritourisme : 2	2,3 Alimentation locale : projet territorialisé : 0,3 Agritourisme : 2
4 Gestion	LAW-DUNE Fabienne	1	0,5
5 Remplacement	LAURET Stéphane	1	0,5
6 Changement climatique	VANHUFFEL Luc LESZCZYNSKY Raphael	2	1,2
7 Gouvernance	CHECKOURI Isabelle A recruter	2	0,3
TOTAL		16 (Dont 1 agent sur 3 AE)	8,84

Les engagements prévisionnels annuels 2026 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion mobilisent 8,84 Équivalents Temps Plein (8.95 ETP en 2025) pour 16 agents (17 agents en 2025).

6,54 ETP (6,65 ETP en 2025) pour 12 agents (13 agents en 2025) sont engagés sur les 5 actions élémentaires (AE) mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2026, soit environ 74 % du nombre total d'ETP (74,3 % en 2025), et 75 % des agents (76,4 % en 2025), et 2,3 ETP (2,3 en 2025) pour 4 agents (4 en 2025) le sont sur les 2 AE mises en œuvre par les 2 organismes tiers partenaires, soit 26 % du nombre total d'ETP (25,7 % en 2025), et 25 % des agents (23.5 % en 2025).

L'ensemble des agents impliqués dans les engagements prévisionnels 2026 disposent des compétences nécessaires à la réalisation des actions (comme en 2025).

Montants engagés et part de financement CASDAR par AE

AE	Financements prévisionnels engagés dans les AE		
	Coût total (€)	Financement CAS-DAR (€)	Financement CAS-DAR / Coût total (%)
1 Capitalisation (Agriculture biologique, Élevage, GIEE)	147 244	147 244	100
2 Agroécologie	98 400	25 000	25,4
3 Alimentation (Alimentation locale : projet territorialisé ; Agritourisme)	162 040	159 203	98,2
4 Gestion	38 038	31 288	82,2
5 Remplacement	103 084	30 000	29,1
6 Changement climatique	82 599	76 851	93
7 Gouvernance	23 200	18 244	78.6
TOTAL	654 605	487 830	74,5

Les engagements prévisionnels annuels 2026 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion mobilisent un coût global de 654 605 euros (681 359 en en 2025), 453 121 € pour les 5 AE mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion (479 875 € en 2025), et 201 484 € pour les 2 AE mises en œuvre par les 2 organismes tiers partenaires (201 484 € en 2025).

Les engagements prévisionnels 2026 font appel à 487 830 € du CASDAR (comme en 2025), dont 432 830 € sont afférents aux AE mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion (comme en 2025), soit 88,7 % du total du CASDAR (comme en 2025), et 55 000 € (comme en 2025) aux AE mises en œuvre par les partenaires, soit 11,3 % du total (comme en 2025).

Le taux de cofinancement des engagements prévisionnels 2026 par le CASDAR s'élève à 74,5 % (73,4 en 2025) pour l'ensemble des 7 actions élémentaires du PRDAR 2022/2027.

2.2 Ratios

Critères à respecter	Prévisionnel 2026	Seuil à respecter
Crédit CAS DAR de l'AE/coût total de l'AE	Toutes les AE entre 25 % et 100 %	Supérieur à 20%
ETP affectés au programme/nombre total d'agents engagés dans le programme	0,55	Supérieur à 0,4
Part des crédits totaux affectés à des organismes tiers : CASDAR IQUAE/TOTAL CAS DAR	5,1%	Supérieur à 5% du financement CAS DAR prévisionnel (compte consolidé)
Crédits CAS DAR/coût total du programme	74,5%	Inférieur ou égal à 80%
Nombre d'actions élémentaires	7	Entre 3 et 10
Coût de la gouvernance : Coût AE7/financement TOTAL CAS DAR	4,75%	Inférieur à 5% du financement CAS DAR (compte consolidé)
Dépenses indirectes affectées imputées au programme	19,8%	Inférieur à 20% des dépenses directes du programme (compte consolidé)

- Ratio crédit CASDAR action / coût total action : supérieur à 20 % : Ce ratio est compris entre 25 % et 100 % en les engagements prévisionnels 2026 (entre 25,4 % et 100 % en 2025).
- Nombre d'actions élémentaires compris entre 3 et 10 (à l'exception des programmes inférieurs à 100 000 € d'aide CASDAR annuelle) : Ce nombre est égal 7 en les engagements prévisionnels 2026 (7 en 2025).
- ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4 ; cette règle doit être satisfaite pour un volume d'ETP représentant au minimum 90 % du nombre total d'ETP mobilisés pour le PDAR ; cette marge de 10 % maximum doit permettre la mobilisation d'une expertise ponctuelle nécessaire à la réalisation du PDAR : Ce ratio est égal à 0,55 en les engagements prévisionnels 2026 : 8,84 ETP / 16 agents en les engagements prévisionnels 2026 (0,53 en 2025 : 8.95 ETP / 17 agents).

- Coût de la gouvernance du programme : les ressources allouées à cette AE « Gouvernance » ne dépasseront pas 5 % du financement CASDAR prévisionnel (compte consolidé, sauf cas dûment justifié et en accord avec l'administration) : Cette part est égale à 4,75 % en les engagements prévisionnels 2026 : 23 200 € coût AE Gouvernance / 487 830 € financement CASDAR du programme (4,78 % en 2025 : 29 082 € / 487 830 €).
- Part des crédits totaux affectés à des organismes ne relevant pas du réseau des chambres ou des services de remplacement : supérieure à 5 % ; cette mesure ne s'applique ni aux programmes des massifs ni au programme de Chambres d'agriculture France : Cette part est égale à 5,1 % en les engagements prévisionnels 2026 (25 000 € CASDAR IQuAE / 487 830 € financement total CASDAR du programme) (5,1% en 2025 : 25 000 € / 487 830 €).
- Les dépenses indirectes affectées imputées au programme annuel ne pourront représenter plus de 20 % des dépenses directes du programme (compte consolidé) : Ce ratio est égal à 19,8 % en les engagements prévisionnels 2026 (108 044 € / 443 479 € + 103 084 €) (19,2 % en 2025 : 109 861 € / 468 415 € + 103 084 €).
- Ratio « crédits CASDAR/coût total du programme » : il devra être inférieur ou égal à 80 % : Ce ratio est égal à 74.5 % : 487 830 € crédits CASDAR/654 605 € coût total du programme en les engagements prévisionnels 2026 (71.6 % en 2025 : 487 830 € / 684 359 €).

3. FICHES AE

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026

N° 1	Capitalisation et valorisation des données agricoles détenues par la chambre d'agriculture Thématique 1 : Agriculture biologique Thématique 2 : Élevage Thématique 3 : GIEE
Chefs de projet	- Thématique : Agriculture biologique (AE 3 socle commun MASA) Mme PONAMALÉ Laëtitia Chambre d'Agriculture de La Réunion Chargée d'études en économie et statistiques agricoles Direction Prospective, Projets et Partenariats laetitia.ponamale@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 94 69 42 - Thématique : Élevage (AE 5 socle commun MASA) M. SELIN Ismaël Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsable de la cellule Diversification animale Département Productions animales ismael.selin@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 96 20 50

	- Thématique : GIEE (AE 2 socle commun MASA) A recruter Chambre d'Agriculture de La Réunion
Rappel de la finalité	- Thématique : Agriculture biologique . Mettre en place et animer un observatoire régional de l'agriculture biologique à La Réunion . Réaliser une étude spécifique à la filière Bio par an . Transférer les connaissances acquises auprès des professionnels agricoles et du grand public - Thématique : Élevage . Élaborer et valoriser des référentiels technico-économiques en élevage . Développer les réseaux de références pour améliorer les performances en élevage et permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le bien-être animal - Thématique : GIEE . Accompagner et stimuler la prise en compte du changement climatique dans l'évolution des pratiques dans les systèmes d'exploitation pour en favoriser la durabilité et la résilience (adaptation et atténuation) (AE 2 socle commun MASA) . Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance en matière de systèmes de cultures et d'élevage et sur la préservation de la biodiversité (AE 2 socle commun MASA) . Assurer une montée en compétences du réseau via l'échange de pratiques (AE 2 socle commun MASA) et accompagner les collectifs dans leur proposition de solutions adaptées à leur territoire respectif (principe d'innovation ascendante) ainsi qu'à l'objectif que doit atteindre un GIEE en matière de triple performance, économique, environnementale et sociale

Faits marquants du contexte im- pactant la pro- grammation 2026	- Thématique : Agriculture biologique Faits marquants relatifs à l'attention particulière sur la mobilisation des moyens humains et financiers de la Chambre d'Agriculture de La Réunion « Les moyens mobilisés dans votre PRDAR répondaient aux enjeux de ces thématiques, cette action mobilisant 4,35 ETP répartis sur 12 agents pour un montant de crédits publics de 114 703 € ». Dans son « avis sur le compte-rendu 2022 du PRDAR 2022-2027 de la Chambre d'Agriculture de La Réunion » du 1er août 2023, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt mentionnait : « 11,94 ETP ont été mobilisés (prévisionnel : 11,98 ETP) répartis sur 28 agents (prévisionnel : 25 agents). L'avis sur le compte-rendu 2021 préconisait d'apporter une vigilance quant à la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs au vu du nombre d'agents important au regard des ETP affectés au programme ; préconisation qui est à nouveau portée à votre connaissance ». La description du présent programme mentionne (p.30) : « Les engagements prévisionnels annuels 2025 du PRDAR 2022-2027 de La Réunion mobilisent 8,95 Équivalents Temps Plein (11 ETP en 2024) pour 17 agents (19 agents en 2024). 6,65 ETP dont 2,3 ETP pour l'AE1 (8,3 ETP en 2024 dont 1,6 ETP pour l'AE1) pour 13 agents dont 3 agents pour l'AE1 (14 agents en 2024 dont 4 agents pour l'AE1)) sont engagés sur les 6 actions élémentaires (AE) mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2025 ». Ainsi, le « ratio ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4, est égal à 0,53 : 8,95 ETP / 17 agents en les engagements prévisionnels 2025 (0,44 en 2023 : 11,95 ETP / 27 agents) » et de 0,74 : 6,65 ETP / 13 agents pour les actions élémentaires mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture en 2025 (0,42 en 2023 : 9,25 ETP / 22 agents). La prise en compte de cet avis de la DAAF est d'autant plus primordiale que dans sa « note d'instructions relative à l'élaboration des programmes régionaux de développement agricole et rural prévisionnels 2025 portés par les Chambres d'agriculture... » du 19 novembre 2024, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mentionnait : « Lors de l'instruction des programmes prévisionnels, il sera porté une attention particulière au respect des critères suivants » dont
--	--

« ETP affectés au programme / nombre total d'agents engagés dans le programme : supérieur à 0,4 » et que « le non-respect d'un de ces critères conduira au rejet du programme prévisionnel et pourra conduire à une réfaction sur le solde de la subvention CASDAR au moment de l'examen du compte-rendu ».

- Faits marquants relatifs à la nécessaire transition agroécologique des exploitations réunionnaises vers des systèmes de cultures et d'élevages triples performants (économiques, sociaux et environnementaux).

Depuis la précédente programmation pluriannuelle du PRDAR avec la contribution financière du CASDAR, soit dès 2014, la réalisation de l'action élémentaire « Développer et promouvoir l'agriculture biologique », portée par la Chambre d'Agriculture de La Réunion, a certes permis la collecte de nombreuses données sur le terrain mais n'a pu aboutir à une capitalisation et une valorisation suffisantes au regard de leur importance en matière de nécessaire transition agroécologique des exploitations agricoles réunionnaises vers des systèmes de cultures et d'élevages triples performants (économiques, sociaux et environnementaux).

Par ailleurs, des sources de données sur l'agriculture biologique abondantes et multiples :

- Agence bio : notifications et données des organismes certificateurs liées à l'INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques et cartoBio (données géographiques du parcellaire bio)
- DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) – SISE (Service de l'Information Statistique et Économique) : recensement agricole et enquêtes*
- Service territorial FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) – SREAR (Service Régional de l'Économie Agricole et Rurale)
- Telepac (téléservices des aides de la PAC – Politique Agricole Commune) et RPG (Registre Parcellaire Graphique) : données relatives à l'instruction des aides de la PAC*
- Bases de données des organismes professionnels (Chambre d'Agriculture de La Réunion, GAB-974 - Groupement des Agriculteurs Biologiques de La Réunion, ARMEFLHOR - Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et HORTicole...) : données relatives aux itinéraires technico-économiques, installation/conversion, enquêtes, études*

- Base de données de la restauration collective : données relatives à la loi EGalim.

Autres sources de données : enquêtes études...

Une montée en puissance de la bio à La Réunion nécessitant un besoin d'amélioration des connaissances de ce secteur d'activité.

- La plateforme numérique Agribio développée par la Chambre d'agriculture constitue un point d'accès structurant à l'ensemble des informations disponibles sur la bio à La Réunion. Elle permet de centraliser les ressources, valoriser les données issues des partenaires (GAB, DAAF, FAM, etc.) et faciliter leur consultation par les acteurs du secteur (agriculteurs, porteurs de projets, collectivités, etc.).

Au vu de ces éléments, la Chambre d'Agriculture de La Réunion a mis en place en 2024 l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), premier ORAB d'outre-mer, s'inscrivant dans le réseau des ORAB existants en France hexagonale depuis 2005. Rendu opérationnel en 2025, l'ORAB est animé par la Chambre, qui en assure le fonctionnement, l'actualisation des données, ainsi que la conduite d'études spécifiques à la filière Bio à La Réunion, en lien avec les partenaires du territoire.

*Dans la limite des dispositions légales et contractuelles

- Thématique : Élevage

L'agriculture réunionnaise n'a pas été épargnée par les changements climatiques (passage de cyclone, sécheresse) mais également les augmentations des prix et des intrants pour toutes les productions animales et végétales. Il est donc essentiel d'adapter une stratégie pour permettre d'identifier, d'évaluer les surcoûts de production sur le territoire et ainsi limiter leurs effets négatifs, tout en préservant notre environnement.

Néanmoins, l'enjeu majeur reste notre capacité à répondre à une demande croissante du marché. Il est donc essentiel d'adapter une stratégie pour accompagner les éleveurs sur le territoire, majoritairement des éleveurs bovins où les systèmes de production sont plus complexes (production de lait et de viande) afin de faire face aux évolutions (réglementation, modernisation/installation et mises aux normes) mais aussi aux menaces identifiées ci-dessous afin de limiter leurs effets en s'adaptant, tout en garantissant la viabilité des exploitations en préservant notre environnement.

Menaces identifiées sur le territoire :

. Manque de fourrage (aléas climatiques/période de sécheresse sur certaines zones d'élevage dans les Hauts de l'Ouest)

- . Conciliation du bien-être animal dans certains élevages avec la compétitivité
- . Difficulté d'installation et d'extension (peu de foncier disponible / coûts élevés des matériaux)
- . Perte de foncier agricole (pression urbaine)
- . Pression phytosanitaire pour laquelle il manque encore des solutions alternatives
- . Concurrence des produits importés
- . Érosion des sols et mise en danger de la biodiversité.

Ceci implique un besoin de sensibilisation des éleveurs et de technicité de plus en plus fort sur la conduite des exploitations et sur la gestion des investissements. L'avenir de l'élevage sur le territoire dépend de sa capacité à s'inscrire dans une trajectoire de développement durable.

À cet effet, l'élaboration des références techniques et économiques est primordiale car elles constituent des outils d'aides à la décision nécessaires aux décideurs (agriculteurs, collectivités et filières) afin d'établir des projections réalistes (pour gérer et anticiper).

Afin de répondre à ce besoin, la Chambre d'Agriculture de La Réunion réalise les références technico-économiques par le biais de l'outil d'aide à la décision, dans le respect des cahiers des charges imposés par l'Institut national du porc. Elle intervient sur l'ensemble du département chez des éleveurs en filière organisée et chez les éleveurs indépendants. À travers cette action, l'outil « réseau de fermes de référence » est un des leviers précieux, pour une analyse efficace du système d'exploitation, et des références en élevages. Ils permettent de prévoir, d'anticiper et de gérer, tout en surveillant l'aspect de la production et les coûts engendrés.

Ces outils d'aides à la décision que propose la Chambre d'Agriculture, permettent de consolider et d'améliorer les revenus des éleveurs, via notamment une meilleure maîtrise des facteurs de productions par le transfert des connaissances et les actions d'informations. Ils permettent également de consolider la technicité des itinéraires de productions des exploitations réunionnaises, notamment via le transfert des résultats techniques.

La Chambre d'Agriculture travaille en étroite collaboration avec les instituts techniques nationaux : IDELE (filère ruminant), IFIP (porc), ITAVI (volaille). Elles valident les données et les analyses à dire d'expert pour chaque production et mettent à disposition des logiciels spécifiques pour le suivi des fermes.

Pour effectuer ces suivis, il est nécessaire de définir les typologies, lesquelles le sont en partenariat avec les instituts techniques ci-dessus cités et les filières animales (SICALAIT, SICAREVIA, CPPR...).

Pour les systèmes suivis, les typologies sont les suivantes :

- Filière porcine

La filière porcine réunionnaise est principalement destinée à la production de viande pour la consommation locale. Les porcs sont majoritairement élevés en système intensif, dans des installations spécialisées. En 2022, le bien-être animal et les questions environnementales sont les préoccupations importantes de la filière, en plus de la fluctuation des prix des intrants agricoles.

Domaine de validité des références techniques :

- . De 20 à 45 truies présentes
- . De 17,4 à 26,2 porcs produits/truies présentes/an
- . Bâtiment pour 34 truies présentes
- . 1 à 2 UMO familiale

- Filière volailles de chair

Il s'agit d'une exploitation agricole familiale spécialisée dans l'élevage en plein air de poulets de chair « tout venant ». Cet élevage repose sur deux à trois bâtiments d'une superficie totale de 100 m², incluant un bâtiment tampon de 20 m², et dispose de parcours attenants à chaque bâtiment.

Les poulets sont vendus à partir de 90 jours d'âge, avec un poids moyen d'environ 3 kg en poids vif. La conduite se fait en lot, précédé d'un vide sanitaire de 28 jours.

La réussite de cette production dépend de la fidélisation de la clientèle grâce aux circuits courts, et le ciblage de la période de vente pendant les périodes festives.

Domaine de validité :

. Superficie totale des bâtiments de 70 à 300 m² - Densité de 8 à 18 poulets par m² du bâtiment, et 2 m² de parcours par poulet - Durée du lot de 80 à 180 jours – Vente directe : à la ferme et/ou marché forain

- Filière viande bovine

Naisseur strict

Il s'agit d'un système d'élevage de bovins allaitants, axé spécifiquement sur la production de broutards destinés à la vente. Sa principale source de revenu provient de la commercialisation des animaux à engraisser et des génisses destinées à la reproduction. L'alimentation des animaux repose principalement sur le pâturage, complété par l'apport de concentrés. Pendant la saison hivernale, les éleveurs ont recours à l'utilisation de balles rondes enrubannées pour compenser le manque de fourrages.

Domaine de validité :

- . SAU de 35 à 50 ha - 30 à 50 VA -1 à 2 UMO
- . Chargement de 1,5 à 2 UGB/ha
- . Productivité numérique de 0,80 à 0,95

Naisseur-Engraisseur spécialisé

Il s'agit d'une extension du modèle d'élevage « naisseur strict », avec l'intégration d'un atelier d'engraissement pour conforter l'exploitation. La mise en œuvre de ce système demande une expertise avérée ainsi qu'une superficie adéquate pour assurer l'alimentation des animaux dans les deux phases de production. Les gains financiers proviennent principalement de la valorisation réalisée grâce à la vente de bovins finis, garantissant ainsi le revenu de l'exploitation.

Domaine de validité :

- . SAU de 45 à 70 ha - 60 à 80 VA - 2 à 3 UMO
- . Chargement de 1,5 à 2,5 UGB/ha
- . Productivité numérique de 0,77 à 0,90

Engraisseur de bovins mâles + canne à sucre

Ce système repose sur une approche de polyculture-élevage qui capitalise sur les synergies positives entre l'engraissement des bovins et la culture de la canne à sucre. L'engraissement des animaux est réalisé en bâtiment et s'étale sur plusieurs lots dans l'année. Les bovins maigres, issus d'élevages naisseurs, sont introduits à l'âge de 8 à 10 mois avec un poids moyen de 250 kg vif. Ils sont engraisés sur une période d'environ 10 mois, atteignant ainsi un poids de 600 kg vif à la sortie pour l'abattoir.

Domaine de validité : ha, dont 2 ha de SFP minimum

- . 0,5 UMO – 20 à 45 places d'engraissement
- . SAU de 2 à 7

- Filière Bovins lait

Dans ce modèle de système laitier, les éleveurs se regroupent au sein d'une coopérative pour livrer toute leur production laitière. Les résultats des éleveurs se différencient principalement par leurs méthodes d'alimentation du bétail, basées sur le fourrage naturel, complété par des concentrés.

Système laitier pâturant

Dans ce système, l'éleveur priorise l'apport de fourrage par la mise à disposition des parcelles de pâture ou en parcours aux vaches en production.

Domaine de validité :

- . La part de matière sèche d'herbe pâturée par rapport au total fourrage ingéré (%) par vache laitière est au minimum de 20 %.
- . Entre 40 à 70 vaches laitières (sans logette)

Système laitier en stabulation

Quant à ce système, les vaches sont entièrement en bâtiment. L'affouragement se fait à l'auge. L'éleveur optimise le rendement de ces parcelles par un système de fauche.

Domaine de validité :

- . La part de matière sèche d'herbe pâturée par rapport au total fourrage ingéré (%) par vache laitière est en dessous de 20 %

. Entre 50 à 80 vaches laitières (avec logette).

La Chambre d'Agriculture est adhérente à une fédération nationale Eliance (fédération des entreprises de conseils et service en élevage ruminant). Celle-ci rassemble l'ensemble des acteurs des entreprises au service de l'éleveur et pilote le dispositif collectif français d'amélioration génétique des ruminants.

Le Département Productions Animales assure un appui technique et un accompagnement reconnu, le Département Productions Animales concerne aussi bien les filières bovines (viande et lait) que les filières porcines, avicoles, ovines, caprines, et apicoles.

Celui-ci est composé de techniciens qui possèdent des compétences diversifiées et une solide expérience auprès des éleveurs, d'un coordonnateur sur le suivi des fermes de références et l'élaboration des cas types des référentiels.

- Thématique : GIEE

Action intégrée au sein du PRDAR de La Réunion en 2020 sous l'intitulé Capitalisation et valorisation des animations des GIEE sur le territoire de La Réunion, en 2021 sous l'intitulé Capitalisation et valorisation des résultats et expériences des GIEE sur le territoire de La Réunion, puis de 2022 à 2024 sous l'intitulé « Professionnaliser l'offre de services d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs, intégrer les enjeux filières dans les plans d'actions des collectifs en lien notamment avec les interprofessions ». Depuis 2024, l'intitulé de cette action n'a pas changé. Cependant, cette action élémentaire anciennement AE 7 a été regroupée dans l'action élémentaire 1 sous la thématique « GIEE ». L'ancienne action élémentaire 7 a été remplacée par une nouvelle action « Changement climatique »

Action pour accompagner les GIEE :

- Dans la capitalisation des résultats et expériences issus des pratiques agroécologiques et le transfert des résultats et expériences capitalisés

- Dans leur proposition de solutions adaptées au territoire respectif de chaque collectif (principe d'innovation ascendante) ainsi qu'à l'objectif que doit atteindre un GIEE en matière de triple performance, économique, environnementale et sociale

Atouts :

- Production agricole des GIEE à La Réunion dans des secteurs porteurs ; presque toutes les productions agricoles de La Réunion y sont représentées ; thématiques de travail traduisant une diversité d'approche dans la démarche agroécologique ; agriculteurs motivés et dynamiques
- Sensibilisation des GIEE par la Chambre d'Agriculture de La Réunion à la capitalisation des résultats et expériences
- Vulgarisation de la méthodologie de capitalisation et création à la Chambre d'Agriculture de La Réunion des conditions favorables à l'appropriation et la mise en œuvre de cette méthodologie
- Proposition, partage et transmission d'une méthodologie de capitalisation simple et pratique

Faiblesses :

- Peu d'implication des GIEE à La Réunion à ce jour dans la capitalisation de leurs résultats et expériences : pas de livrables capitalisés au niveau national en des outils collaboratifs de gestion de connaissances et d'échanges : plates-formes (OPERA connaissances, R&D Agricole) ou sites internet plus dédiés aux GIEE ou à la transition écologique (GIEE, GECO), au regard du nombre important de livrables à ce jour diffusés et rendus visibles au niveau local par les GIEE
- il y a eu des échanges entre Salazie et Cilaos en 2023 et autres

Opportunités :

- Transmission aux acteurs des GIEE de La Réunion de la méthodologie relative à la capitalisation des résultats et expériences
 - . La méthodologie définit 5 étapes : 1. Identification de l'expérience à capitaliser ; 2. Caractérisation de l'expérience ; 3. Collecte des données et description de l'expérience, ; 4. Analyse de l'expérience ; 5. Formalisation du support et diffusion
 - . Les GIEE sont tenus de mettre à disposition leurs résultats et expériences utiles aux organismes de développement agricole sur les sites nationaux dédiés :
 - . Adresse web giee.fr pour rendre visibles les actions des GIEE et capitaliser les actions mises en place par les GIEE

. Adresse web rd-agri.fr, plateforme de la R&D Agricole, accessible à tous, pour faciliter l'accès et l'utilisation des livrables dans le cadre des projets financés par le CASDAR

. Adresse web opera.chambres-agriculture.fr, via l'outil en ligne Opera connaissances pour capitaliser un produit CASDAR et un document financé et regrouper en un moteur de recherche les publications des chambres (documents diffusables au grand public), avec mise à jour automatique et directe dans rd-agri.fr

- Réunion bilatérale avec chacun des GIEE et réunion collective avec l'ensemble des GIEE
- Réunion collective entre les GIEE ou journée d'échange et de partage des résultats et expériences entre les GIEE
- Information des personnes potentiellement intéressées par les résultats et expériences des GIEE à La Réunion de la disponibilité des livrables ou produits et de la manière d'y accéder

Menace :

- Faible capacité financière des GIEE à La Réunion ; ressources humaines limitées, notamment en matière d'animation ; incertitudes sur les opportunités de financements

Prise en compte du changement climatique

- Thématique : Agriculture biologique

Durant cette dernière décennie, les agriculteurs réunionnais se sont engagés fortement vers les modes de productions agroécologiques. Cependant, l'agriculture réunionnaise reste fortement dépendante des approvisionnements extérieurs en matière d'intrants agricoles (chimiques notamment). L'importation des intrants à La Réunion se fait majoritairement par voie maritime. La production d'intrants chimiques et leurs modes de transports maritimes sont reconnus pour leurs impacts (négatifs) sur le réchauffement climatique planétaire. Les agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière de respect des enjeux environnementaux mais également de trouver des solutions pour conforter la souveraineté alimentaire de l'île.

À La Réunion, la situation de l'agriculture biologique est illustrée par les données évolutives suivantes :

- Un essor rapide de l'Agriculture Biologique à La Réunion

- Des systèmes d'exploitation à dominante production végétale, de fruits et légumes principalement
- Des productions animales en retrait mais à forte marge de progression
- Une commercialisation à dominante organisée et en circuits longs
- Des exploitants en AB plus jeunes, avec une part de femmes plus importante et encore plus jeunes, et bien ancrés dans leurs territoires.

Les enjeux de l'ORAB sont :

- La préservation des ressources naturelles
- Protection de la santé des agriculteurs et des consommateurs
- Développement d'une agriculture durable et adaptée aux conditions locales
- Valorisation des productions locales
- Dresser un panorama complet de l'évolution du secteur biologique à La Réunion
- Mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et identifier les leviers potentiels pour soutenir le développement futur de l'AB sur le territoire

- Thématique : Élevage

La production d'intrants chimiques et leurs modes de transports maritimes sont reconnus pour leurs impacts (négatifs) sur le réchauffement climatique planétaire. De ce fait, les référentiels et les cas types permettent de mesurer l'impact des augmentations des intrants sur le revenu des agriculteurs dont l'objectif est de diminuer leur coût de production.

La sensibilisation des éleveurs sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, dans le but de préserver l'environnement.

L'intérêt de disposer d'un réseau de fermes de références en élevage est de participer à la connaissance des systèmes de production avec élevage à La Réunion et de fournir un outil de développement et de prospective, à la disposition des

conseillers agricoles, des éleveurs, des organismes de formations, des services d'encadrements agricoles, des organisations de producteurs et des décideurs. Le réseau de fermes de références s'appuie sur des données issues de fermes réelles, fiables et actualisées annuellement par les conseillers de la Chambre. Le réseau de fermes de références présente un intérêt collectif indéniable pour les éleveurs de La Réunion permettant des échanges riches entre éleveurs, conseillers et structures d'encadrement agricole. Principaux domaines d'utilisation : . Observatoire des systèmes de productions . Prospective, étude, recherche appliquée . Formations . Conseil agricole. - Thématique : GIEE Capitalisation et valorisation des résultats et expériences issus des pratiques agroécologiques et transfert des résultats et expériences capitalisés					
Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur ré- alisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si né- cessaire)
	1	Nombre de produits ou livrables capitalisés (sur le site de l'ORAB)	-	1/an	4 (cumulée)
		Nombre d'études spécifiques à la filière Bio réalisées	-	1/an	3 (cumulée)

	2	Nombre de référentiels en élevage dont 1 en 2026 en volaille de chair*	-	3	4
		Nombre de cas types (minimum 1 par production) et dont 1 en 2026 en volaille de chair*	-	3	4
	3	Nombre de produits ou livrables capitalisés (au niveau national sur les sites dédiés et au niveau local via des media locaux ou lors d'événements**)	12	12 par an	12 par an
	3	Création d'une fédération départementale de GIEE	-	1	1

*OS2 : Le référentiel en volaille de chair (poulets fermiers) ne sera publié qu'à partir de 2026 ; il est nécessaire de consolider les données techniques et surtout économiques (données comptables à expertiser) avant de faire des publications fiables.

**OS3 : Nombre de produits ou livrables capitalisés : au niveau national sur les sites dédiés (adresse web giee.fr pour rendre visibles les actions des GIEE et capitaliser les actions mises en place par les GIEE ; adresse web rd-agri.fr, plateforme de la R&D Agricole, accessible à tous, pour faciliter l'accès et l'utilisation des livrables dans le cadre des projets financés par le CASDAR ; adresse web opera.chambres-agriculture.fr, via l'outil en ligne Opera connaissances pour capitaliser un produit CASDAR et un document financé et regrouper en un moteur de recherche les publications des chambres (documents diffusables au grand public), avec mise à jour automatique et directe dans rd-agri.fr) ; au niveau local, via des media locaux ou lors d'événements organisés pour les agriculteurs par les GIEE.

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 3 . Thématique Agriculture biologique : 2 . Thématique Élevage : 1 . Thématique GIEE : 1 Nombre d'ETP : 2,4 . Thématique Agriculture biologique : 0,94 . Thématique Élevage : 1 . Thématique GIEE : 0,3
Moyens financiers	Coût total : 147 244 € Crédit CASDAR : 147 244 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 1	Capitalisation et valorisation des données agricoles détenues par la chambre d'agriculture	Chef de projet : Thématique 1 : PONAMALE Laëtitia Thématique 2 : SELIN Ismaël Thématique 3 : A recruter
	Thématique 1 : Agriculture biologique	
	Thématique 2 : Élevage	
	Thématique 3 : GIEE	

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 : Renforcer et orienter la production de références et de connaissances pour ensuite valoriser et transférer à travers le conseil, la formation et l'animation collective				
Objectif opérationnel (OP)1.1 : Produire, valoriser et diffuser des références systèmes homogènes dans le cadre de dispositifs adaptés				
Tâche 1.1.1 - Thématique : Agriculture biologique 1)Mettre en place un ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) à La Réunion, 1 ^{er} ORAB d'outre-mer dont les principales tâches sont les suivantes : - Fédérer les partenaires autour du projet - Proposer une gouvernance de l'ORAB et mettre en place tous les documents contractuels nécessaires pour son fonctionne-	Tâche 1.1.1 - Thématique : Agriculture biologique : Animation de l'ORAB L'année 2025 a permis de consolider la gouvernance et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), premier dispositif de ce type en Outre-mer. Les travaux de l'ORAB ont principalement porté sur le traitement et l'analyse des données 2024 de l'Agence Bio, ainsi que sur l'élaboration d'une note d'ambiance territoriale.	Tâche 1.1.1 - Thématique : Agriculture biologique 1) Mettre en œuvre les actions de l'ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) telles que décrites dans la convention constitutive de l'ORAB signée en 2024. - Fédérer d'autres partenaires autour du projet - Réceptionner et stocker les données 2025 de l'Agence Bio selon la procédure de collecte de données mise en place		- 1 synthèse annuelle des travaux de l'ORAB

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
ment (conventions de partenariat pour la mise à disposition de données, ...) - Mettre en place une procédure de collecte de données auprès des partenaires concernés - Structurer, organiser et traiter les données collectées - Organiser et animer les réunions du comité de pilotage - Valoriser les données de l'année N-1 de l'Agence Bio et les compléter éventuellement par d'autres sources. - Effectuer de manière régulière les mises à jour des données de l'ORAB. La construction de l'ORAB s'appuiera sur les outils existants (plateforme Agri-Bio, ...).	Cette analyse a abouti à la rédaction d'une note d'ambiance ORAB – édition 2025. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture a participé à plusieurs réunions techniques et nationales du réseau des ORAB, notamment la Journée nationale des ORAB, favorisant l'harmonisation des méthodes d'observation et le partage d'expériences entre territoires.	- Structurer, organiser et traiter les données collectées pour produire des synthèses et des études utiles pour le développement de l'agriculture biologique à La Réunion - Organiser et animer les réunions du comité de pilotage et du comité technique - Valoriser les données de l'année 2025 de l'Agence Bio et les compléter éventuellement par d'autres sources. - Effectuer de manière régulière les mises à jour des données de l'ORAB. - Rédiger les publications résultant des travaux de l'ORAB - Diffuser les productions écrites aux membres de l'ORAB et aux publics cibles via les plateformes (RD-Agri, Agribio) et d'autres plateformes adaptés (sites web officiels, réseaux de communication régionaux et nationaux Facebook, LinkedIn, ...)		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Tâche 1.1.2 - Thématique : Agriculture biologique 2) Mener des études spécifiques proposées par le comité de pilotage de l'ORAB	Tâche 1.1.2 - Thématique : Agriculture biologique Conformément aux orientations validées par le comité de pilotage du 6 mai 2025, l'étude annuelle de l'ORAB a porté sur les marchés de producteurs bio, à la suite d'une consultation des producteurs biologiques du territoire. En 2025, les travaux ont permis d'établir un diagnostic des marchés bio à La Réunion et de définir des scénarios de développement portant sur le renforcement des dispositifs existants, la pérennisation des marchés événementiels et la création de nouveaux marchés en cohérence avec les politiques alimentaires territoriales et les chartes agricoles.	Tâche 1.1.2 - Thématique : Agriculture biologique Réaliser une étude spécifique à la filière Bio dont le sujet sera proposé par le comité de pilotage de l'ORAB en début d'année.		- 1 étude spécifique à la filière Bio

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	La fin de l'année 2025 a été consacrée à la préparation de la phase opérationnelle. Le guide opérationnel de mise en place des marchés de producteurs bio est en cours de finalisation et fera l'objet d'une restitution et d'une validation début 2026.			
OS2 : Renforcer et orienter la production de références et de connaissances pour alimenter le conseil				
OP2.1 : Produire des références systèmes homogènes dans le cadre des dispositifs INOSYS				
Tâche 2.1.1 - Thématique : Élevage Produire et valoriser des référentiels technico-économiques et environnementaux en élevage (DAS CA La Réunion) afin d'identifier les marges de progrès dans les systèmes et permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le bien-être animal (DAS CA La Réunion) :	Tâche 2.1.1 - Thématique : Élevage Produire et valoriser des référentiels technico-économiques et environnementaux en élevage (DAS CA La Réunion) Cette action vise à développer des références techniques et économiques pour les éleveurs ainsi que pour les organismes agricoles, et les apprenants. (Observatoires des systèmes d'élevage). Les livrables de	Tâche 2.1.1 - Thématique : Élevage Produire et valoriser des référentiels technico-économiques et environnementaux en élevage (COP CA La Réunion) Afin d'identifier les marges de progrès dans les systèmes et permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le	Toutefois, nous prioriserons les demandes des partenaires dans le cadre de réduction des intrants et apporterons notre contribution dans le projet de recherche (Cap protéine)	Mise à jour des référentiels, cas Types et des modules complémentaires environnement au niveau de l'outil d'aide la décision

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
La production de références technico-économiques et des cas types est à l'échelle de l'exploitation agricole dans les domaines de l'élevage. Les filières concernées sont bovines lait, viande, porcine et volaille. Les filières petit ruminant et volaille sont des productions de diversification. De ce fait, l'utilisation des données pour ces deux productions se limite à la marge brute (indicateur clé pour mesurer la rentabilité) ; pour les autres filières elle va jusqu'au revenu disponible. Les cas types se font progressivement en fonction de la qualité des données ; plusieurs vérifications sont nécessaires avant sa réalisation. L'objectif est de réaliser un cas type par filière comme pour le référentiel. Toutefois, si les données ne sont pas exploitables, il n'y aura pas d'élaboration de cas types.	cette action permettent aux éleveurs « de se comparer pour progresser » tout en respectant la réglementation, en préservant l'environnement et en garantissant le bien-être animal. (COP CA La Réunion) : En 2025, les tâches ont été menées à bien selon la demande de l'institut. Celui-ci souhaitait faire évoluer les cas types et possible qu'ils évoluent également en référentiels. Si cette proposition est validée, nous procéderons à la suppression de l'indicateur de résultats (Nombre de Cas Types) ou à son remplacement. La réactualisation des cas types a été réalisée en prenant en compte les données de l'année n-1 ainsi que les référentiels. Comme tous les ans pour réaliser la réactualisation des cas types et les référentiels sur les principales productions animales.	bien-être animal (COP CA La Réunion) : 1) Réaliser le suivi des fermes de références sur les principales productions animales ; Les données collectées techniques et économiques sont saisies sur le logiciel spécifique (Diapason) par les techniciens, 2) Le coordonnateur récupère les données, vérifie les saisies et élabore les cas types et les référentiels sur les principales productions (bovins lait/viande, porcine, volaille). Sur le volet environnemental, le coordonnateur veillera que les modules complémentaires soient fonctionnels sur des thématiques environnementales (des bilans NPK / autonomie alimentaire « Fourrage » en fonction des systèmes) ; Cette action CASDAR permettra de financer le coordonnateur afin d'élaborer des Cas types et références technico-économiques du FEADER afin		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Périmètres d'intervention : Les données des référentiels permettent de comparer les performances d'une exploitation d'une région donnée à des systèmes similaires, d'analyser les trajectoires résultant de la diversité des choix stratégiques et opérationnels mis en place par les agriculteurs sur l'ensemble du territoire. Économique : bénéficier d'une analyse fine des liens techniques et économiques des exploitations sur les filières animales, appréhender les évolutions des politiques publiques et de la réglementation Environnement : accompagner la transition agroécologique et climatique en modélisant les impacts des changements de pratiques. Le suivi des fermes de références : Le suivi de fermes de références repose sur la	Toutefois, il est nécessaire de réaliser les étapes suivantes : Le suivi des fermes consiste à collecter des données techniques et économiques pour chaque système de production. Ces informations sont enregistrées et analysées dans un logiciel dédié (Diapason), puis ajustées en fonction de la conjoncture. Le coordonnateur centralise les données, vérifie leur exactitude et élabore des cas types ainsi que des référentiels pour les principales productions (bovins lait et viande, porcs, volailles). Sur le plan environnemental, il s'assure que les modules complémentaires du logiciel fonctionnent correctement pour évaluer différents aspects, comme les bilans minéraux (NPK) ou l'autonomie alimentaire en fourrages selon les systèmes d'élevage.	d'identifier les marges de progrès dans les systèmes		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
base du volontariat et celui-ci est cadré par une convention entre l'éleveur et la Chambre d'Agriculture garantissant les engagements de chacun, à savoir le respect de l'anonymat de l'éleveur et l'accès aux données de l'exploitation (techniques et économiques). Le dispositif repose sur un coordonnateur technique et des conseillers agricoles. Il consiste en un suivi général (technique et financier) de l'avancée des travaux, la valorisation des résultats et la gestion des relations avec les partenaires. Le coordonnateur porte assistance à l'équipe de conseillers dans leurs travaux de suivis. Les conseillers agricoles, spécialisés en production animale, sont chargés du suivi des fermes de références. L'Institut de l'Élevage assure l'appui technique des techniciens d'élevage, la	Les instructeurs (DAAF) ont recommandé de présenter chaque année les résultats de façon collective, soit au sein d'instances comme le COSDAR, ou auprès d'autres organismes car les restitutions individuelles sont déjà réalisées avec les éleveurs en suivi, Ainsi, un accord a été pris en novembre avec l'Institut d'élevage et les partenaires pour présenter ces résultats. Une présentation des travaux est également prévue au COSDAR, en attente de confirmation d'une date avant la fin de l'année.			

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
validation et les remon- tées des données au ni- veau national. Ce suivi est basé sur l'ap- proche globale et le sys- tème d'exploitation dans son ensemble, soit en mo- noproduction, soit en sys- tèmes diversifiés avec d'autres productions com- plémentaires (végétales et/ou animales). Le suivi s'effectue sur des fermes appartenant aux filières animales. Les éle- veurs sont sélectionnés selon une typologie des systèmes d'exploitation (cf. détails des typologies en la ci-dessus rubrique Faits marquants du con- texte impactant la pro- grammation 2024). L'objectif est de décrire l'exploitation en identi- fiant les types de sys- tèmes en place ainsi que leurs évolutions et de faire le suivi (au minimum 5 fermes par système afin d'avoir des données fiables).				

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Les nombres de systèmes identifiés pour les filières animales sont : - 2 pour la filière bovins lait - 3 pour la filière bovins viande - 1 système en porcin et volaille Au total 35 fermes en suivi pour les filières animales. Les principales étapes pour les conseillers sont définies ci-dessous : . Visites régulières des élevages / Collecte des données . Saisie des données techniques et économiques dans une base de données « Diapason » pour traitement et analyse . Validation des données auprès des éleveurs / Vérification de la cohérence des données avec l'animateur technique . Remise des résultats aux éleveurs / La valorisation des données consiste en l'actualisation annuelle				

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
des cas types et des référentiels micro-économiques sur les différents systèmes de production suivis. La valorisation des résultats consiste également en la restitution individuelle et collégiale des résultats des suivis d'exploitation. L'ensemble des dispositions prises permet de garantir des données fiables. Des réunions de restitution des résultats du contrôle de performances et du réseau de fermes sont réalisées chaque année.				
OS3 : Renforcer l'acquisition de références, la valorisation et le transfert des connaissances et les compétences du réseau des GIEE sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'atténuation des effets de l'agriculture sur le changement climatique				
OP3.1 : Créer les ressources, capitaliser et structurer la connaissance au sein du réseau des GIEE de La Réunion				
Tâche 3.1.1 - Thématique : GIEE Accompagner les GIEE dans la capitalisation et la valorisation des résultats et expériences issus	Tâche 3.1.1 - Thématique : GIEE - Accompagner les GIEE dans la capitalisation et la valorisation des résultats et expériences issus des pratiques agroécologiques	Tâche 3.1.1 - Thématique : GIEE Accompagner les GIEE dans la capitalisation et la valorisation des résultats et expériences issus		Résultats des GIEE de La Réunion capitalisés et diffusés (GIEE)

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
des pratiques agroécologiques : . Assister les différents acteurs impliqués dans la mise en pratique de la méthodologie relative à la capitalisation des résultats et expériences . Collecter les produits ou livrables des GIEE selon la méthodologie relative à la capitalisation des résultats et expériences transmise aux acteurs des GIEE de La Réunion (5 étapes définies : 1. Identification de l'expérience à capitaliser, 2. Caractérisation de l'expérience, 3. Collecte des données et description de l'expérience, 4. Analyse de l'expérience, 5. Formalisation du support et diffusion) . Diffuser auprès de la profession agricole réunionnaise et d'un plus large public et rendre visibles les résultats et expériences capitalisés sur les sites nationaux dédiés.	En 2025, la méthodologie de capitalisation transmise en 2024 a été révisée et adaptée afin d'en faciliter l'appropriation par les collectifs. Une réunion de travail collective de co-construction, organisée avec le soutien de la DAAF et du chargé de mission GIEE, a permis d'ajuster les outils et d'harmoniser les pratiques autour de sujets transversaux (partage de données, structuration des livrables, diffusion). Un accompagnement bilatéral a été assuré auprès de chaque GIEE pour les guider dans la mise en œuvre concrète des cinq étapes de la méthodologie de capitalisation (identification, caractérisation, collecte, analyse, formalisation). Ces échanges, menés en étroite collaboration avec les animatrices des GIEE, ont permis d'adapter les outils de suivi et d'accompagnement à la diversité des situations rencontrées. Des solutions innovantes ont été mobilisées pour fa-	des pratiques agroécologiques : . Assurer la coordination avec les animateurs des GIEE afin de capitaliser leurs résultats et expériences. Ces animateurs seront mobilisés non seulement comme contributeurs à la collecte et à la structuration des résultats, mais aussi comme relais de diffusion auprès de leurs GIEE. . Collecter les produits ou livrables des GIEE selon la méthodologie relative à la capitalisation des résultats et expériences transmise aux acteurs des GIEE de La Réunion . Mettre en forme les produits et livrables collectés pour leur valorisation et diffusion sur les sites nationaux dédiés : . Adresse web giee.fr pour rendre visibles les actions des GIEE et capitaliser les actions mises en place par les GIEE . Adresse web rd-agri.fr, plateforme de		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	ciliter la remontée et la centralisation des informations : formulaires en ligne, documents partagés et sondages d'enquêtes. Ces dispositifs ont contribué à renforcer la participation des collectifs et à fluidifier la circulation de l'information entre les acteurs. Les fiches d'identité de chaque GIEE, livrables stratégiques réalisés cette année (y compris pour ceux en cours de renouvellement), constituent un outil de référence pour la reconnaissance du dispositif. Elles permettent notamment de fluidifier les présentations lors des réunions ou des prises de contact, en facilitant la compréhension des démarches de chacun — aussi bien entre GIEE qu'auprès des acteurs qui les accompagnent. On remarque cette année un élan dynamique autour de cette action, témoignant d'une meilleure appropriation collective de la démarche de capitalisation et d'un engagement accru des	la R&D Agricole, accessible à tous, pour faciliter l'accès et l'utilisation des livrables dans le cadre des projets financés par le CASDAR . Adresse web opera.chambres-agriculture.fr, via l'outil en ligne Opera connaissances pour capitaliser un produit CASDAR et un document financé et regrouper en un moteur de recherche les publications des chambres (documents diffusables au grand public), avec mise à jour automatique et directe dans rd-agri.fr		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	animatrices dans la valorisation des expériences de terrain.			
Tâche 3.1.2 - Thématique : GIEE Assurer le transfert des résultats et expériences capitalisés : . Faciliter les échanges des résultats et expériences capitalisés : animation de réunions collectives organisées notamment sur des parcelles de démonstration car l'outil que constitue la parcelle de démonstration en milieu producteur est un maillon précieux dans le continuum « recherche – développement – transfert » et aussi parce que cette démarche permet l'acquisition ou la validation de références technico-économiques ; les thématiques abordées seront sélectionnées de manière à ce qu'elles répondent au mieux aux enjeux de filières et de territoires . Organiser et animer des réunions bilatérales avec	Tâche 3.1.2 - Thématique : GIEE – Assurer le transfert des résultats et expériences capitalisés En 2025, les actions ont porté sur le renforcement du transfert et du partage des connaissances issues des démarches de capitalisation. Plusieurs réunions collectives de co-construction, en lien avec la DAAF et le RITA, ont permis d'identifier des besoins communs et d'affiner ensemble les solutions les plus ergonomiques pour fluidifier l'information et le partage entre les réseaux. La Chambre d'Agriculture a participé activement à la réunion conjointe des GIEE et du RITA, qui a permis de rapprocher les dynamiques de ces dispositifs et de renforcer la cohérence des actions. De cette collaboration ont émergé plusieurs solutions opérationnelles visant à améliorer la transmission d'informations	Tâche 3.1.2 - Thématique : GIEE – Assurer le transfert des résultats et expériences capitalisés - Organiser des réunions bilatérales et collectives avec les animateurs des GIEE, afin de les accompagner à diffuser les connaissances et expériences issues des pratiques agroécologiques (réunions d'échange inter-GIEE, réunions techniques au sein des GIEE, participation à des formations, séminaires, ...). . S'assurer que chaque réunion contribue à valoriser des données concrètes (techniques, économiques, organisationnelles) issues du travail de terrain, dans une logique d'enrichissement mutuel. Tâche 3.1.3 - Thématique : GIEE – Création d'une fédération des GIEE		- Diaporamas, compte-rendu de journées d'échange et de partage entre les GIEE

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
chacun des GIEE et des réunions collectives entre les GIEE ou journées d'échange et de partage des résultats et expériences entre les GIEE. . Capitalisation des bonnes pratiques agroécologiques issues des GIEE de La Réunion . Au sein du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) horticole	techniques et la coordination des actions collectives. La préparation d'un futur événement inter-GIEE a été amorcée, en lien avec les partenaires du RITA — initiative portée par la DAAF avec une forte implication de la Chambre — afin de valoriser collectivement les résultats capitalisés et encourager la mutualisation des expériences autour de la triple performance (économique, environnementale et sociale). Par ailleurs, des réunions de transfert coorganisées avec des GIEE ont été menées, notamment celle sur la Protection Biologique Intégrée (PBI) avec l'UHPR, permettant d'illustrer concrètement la continuité entre capitalisation, expérimentation et diffusion des pratiques agroécologiques. Enfin, la Chambre d'Agriculture a poursuivi la formalisation et la valorisation de plusieurs comptes rendus, visites de parcelles et réunions techniques, afin d'assurer la traçabilité et la diffusion des actions conduites au sein du réseau.	Cette tâche nouvelle répond à la demande du président de la Chambre d'Agriculture. Elle vise à étudier les conditions de faisabilité de la mise en place d'une fédération des GIEE à La Réunion, afin de renforcer la participation des GIEE à la politique de développement agricole et aux orientations stratégiques pour l'agriculture et l'agroalimentaire régionaux au sein des grandes instances décisionnelles. Cette fédération aurait vocation à être une force de proposition. Elle permettrait également aux GIEE d'améliorer le fonctionnement de leurs groupements, de mutualiser les moyens et matériels de production, de disposer d'outils de capitalisation, de valorisation et de diffusion de leurs expériences et résultats, ainsi que de mettre en place une gestion administrative collective et organisée.		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	De nombreux événements de transfert à destination des agriculteurs continuent d'être organisés, témoignant de la vitalité du réseau. Toutefois, certaines limites logistiques et humaines ont été rencontrées au cours de l'année : le cyclone Garance a perturbé le calendrier initial, tandis que la disponibilité restreinte des agriculteurs et la forte sollicitation des animatrices de GIEE ont nécessité d'adapter les modalités d'organisation. Ces contraintes ont conduit à rechercher la meilleure approche collective et à faire évoluer le fonctionnement pour maintenir la continuité des échanges et le transfert des connaissances malgré les aléas.			

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Nombre de comité technique réalisé		1 (à minima)	1 (à minima)
	Nombre de comité de pilotage réalisé	-	1 (à minima)	1 (à minima)
2.1.1	Nombre de fermes en suivi réseau en bovins lait*	10	10	10
	Nombre de fermes en suivi réseau en bovins viande*	15	15	15
	Nombre de fermes en suivi réseau en porcins	5	5	5
2.1.1	Nombre de fermes en suivi réseau en volaille	5	5	5
3.1.1	Nombre d'événements** organisés pour les agriculteurs sur la thématique du changement climatique	1 par an	3 par an	4 par an
3.1.2	Nombre d'agriculteurs concernés	30 par an	90 par an	90 par an
3.1.3	Nombre de GIEE rencontré et sensibilisé	-	8	8

*Les valeurs cibles prennent en compte les typologies en bovins lait revues avec l'IDELE début 2024 et sont sans conséquence sur celles des indicateurs de résultat OS2

À noter : pas d'indicateur de réalisation sur la restitution des résultats car on ne peut l'afficher au sein de cette action avec la contribution financière du CASDAR ; cet indicateur a été déjà identifié dans l'appel à projet FEADER 78.011 conseil individuel et collectif dans le secteur agricole (2024/2026).

Par ailleurs, la production des référentiels et de cas types ont pour objectifs :

- De fournir des repères techniques, économiques et environnementaux dans le cadre d'étude de projet pour les conseillers
- D'accompagner les porteurs de projets pour les installations ou les projets en extensions
- Fournir un support pédagogique développant l'approche globale de systèmes de production pour les formateurs

- De réaliser des simulations prospectives dans un contexte économique et réglementaire en modification permanente pour les professionnels (coopératives, interprofessions), l'État (évolution des aides ICHN, ADMAC...), les financeurs (Conseil départemental...).

Par conséquent, ce genre de publication ne peut pas être valorisé dans une réunion spécifique ; ce sont les publications (référentiels/cas types) qui font office d'indicateurs.

**Rencontres techniques au sein des GIEE, journées d'échange et de partage entre les GIEE de La Réunion, participation des GIEE aux séminaires et différentes manifestations agricoles (Foire agricole de Bras-Panon, ...), séminaire annuel des chartes agricoles, voyage d'étude, etc.

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026

N° 2	Transfert de connaissances agroécologiques adaptées et expérimentées à La Réunion
Chef de projet	(AE 4 socle commun MASA) Mme GOURLAY Julie IQuAE (Institut de la Qualité et de l'Agro Ecologie) Coordinatrice technique jgourlay.iquae@gmail.com Tél. 06 92 84 87 28

Rappel de la finalité	Faire émerger et accompagner des projets de création de valeur dans les territoires répondant aux attentes sociétales
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2026	IQuAE a pour objectifs de : - Contribuer au développement et à la promotion en vue de leur généralisation de pratiques agroécologiques au sein des exploitations agricoles réunionnaises - Contribuer au développement et à la promotion de la politique de valorisation des produits de l'agriculture et de la pêche ainsi que des produits et services à l'île de La Réunion et de la zone de l'Océan Indien - Soutenir, valoriser et faire connaître les acteurs s'engageant dans les démarches de certification des filières, les initiatives locales et régionales qu'elles soient individuelles ou collectives appliquant les principes de l'agroécologie ou en lien avec la valorisation de la qualité et de l'origine, ainsi que les organismes, entreprises et personnes qui contribuent par leur action à la mise en œuvre et au développement de celle-ci - Favoriser le dialogue entre le monde agricole en lien avec l'agroécologie, la valorisation des produits agricoles ou agroalimentaires et les autres catégories socioprofessionnelles - Valoriser les professions, entreprises et personnes du monde agricole auprès du grand public - Entreprendre, coordonner, animer toute action relative à l'agriculture agroécologique et à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires par la qualité et l'origine. Atouts :

	- Dynamique de la certification environnementale enclenchée depuis 2015 particulièrement importante ces trois dernières années puisque le nombre d'exploitations certifiées niveau 2 de la certification environnementale a rattrapé le nombre d'exploitations bio à La Réunion - Transfert de techniques agroécologiques et accompagnement pour donner suite aux diagnostics environnementaux ont permis d'initier le développement de la Haute Valeur Environnementale à La Réunion puisque ce sont désormais 34 exploitations qui sont certifiées HVE en 2024 Faiblesses : - Difficulté pour certains types d'exploitation à accéder à la Haute Valeur Environnementale malgré la mise en place de techniques agroécologiques ; en effet, la HVE est une certification très complète qui nécessite une haute technicité dans tous les domaines, que ce soient la biodiversité, la gestion de la fertilisation, la stratégie phytosanitaire et l'irrigation ; ces critères sont plus ou moins accessibles selon les ateliers présents sur l'exploitation (maraîchage ou élevage hors-sol en particulier) - Évolution des pratiques, réalité au sein des exploitations accompagnées, ne se traduisant pas par une évolution immédiate des indicateurs environnementaux sur l'exploitation ; c'est sur le plus long terme que ces indicateurs vont atteindre durablement une performance environnementale permettant d'accéder à la HVE - Évolution du référentiel HVE au 1^{er} janvier 2023 avec un durcissement de certains indicateurs et l'apparition de nouveaux critères qui va nécessiter une information poussée du public cible pour l'adoption de pratiques agroécologiques. Opportunité : - Développement de la certification HVE surtout au sein de la filière bovin viande qui envisage de certifier d'ici 2025 une cinquantaine d'exploitations en HVE à la suite des accompagnements réalisés. Menace : Pas de menace identifiée. <u>Prise en compte du changement climatique</u> - Accélération du transfert de références et d'innovations sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture : relocalisation de la production agricole, raisonnement des aménagements et des investissements limitant les effets du changement climatique (gestion économe en eau, gestion économe en intrants...) - Accompagnement de l'adaptation des systèmes de production agricoles aux changements climatiques et aux aléas climatiques
--	--

Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur réalisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si nécessaire)
	1	Nombre d'exploitants agricoles certifiés Haute Valeur Environnementale	31 (dont 8 nouveaux)	50	60
		Nombre d'exploitations agricoles certifiées CE2	464 (dont 32 nouvelles)	465	480
	1	Surfaces certifiées en Haute Valeur Environnementale	703.2 ha (dont 64.2 ha en plus)	325/an	1200 (cumulé)
	2	Nombre d'exploitations pilotes sur les pratiques agroécologiques	6	6	5
	2	Nombre de visites de groupe sur les exploitations pilotes		3	5

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 3 Nombre d'ETP : 1,8
Moyens financiers	Coût total : 98 400 € Crédit CASDAR : 25 000€
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 2	TRANSFERT DE CONNAISSANCES AGROECOLOGIQUES ADAPTEES ET EXPERIMENTEES A LA REUNION	Chef de projet : GOURLAY Julie
-------------	--	---------------------------------------

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif stratégique (OS)1 : Favoriser l'émergence et la structuration de filières et de projets territoriaux agricoles et ruraux				
Objectif opérationnel (OP)1.1 : Accompagner la formalisation des projets				
Tâche 1.1.1. Accompagner et appuyer, de façon collective, via le transfert de connaissances dans le dispositif de certification environnementale : - Sensibilisation et accompagnement des producteurs sur les dispositifs de valorisation de bonnes pratiques environnementales tels que la certification Agriculture Biologique et la Certification Environnementale (CE2 et HVE)	Tâche 1.1.1. Accompagner et appuyer, de façon collective, via le transfert de connaissances dans le dispositif de certification environnementale Organisation de plusieurs réunions collective d'information et de sensibilisation sur la certification environnementale et l'AB et réalisation de plusieurs diagnostic HVE, CE2 (audits blancs) et AB de manière individuelle. Présence sur des événements tels que les Agrofertîles animal et végétal, junior et professionnel, pour présenter la	Tâche 1.1.1. Accompagner et appuyer, de façon collective, via le transfert de connaissances dans le dispositif de certification environnementale : - Sensibilisation et accompagnement des producteurs sur les dispositifs de valorisation de bonnes pratiques environnementales tels que la certification Agriculture Biologique et la Certification Environnementale (CE2 et HVE) - Diffusion lors de réunions collectives des évolutions du référentiel HVE et des nouveaux indicateurs		- Posters de présentation HVE et AB à La Réunion - Rapport d'activité - Diaporama d'information et sensibilisation sur le HVE et l'AB réalisé pour une présentation au GIEE Nout Goyavier (publication sur RD Agri)

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	certification environnementale et l'AB.	- Diagnostics individuels sur les exploitations selon les nouveaux indicateurs pour les producteurs nouvellement intéressés.		
OS2 : Mettre en œuvre des projets de territoire et de structuration de filières				
OP2.1 : Être acteur des projets collectifs alimentaires durables et non alimentaires				
Tâche 2.1.1. Mettre en œuvre des pratiques agroécologiques sur des exploitations pilotes : - Démonstrations de l'intérêt, pour les filières fruitières, légumières et horticoles, des pratiques innovantes, notamment en agroécologie - Mise en place d'exploitations pilotes sur les pratiques agroécologiques : les exploitations pilotes sont des exploitations représentatives au sein de leurs filières respectives pouvant servir de démonstrateur de l'accessibilité de la labellisation HVE. L'objectif est d'avoir des exploitations HVE au sein des grandes filières réunionnaises : orientation canne à	Tâche 2.1.1. Mettre en œuvre des pratiques agroécologiques sur des exploitations pilotes Exploitations pilotes identifiées et organisation en cours de réunions de groupes sur celle-ci afin de montrer concrètement les pratiques agroécologiques permettant l'accès au HVE. Visites dans les fermes pilotes pour actualisation à la suite de la modification de 2023 du référentiel HVE.	Tâche 2.1.1. Mettre en œuvre des pratiques agroécologiques sur des exploitations pilotes : - Démonstrations de l'intérêt, pour les filières fruitières, légumières et horticoles, des pratiques innovantes, notamment en agroécologie - Mise en place d'exploitations pilotes sur les pratiques agroécologiques : les exploitations pilotes sont des exploitations représentatives au sein de leurs filières respectives pouvant servir de démonstrateur de l'accessibilité de la labellisation HVE. L'objectif est d'avoir des exploitations HVE au sein des grandes filières réunionnaises : orientation canne à		- Document de synthèse des pratiques en œuvre dans les fermes pilotes - Diaporamas de présentation en réunions - Comptes rendus de visites de groupe sur l'exploitation pilote - Document de présentation des pratiques agroécologiques en place sur une ferme pilote en vergers permettant l'accessibilité au HVE (publication sur RD Agri)

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
sucre, maraîchage, arboriculture, horticulture, élevage bovin, autres élevages... L'objectif est de communiquer auprès des filières concernées sur les pratiques mises en place sur ces exploitations pilotes pour diffuser ces pratiques et montrer l'accessibilité de la Haute Valeur Environnementale - Élaboration de références au sein de ces exploitations d'avenir, pour une diffusion auprès de l'ensemble des exploitations des filières de production concernées.		sucre, maraîchage, arboriculture, horticulture, élevage bovin, autres élevages... L'objectif est de communiquer auprès des filières concernées sur les pratiques mises en place sur ces exploitations pilotes pour diffuser ces pratiques et montrer l'accessibilité de la Haute Valeur Environnementale - Élaboration de références au sein de ces exploitations filières de production concernées. - Organisation de visites de groupe au sein des exploitations pilotes pour échanger sur les pratiques agroécologiques en se basant sur un cas concret et en profitant de l'expérience de l'exploitant certifié		

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Nombre de rencontres de sensibilisation et de présentation auprès des exploitants agricoles et des OP des dispositifs de valorisation de bonnes pratiques environnementales	4 par an	4 par an	4 par an
	Nombre d'exploitants agricoles accompagnés et sensibilisés au dispositif de Certification Environnementale	50	165 (cumulés) 40 (2026)	215 (cumulés) 50 (2027)
2.1.1	Nombre de visites de conseillers sur les fermes pilotes pour actualiser les données avec les nouveaux indicateurs	-	Retrait de l'indicateur	Retrait de l'indicateur

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026

N° 3	Alimentation durable et création de valeur dans les territoires Thématique 1 : Alimentation locale : projet territorialisé Thématique 2 : Agritourisme
Chefs de projet	- Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé (AE 4 socle commun MASA) M. DOMEN Jean Pascal Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsable de zone Ouest jean-pascal.domen@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 24 82 88 M. GIRAUD Jean-Louis Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsables de zone Sud jean-louis.giraud@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 96 20 50 Denis NALLACARPAPOULLE Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsables de zone Nord Est denis.nallacarpapoulle@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 50 11 49 - Thématique : Agritourisme (AE 4 socle commun MASA) Mme BEGUE Sophie Chambre d'Agriculture de La Réunion Chargée de mission agritourisme Direction Prospective, Projets et Partenariats sophie.begue@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 96 20 50

Rappel de la finalité	Faire émerger et accompagner des projets de création de valeur dans les territoires répondant aux attentes sociétales
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2026	La Réunion s'apprête à accueillir un million d'habitants en 2030 dans un contexte insulaire de pression foncière. Pour gérer ce tournant stratégique de l'aménagement du territoire, différentes planifications et révisions de documents d'urbanisme sont mises en œuvre. Pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la définition de ces stratégies urbaines, le monde agricole a doublé ses capacités d'intervention traditionnelles, auprès des collectivités territoriales, d'une démarche novatrice de mise en œuvre de Chartes de développement agricole communales et de Chartes de développement rural intercommunales. 4 nouvelles chartes communales ont été signées en 2022 ce qui fait un total de 15 communes qui disposent à ce jour d'une charte de développement agricole à La Réunion. En 2023, 6 autres communes et une intercommunalité également devraient faire l'objet d'étude d'une charte agricole, sur leur territoire En 2025, les chartes de la Possession et de St Joseph ont été signées. Des diagnostics de chartes et programmes d'actions ont également été réalisés pour 2025 (les communes de St- Louis/ St -Phillipe/ étang -salé). Pour la commune de St Pierre, deux réunions de travail ont eu lieu et ont donné lieu à la réalisation d'un pré-diagnostic agricole et à la réflexion sur l'organisation d'une manifestation agricole à l'échelle de ce territoire. Poursuite des travaux en 2026. Pour 2026, il faudra prendre en compte les élections municipales de Mars d'où l'incertitude de réalisations de nouvelles chartes. <u>Prise en compte du changement climatique</u> - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé . Valorisation de modes de production agroécologiques . Relocalisation de productions agricoles . Valorisation des productions identitaires . Accompagnement des communes ou interco dans le développement agricole de leur territoire . Accompagnement des agriculteurs et porteurs de projet dans le domaine de la formation agricole. - Thématique : Agritourisme

. Accompagnement des porteurs de projets agritouristiques à comprendre les notions de sensibilité, de vulnérabilité de leur projet. . Présentation aux acteurs de l'agritourisme des préconisations opérationnelles afin d'anticiper au mieux les impacts du changement climatique et de lancer les actions correctives.					
Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur réalisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si nécessaire)
	1	Nombre de communes et d'intercommunalités rencontrées et avec qui une relation est formalisée	18	4	4
	2	Nombre de nouvelles chartes élaborées et signées	3	-	2
	3	Nombre de nouvelles structures labellisées Bienvenue à la ferme	3	6	12
	3	Nombre de nouveaux projets agritouristiques (à caractère innovant)	-	2	4
	3	Nombre de projets concrétisés en vente directe et circuit court	-	4	4
	4	Nombre de nouveaux projets de transformation concrétisés	4	2	4

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 5 . Thématique Alimentation locale : projet territorialisé : 3 . Thématique Agritourisme : 2 Nombre d'ETP : 2,3 . Thématique Alimentation locale : projet territorialisé : 0,3 . Thématique Agritourisme : 2
Moyens financiers	Coût total : 162 040 € Crédit CASDAR : 159 203 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 3	ALIMENTATION DURABLE ET CREATION DE VALEUR DANS LES TERRITOIRES Thématique 1 : Alimentation locale : projet territorialisé Thématique 2 : Agritourisme	Chef de projet : Thématique 1 : DOMEN Jean-Pascal GIRAUD Jean-Louis NALLACARPAPOULE Denis Thématique 2 : BEGUE Sophie
-------------	---	---

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 : Favoriser l'émergence et la structuration de filières et de projets territoriaux agricoles et ruraux				
Objectif opérationnel (OP)1.1 : Développer des actions de veille, d'écoute et d'échanges auprès des agriculteurs, des organisations agricoles (filières, opérateurs économiques), collectivités locales et autres acteurs de la société civile				
Tâche 1.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Mettre en œuvre le programme d'actions territorialisé et partenarial des chartes de développement agricole communales et intercommunales (COP CA La Réunion) : - Aller à la rencontre des élus pour renforcer les synergies entre les collectivités et les porteurs de	Tâche 1.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Mettre en œuvre le programme d'actions territorialisé et partenarial des chartes de développement agricole communales et intercommunales (COP CA La Réunion) Concernant les tâches achevées en 2025, on pourra noter les rencontres des collectivités telles que,	Tâche 1.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Mettre en œuvre le programme d'actions territorialisé et partenarial des chartes de développement agricole communales et intercommunales (COP CA La Réunion) En 2026, il faudra prendre en compte les échéances électorales notamment les élections municipales de		- Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Programmes d'actions des chartes : programme d'actions territorialisé et partenarial de chaque charte de développement agricole communale, signée et suivie. - Photos de visite de terrains ou actions réalisées dans le cadre des chartes agricoles (manifestations

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
projets concernant le secteur agricole et forestier - Mise en œuvre des programmes d'actions de la charte et participation à celle du PAT (si un PAT est prévu au niveau de la collectivité ou inter-collectivité) - Mise en œuvre des fiches actions des programmes à une échelle collective sur le territoire communal ou sur une partie définie de celui-ci (par exemple, Dos d'Âne à La Possession) - Accompagnement des agriculteurs organisés, ou souhaitant s'organiser, en démarche collective autour d'un territoire ou d'une thématique définie - Transfert, par les chartes agricoles, des connaissances acquises par la recherche et l'expérimentation à La Réunion - Création, traitement et communication d'informations et d'indicateurs permettant de mettre en œuvre le programme d'actions, tant pour son	la possession, st louis, étang salé, st louis, st joseph. Deux chartes ont été signés (st joseph et la possession). Trois diagnostics et leurs programmes d'action ont été réalisés pour les communes de st louis, étang salé et st Philippe Pour st louis (rapport final transmis et validé), les communes de L'Étang-Salé et st Philippe (rapport final en cours de finalisation). Cependant pour les dernières communes citées, aucunes signatures n'ont été réalisés (octobre 2025). Un pré-diagnostic de l'espace agricole du territoire de st pierre est aussi en cours. Également, des rencontres sous forme de visites de terrain /copils diagnostics et programmes d'actions auprès des agriculteurs et groupements d'agriculteurs par les élus ont permis d'identifier les problématiques rencontrées sur les communes dotés de	mars. Les suivis des programmes d'actions en cours dépendront des orientations politiques de la future mandature (continuité ou rupture). Il en sera de même pour les nouvelles chartes (souhaits ou pas des collectivités d'une charte Cette tâche 1. 1. 1 sera réalisée en fonction de l'information ci-dessus. - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Mettre en œuvre le programme d'actions territorialisé et partenarial des chartes de développement agricole communales et intercommunales (COP CA La Réunion) : - Aller à la rencontre des élus des communes et interco pour renforcer les synergies entre les collectivités et les porteurs de projets concernant le secteur agricole et forestier des territoires		agricoles ou autres thématiques agricoles)

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
suivi que pour son évaluation - Pilotage et animation des chartes avec les municipalités, les partenaires techniques et les élus signataires - Suivi des actions assuré à l'aide d'un tableau Excel interne développé par la Chambre d'agriculture. - Valorisation de l'impact des chartes agricoles et mise en valeur des spécificités agricoles des communes - Accompagnement des agriculteurs dans les projets	chartes ou en cours de réalisations. Des rencontres avec des collectivités pour la mise en œuvre de certaines actions sur leur territoire – ex : fêtes agricoles et terroirs récurrentes/ évènements de type forums-séminaires avec des thématiques et enjeux forts des territoires. Les actions menées sur les territoires sont valorisées via ces visites de terrain, rencontres et échanges et partage d'expériences. Le suivi des actions est réalisé dans un tableau (type Excel) conçu en interne qui nous permet de renseigner les indicateurs (résultats et réalisations) lorsque ces derniers sont remontés à notre niveau. Aussi certaines collectivités n'ont pas de référents chartes agricoles (difficultés de renseigner le tableau) ou même que certains pilotes des actions des chartes ne	- Mise en œuvre des programmes d'actions de la charte et participation au PAT (si un PAT est prévu au niveau de la collectivité ou inter-collectivité) - Priorisation de plusieurs actions à mener par zone. Les actions priorisées feront référence dans chaque zone à chaque charte signée et suivie à raison d'au moins 2 actions par charte (visites de terrains, réunions sur des thématiques agricoles, marchés de producteurs, séminaires... Chaque action sera reliée à des indicateurs de suivi. - Suivi de la mise en œuvre des fiches actions des programmes à une échelle collective sur le territoire communal ou sur une partie définie de celui-ci (par exemple, Dos d'Âne à La Possession) - Accompagnement des agriculteurs organisés en association ou autres, ou souhaitant s'organiser, en		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	sont plus identifiés, l'impossibilité de les contacter. Les formations agricoles et les accompagnements des porteurs de projets sont des actions qui sont menées dans toutes les chartes agricoles par la chambre d'agriculture. Des actions sont menées aussi dans le cadre des PAT avec les collectivités (partenariats ou présence le cas échéant à des manifestations). La chambre d'agriculture est présente dans les copils et souvent invitée par les communes disposant d'un tel outil.	démarche collective autour d'un territoire ou d'une thématique définie - Transfert, par les chartes agricoles, des connaissances acquises par la recherche et l'expérimentation à La Réunion - Communication d'informations et d'indicateurs permettant de suivre le programme d'actions et également son évaluation - Pilotage et animation des chartes avec les municipalités, les partenaires techniques et les élus signataires - Engagement d'une réflexion sur un outil de suivi des actions. Cet engagement répond à la recommandation 4 formulée par le CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) en décembre 2021 dans son Audit du programme régional de développement agricole et rural de La Réunion : « Assurer un suivi concret des chartes pour apprécier		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
		leurs impacts sur le territoire et les réalisations des sous-actions sur le terrain ». Proposition au service informatique de la Chambre d'Agriculture de La Réunion pour participer à la mise en place d'un outil numérique dont les objectifs opérationnels sont : . Suivre les programmes d'actions des chartes agricoles . Centraliser les indicateurs des programmes via le tableau de suivi réalisé en interne . Capitaliser les informations collectées auprès des pilotes des fiches actions des chartes Aussi prévision de suivi des actions grâce à l'élaboration d'un nouvel outil informatique de suivi des chartes lorsque ces derniers sont identifiés ou via les référents communaux (copil ou cotech également si réalisés). Si cet outil voit le jour, il sera expérimenté avec les		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
		nouveaux programmes d'actions des certaines chartes en cours ou nouvelles récemment réalisées - Valorisation de l'impact des chartes agricoles et mise en valeur des spécificités agricoles des communes - Accompagnement des agriculteurs dans les projets de restauration collective		
OS2 : Mettre en œuvre des projets de territoire et de structuration de filières				
OP2.1 : Maintenir un environnement favorable aux projets collectifs et aux filières				
Tâche 2.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Élaborer de nouvelles chartes agricoles pour les communes et communautés de communes	Tâche 2.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Élaborer de nouvelles chartes agricoles pour les communes et communautés de communes	Tâche 2.1.1 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé Élaborer de nouvelles chartes agricoles pour les communes et communautés de communes		- Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé -Bilan des visites de terrain (les données du tableau des indicateurs trimestriels) et des réunions de comité

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
qui n'en ont pas (COP CA La Réunion) : - Élaboration de nouvelles chartes de développement agricole - Proposition aux communes et communautés de communes, de nouvelles chartes en fonction de leurs priorités par rapport à leurs préoccupations dans le domaine agricole de leurs territoires.	qui n'en ont pas (COP CA La Réunion) 3 diagnostics et plans d'actions de chartes agricoles ont été réalisés en 2025 à savoir les communes de st louis, st Philippe et Étang-salé. La date des signatures reste inconnue (octobre 2025). Deux chartes ont été signées, celle de st joseph et celle de la possession en début d'année 2025. Un pré-diagnostic de l'espace agricole du territoire de la commune de st pierre est en cours.	qui n'en ont pas (COP CA La Réunion) : - Élaboration de nouvelles chartes de développement agricole - Proposition aux communes et communautés de communes, de nouvelles chartes en fonction de leurs priorités par rapport à leurs préoccupations dans le domaine agricole de leurs territoires - signature des chartes réalisées en 2025 si non signées en 2025 (st louis / étang salé / st Philippe). Pour la commune de st louis (rapport final et programmes d'actions transmis et validés), les deux autres communes, les rapports et programmes ont été finalisés et transmis aux communes concernées et au Département.		technique et comité de pilotage réalisés : priorisation d'actions à mener par zone géographique (Nord et Est, Ouest et Sud) en référence au programme d'actions de chaque charte signée et suivie. Publication sur la plate-forme (OPERA / RD Agri) de certaines actions menées en référence aux chartes en cours sur le territoire.
Tâche 2.1.2 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé	Tâche 2.1.2 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé	Tâche 2.1.2 - Thématique : Alimentation locale : projet territorialisé		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Inciter les autres communes et les communautés de communes à adhérer à la démarche (COP CA La Réunion) : - Organisation de rencontres avec les différents acteurs respectivement de la commune et des communautés de communes afin de faire émerger les thématiques à retenir pour construire un programme d'actions répondant aux attentes du territoire et évolutif dans le temps - Réalisation de nouvelles chartes	Inciter les autres communes et les communautés de communes à adhérer à la démarche (COP CA La Réunion) . 3 chartes réalisées en 2025 (st louis/ état salé et St-Philippe) mais non signées.	Inciter les autres communes et les communautés de communes à adhérer à la démarche (COP CA La Réunion) : - Organisation de rencontres avec les différents acteurs respectivement de la commune et des communautés de communes afin de faire émerger les thématiques à retenir pour construire un programme d'actions répondant aux attentes du territoire et évolutif dans le temps, réalistes et réalisables durant la durée de la charte communale. Réalisation de nouvelles chartes en fonction des orientations politiques de la prochaine mandature des élus communaux.		
OS3 : Encourager les producteurs ou groupements de producteurs dans la transformation de leurs produits répondant aux besoins spécifiques des acheteurs				
OP3.1 : Être facilitateur de projet et de mise en réseaux des structures agritouristiques : identifier, impulser et développer des partenariats locaux avec des acteurs du territoire (collectivités, autres acteurs)				
Tâche 3.1.1 - Thématique : Agritourisme	Tâche 3.1.1 - Thématique : Agritourisme : Optimiser et dynamiser les initiatives	Tâche 3.1.1 - Thématique : Agritourisme		- Formation AGRITOURISME « évaluer et concrétiser son projet agritouristique » « Bien démarrer sa

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Optimiser et dynamiser les initiatives d'agritourisme par des approches territoriales (COP CA La Réunion) : - Intégration des agriculteurs dans les projets touristiques : . Accompagnement technique, réglementaire et administratif des agriculteurs dans leurs projets agritouristiques par des prestations et de la formation . Sensibilisation des OTI sur l'intérêt des touristes à découvrir les magasins des producteurs et les exploitations agricoles ; mise en place de circuits touristiques thématiques, organisation d'événements dédiés à l'agriculture. - Animation des réseaux agritouristiques, par l'organisation de réunions de travail et d'échanges, l'organisation et la mise en place de formations, le	d'agritourisme par des approches territoriales (COP CA La Réunion) - Accompagnement technique, réglementaire et administratif des agriculteurs dans leurs projets agritouristiques - Sensibilisation des OTI sur l'intérêt des touristes à découvrir les magasins des producteurs et les exploitations agricoles ; mise en place de circuits touristiques thématiques, Organisation d'événements dédiés à l'agriculture (Festivi'thés, Saint Paul fête l'agriculture SIA, CGA). - Animation des réseaux agritouristiques, par l'organisation de réunions de travail et d'échanges, l'organisation et la mise en place de formations, le partage d'une veille réglementaire sur les activités agritouristiques. - Accompagnement des porteurs de projets dans la valorisation et la commercialisation des produits fermiers en circuits courts :	Optimiser et dynamiser les initiatives d'agritourisme par des approches territoriales (COP CA La Réunion) : - Intégration des agriculteurs dans les projets touristiques : . Accompagnement technique, réglementaire et administratif des agriculteurs dans leurs projets agritouristiques par des prestations et de la formation . Sensibilisation des OTI sur l'intérêt des touristes à découvrir les magasins des producteurs et les exploitations agricoles ; mise en place de circuits touristiques thématiques, organisation d'événements dédiés à l'agriculture. . Animation des réseaux agritouristiques, par l'organisation de réunions de travail et d'échanges, l'organisation et la mise en place de formations, le		commercialisation en vente directe et circuits courts » - Cahier des charges et charte éthique Bienvenue à la Ferme . Webinaire sur l'agritourisme

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
partage d'une veille réglementaire sur les activités agritouristiques. - Accompagnement des porteurs de projets dans la valorisation et la commercialisation des produits fermiers en circuits courts : . Accompagner les porteurs de projets de valorisation des produits CC et agritourisme : magasins BAF, marchés de producteurs, outils collectifs de transformation, logistique, resto collective . Accompagnement des agriculteurs et groupements d'agriculteurs dans la préparation de produits de 4e gamme qui répondent mieux aux besoins des collectivités plus demandeuses de produits prêts à l'emploi pour fournir la restauration collective . Émergence de groupements de producteurs tels que les GIE groupement d'intérêt économique. Travail en parallèle avec les structures	. Accompagner les porteurs de projets de valorisation des produits CC et agritourisme : Concours générale agricole et Salon international de l'agriculture de Paris 31 dossiers 193 produits pour 56 médailles pour les produits réunionnais. 14 Agriculteurs accompagnés et 4 groupements au SIA de Paris. -Émergence de groupements de producteurs tels que les GIE groupement d'intérêt économique. Travail en parallèle avec les structures de transformation existantes et mise en place d'un réseau des producteurs pour l'approvisionnement de ces structures Candidature de l'Association Producteurs Fermiers du grand Sud pour GIEE. 1 groupement d'agriculteurs de l'ouest en GIEE dans l'attente de la mise en place d'un projet d'irrigation avant travail sur projet de transformation végétale et abattage de volailles.	partage d'une veille réglementaire sur les activités agritouristiques. - Accompagnement des porteurs de projets dans la valorisation et la commercialisation des produits fermiers en circuits courts : . Accompagner les porteurs de projets de valorisation des produits CC et agritourisme : magasins BAF, marchés de producteurs, outils collectifs de transformation, logistique, resto collective . Accompagnement des agriculteurs et groupements d'agriculteurs dans la transformation de leurs productions agricoles . Émergence de groupements de producteurs tels que les GIE groupement d'intérêt économique. Travail en parallèle avec les structures de transformation existantes et mise en place d'un réseau des producteurs pour l'approvisionnement de ces structures.		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
de transformation existantes et mise en place d'un réseau des producteurs pour l'approvisionnement de ces structures . Identification et structuration des filières d'approvisionnement des produits sous signes de qualité (HVE BIO et autres) afin de fournir en direct et en circuits courts le marché de la restauration collective.	Accompagnement des agriculteurs et groupements d'agriculteurs dans la préparation de produits de 4e gamme qui répondent mieux aux besoins des collectivités : création d'un laboratoire de destiné à 40 agriculteurs dans le sud avec découpe de légume et tubercule + surgélation : aide technique, choix de matériels, aide administrative dossier de subvention et suivi de projet livraison en mars/avril 2026.	. Identification et structuration des filières d'approvisionnement des produits sous signes de qualité (HVE BIO et autres) afin de fournir en direct et en circuits courts le marché de la restauration collective.		
OP3.2 Accompagner la formalisation des projets agritouristiques				
Tâche 3.2.1 - Thématique : Agritourisme Développer l'aménagement de structures agritouristiques (COP CA La Réunion) : - Promotion de produits labellisés BAF et aménagement d'infrastructures d'accueil touristiques : . Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de magasins de producteurs labellisés BAF pour la valorisation	Tâche 3.2.1 - Thématique : Agritourisme Développer l'aménagement de structures agritouristiques (COP CA La Réunion) Promotion de produits labellisés BAF et aménagement d'infrastructures d'accueil touristiques Revalorisation de l'image du métier, du savoir-faire et de ses produits, souvent dégradée : 14 Agriculteurs	Tâche 3.2.1 - Thématique : Agritourisme Développer l'aménagement de structures agritouristiques (COP CA La Réunion) : - Promotion de produits labellisés BAF et aménagement d'infrastructures d'accueil touristiques : . Accompagnement des agriculteurs pour la valorisation des produits de terroirs afin de renforcer le lien entre producteur		- Thématique : Agritourisme - Animations et événements sur le territoire du réseau Bienvenue à la Ferme - Bilans des événements organisés - Supports de communication - Conventions de partenariats - Photos

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
des produits de terroirs afin de renforcer le lien entre producteur et consommateur avec en amont un travail de sensibilisation et de formation des producteurs pour une adhésion à la marque BAF et sur la vente de leurs productions agricoles et productions transformées. . Accompagnement des agriculteurs aux métiers de la transformation, valorisation des produits fermiers, marketing, vente et gestion de magasins par la formation, aide au montage de projets, plan de financement, etc. . Organisation d'événements promotionnels sur les produits labellisés BAF	accompagnés et 4 groupes au SIA de Paris dont un groupe BAF de 9 agriculteurs. Mis en place d'un projet de communication : Photos des membres du label faites par une professionnelle, émission « épicurien à table » : enregistrement prévue en fin décembre, parrainage TV de l'émission aster chef Réunion Première avec un la diffusion d'un spot tv. Reportage Sur médaillé du CGA 2025. . Mise à disposition du public via un site internet Bienvenue à la ferme de toute information relative aux activités d'agritourisme, des guides sur les offres et les demandes agri-touristiques... Accompagnement des agriculteurs aux métiers de la transformation, valorisation des produits fermiers, marketing, vente et gestion de magasins par la formation, aide au montage de projets, plan de financement, etc : voyage d'étude	et consommateur, approche marketing, vente et gestion de magasins par la formation, aide au montage de projets, plan de financement, etc, possible notamment avec les magasins de producteurs Bienvenue à la Ferme. . Organisation d'événements promotionnels sur les produits labellisés BAF		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	de sur la thématique des visites expérientielles et sensorielles visite d'exploitation du réseau BAF Dordogne, formation Hygiène, transformation confitures...			
OS4 : Mutualiser les moyens pour répondre aux demandes de produits agricoles en circuit court				
OP4.1 : Être acteur des projets collectifs alimentaires durables et non alimentaires				
Tâche 4.1.1 - Thématique : Agritourisme Valoriser, transformer et commercialiser les produits fermiers en circuits courts (COP CA La Réunion) : - Revalorisation de l'image du métier, du savoir-faire et de ses produits, souvent dégradée : . Mise à disposition du public via un site internet Bienvenue à la ferme de toute information relative aux activités d'agritourisme, des guides sur les offres et les demandes agritouristiques... et mise en place de formations pour une meilleure connaissance		Tâche 4.1.1 - Thématique : Agritourisme Valoriser, transformer et commercialiser les produits fermiers en circuits courts (COP CA La Réunion) : - Revalorisation de l'image du métier, du savoir-faire et de ses produits, souvent dégradée : - Mise à disposition du public via un site internet Bienvenue à la ferme de toute information relative aux activités d'agritourisme, des guides sur les offres et les demandes agritouristiques... et mise en place de formations pour une meilleure connaissance		- Thématique : Agritourisme - Chartes d'engagement - Produits transformés

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
et appropriation du site internet . Organisation de circuits incluant les visites des exploitations agricoles, les magasins de producteurs pour les touristes, etc.		et appropriation du site internet . Organisation de circuits incluant les visites des exploitations agricoles, les magasins de producteurs pour les touristes, etc.		

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Nombre de chartes suivies : suivi des actions de la charte (COP CA La Réunion)	15	14	23 (Cumulé)
	Nombre de COPIL (par charte signée et suivie)	1	1	1
2.1.1	Nombre d'actions menées (COP CA La Réunion)	4	10	11
2.1.2	Nombre de collectivités rencontrées (COP CA La Réunion)	8	3	5
3.1.1	Nombre de formations réalisées	6	4	6
	Nombre d'agriculteurs en formation	60	40	60
	Nombre de porteurs de projets agritourisme accompagnés (COP CA La Réunion)	20	20	20
3.2.1	Nombre d'événements ou circuits agritouristiques créés	4	4	6
	Nombre d'agriculteurs enquêtés dans une démarche de vente directe et circuits courts	20	20	20
	Nombre de projets validés en agritourisme (dossiers validés par l'agriculteur)	10	4	10

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
4.1.1	Nombre d'agriculteurs et/ou de groupes d'agriculteurs accompagnés sur un projet de transformation	20	20	20

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026

N° 4	Accompagnement à la gestion des entreprises agricoles : développer et diffuser des outils de gestion et d'aide à la décision aux exploitants agricoles
Chef de projet	(AE 1 socle commun MASA) Mme LAW-DUNE Fabienne Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsable du département Entreprise fabienne.law-dune@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 94 25 94

Rappel de la finalité	Développer et diffuser des outils numériques de gestion permettant d'accompagner les exploitants agricoles dans leur prise de décision de gestion
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2026	Producteurs de denrées alimentaires, les agriculteurs s'adaptent aux besoins d'un monde dynamique et exigeant. Ils développent ainsi des projets adaptés aux défis de l'alimentation, de leur territoire et de la société : - Assurer une alimentation de qualité et de proximité - Contribuer à l'économie circulaire et à la transition énergétique - Développer le tourisme vert - Approvisionner les filières de la bioéconomie - Accueillir de nouvelles populations. L'agriculture assure de nombreux rôles dans la vie et le développement de territoire : - Approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires - Création de richesses et de valeur ajoutée - Entretien et façonnage des paysages - Gestion des ressources (eau, sol, biodiversité, etc.) - Enrichissement et préservation du patrimoine culturel.

Indicateurs de résultats	Les projets de territoire sont des réflexions et des actions menées par les acteurs du monde agricole pour développer de la valeur ajoutée. La Chambre d'Agriculture est la référence des agriculteurs pour les accompagner dans l'ensemble de leurs projets. Le Département Entreprise intervient auprès des agriculteurs à chaque étape clé de la vie de leur entreprise : de la création au développement des exploitations agricoles, en passant par l'emploi et à l'accompagnement des entreprises en difficulté. Après être passé par différentes phases de restructuration, le Département Entreprise continue d'évoluer, d'accompagner les ressortissants et demeure l'interlocuteur privilégié. Cet accompagnement par des conseillers spécialisés permet de garantir la compréhension, la réussite des dossiers, indispensables à la bonne gestion des exploitations. Les conseils s'appuient sur l'analyse des besoins du client et du contexte de l'entreprise, lui facilitant la prise de décision et la mise en œuvre de propositions d'actions. Ces différents conseils, issus de la collaboration des conseillers et des techniciens spécialisés permettent la construction et l'accompagnement spécifique de chaque exploitation par une approche globale au sein de son territoire. Le Département Entreprise dispose de trois cellules pour assurer l'accompagnement des agriculteurs : - Le conseil de gestion - L'espace emploi agricole - Le Point Vert - Le Juridique et entreprises agricoles en difficulté. <u>Prise en compte du changement climatique</u> - Participation à la gestion raisonnée des exploitations : gestion raisonnée des intrants et des produits phytosanitaires - Obtention d'une visibilité sur le coût et les quantités des intrants et produits utilisés pour une meilleure gestion de l'entreprise agricole, en vue de la promotion d'une agriculture éco-responsable - Accompagnement dans les demandes d'aides sur les différents dispositifs mis en place par l'État, le Département.				
	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur ré- lisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si néces- saire)

	1	Nombre d'agriculteurs ayant accès à l'outil informatique d'aide à la décision	125	215	220
	1	Nombre d'agriculteurs utilisateurs de l'outil informatique d'aide à la décision	-	128	130
	1	Nombre de fiches de référentiel technico-économique	-	7	10
	1	Nombre de stagiaires aux formations	-	42	45
	1	Nombre de participants aux réunions d'informations	-	25	30

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 1 Nombre d'ETP : 0,5
Moyens financiers	Coût total : 38 038 € Crédit CASDAR : 31 288 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 4	ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES : DEVELOPPER ET DIFFUSER DES OUTILS DE GESTION ET D'AIDE A LA DECISION AUX EXPLOITANTS AGRICOLES	Chef de projet : LAW-DUNE Fabienne
-------------	---	--

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 Accompagner les projets de transmission, d'installation dans leur diversité et les évolutions majeures des exploitations				
Objectif opérationnel (OP)1.1 Accompagner le parcours de vie				
Tâche 1.1.1 Proposer et développer un outil de gestion adapté à la mise à disposition des agriculteurs d'un outil informatique de gestion (COPCA La Réunion) : - Développement et mise à disposition d'un outil de gestion permettant l'analyse et la compréhension de la trésorerie : Paramétrage de l'outil GESTAGRI pour permettre aux exploitants d'avoir une visibilité sur leur gestion au quotidien en version web	Tâche 1.1.1 Développement de l'outil GESTAGRI GESTAGRI a été conçu pour la saisie simplifiée par les agriculteurs de leur recette et de leur dépense. Moderniser l'outil Gestagri en version web pour répondre aux besoins des exploitants agricoles. Livraison d'un outil web de test en fin d'année.	Tâche 1.1.1 Développement de l'outil GESTAGRI Modification de l'outil Gestagri web après les tests réalisés par les conseillers de gestion afin de le déployer auprès des agriculteurs		- Gestagri web - Fiche technico-économique - Livrable formation Gestagri

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Tâche 1.1.2 Faciliter la production et l'analyse des données des systèmes d'exploitation pour enrichir la prise de décision (COP CA La Réunion) : - Développement et mise à disposition d'un outil de gestion permettant l'analyse des résultats obtenus en vue d'apporter des changements de pratiques pour une exploitation pérenne : Développement de l'outil CACAO qui va permettre aux collaborateurs d'éviter une double saisie et de mettre en avant les tableaux de gestion (SIG, plan de financement, compte de résultat...) pour l'obtention des financements / aides - CACAO va nous permettre grâce à sa base de données (DATA) de pouvoir comparer les performances économiques des secteurs d'activités et de pouvoir renseigner les	Tâche 1.1.2 Faciliter la production et l'analyse des données des systèmes d'exploitation pour enrichir la prise de décision (COP CA La Réunion) Les bugs sont corrigés au fur et à mesure. Des modifications sont apportées à Cacao, notamment pour donner suite à la mise à jour du PCG 2025, lesquelles auront un impact sur les soldes de gestion de l'exercice 2025, connus en 2026. Moulinette permettant de récupérer des données économiques pour réaliser des fiches technico-économiques.	Tâche 1.1.2 Conception d'une application intranet de gestion centralisée <u>CACAO</u> Intégration des anomalies dans l'amélioration de la base CACAO (sur le full réseau) Une attention particulière devra être portée sur les nouvelles fonctionnalités (exemple : prise en charge des renégociations de prêt, des modifications d'échéances, location SNC).		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
nouveaux agriculteurs sur un chiffre d'affaires moyen.				
Tâche 1.1.3 Sensibiliser, informer, former et susciter l'intérêt des agriculteurs à la gestion pour mieux gérer leur exploitation et en comprendre le fonctionnement (COP CA La Réunion) : - Mise en place de formation sur la gestion : acquisition de notions de gestion et de la capacité à analyser les résultats qui en découlent, afin de mieux les aider dans leur prise de décision entrepreneuriale. Et aussi sur l'utilisation de GESTAGRI : outil de gestion simplifié leur permettant de suivre leur gestion au quotidien et prendre des décisions éclairées.	Tâche 1.1.3 Sensibiliser, informer, former et susciter l'intérêt des agriculteurs à la gestion pour mieux gérer leur exploitation et en comprendre le fonctionnement (COP CA La Réunion) Des interventions ont été réalisées dans différents forums afin de sensibiliser les exploitants agricoles à la gestion de leur exploitation, à l'importance de la gestion et à l'utilisation de l'outil numérique GESTAGRI, proposé par la Chambre d'agriculture. Des formations ont été réalisées sur la gestion et l'outil de gestion GESTAGRI soit 6 au total sur l'île.	Tâche 1.1.3 Sensibiliser, informer, former et susciter l'intérêt des agriculteurs à la gestion pour mieux gérer leur exploitation et en comprendre le fonctionnement (COP CA La Réunion) : - Mise en place de formation sur la gestion : acquisition de notions de gestion et de la capacité à analyser les résultats qui en découlent, afin de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation. L'objectif est de permettre aux agriculteurs de prendre conscience de l'intérêt d'avoir une visibilité au quotidien de leur trésorerie et rentabilité financière.		

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Conception, refonte et déploiement de l'outil d'analyse des données	1	1	0
1.1.2	Conception d'une application intranet de gestion centralisée des données	1	0	0
1.1.3	Nombre de formations	15	7	8
	Nombre de réunions d'informations	-	3	4

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026

N° 5	Accompagner l'appui au remplacement en agriculture
Chef de projet	(AE 1 socle commun MASA) Mme LAITON Reine-Claude Service de Remplacement de La Réunion Présidente servicederemplacement974@gmail.com Tél. 06 92 827 901

Rappel de la finalité	Favoriser le renouvellement de l'activité agricole à travers l'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations, l'appui aux nouvelles formes d'exercice du métier et à la prise en compte de la qualité de vie au travail.
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2026	Les exploitations agricoles poursuivent leurs mutations techniques, technologiques, économiques et sociales en adaptation aux évolutions des attentes agro écologiques, économiques, sociales et sociétales. Ces mutations impliquent des modifications des pratiques agricoles avec la mise en œuvre de nouvelles techniques agricoles, l'utilisation de nouvelles technologies, des modes de gestion diversifiés. Elles rendent exigeants la formation et l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leur exploitation au regard de ces enjeux (SR France). Les Services de remplacement sont présents sur le territoire depuis plus de 50 ans. En lien avec l'évolution du contexte agricole et de ses enjeux, ils se sont adaptés pour proposer des remplacements en réponse aux demandes des agriculteurs et des agricultrices. Ils ont acquis une indéniable expertise dans la gestion des absences des exploitants agricoles, la prise en charge d'une exploitation au pied levé et la poursuite de ses activités. Ils permettent aux agriculteurs et agricultrices de conduire leurs activités dans des conditions acceptables, de sécuriser leur outil de travail et d'améliorer leur qualité de vie au travail (SR France). L'augmentation de la demande de remplacement s'accompagne d'un manque chronique d'agents de remplacement pour y répondre. A cette tension de recrutement s'ajoute un taux de turn-over important qui nuit également à la réponse apportée aux exploitants agricoles (SR France). Le Service de Remplacement de La Réunion a pour objectifs de : - Améliorer qualitativement l'offre de remplacement proposée aux exploitants agricoles pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural de leur territoire

- Promouvoir, via le remplacement, l'engagement des exploitants agricoles dans les actions de développement, de formation et leur participation à une instance de pilotage du développement agricole et rural.

Les agriculteurs de La Réunion n'étaient pas du tout accompagnés en cas d'arrêt maladie. Aussi le SRR a-t-il établi une convention pour leur permettre d'être accompagnés financièrement pour se faire remplacer durant l'arrêt de leur activité. Il s'agit d'une nouveauté pour notre territoire.

Concernant la mise à jour pour le motif de remplacement « arrêt maladie », le Service de Remplacement a pu rencontrer et échanger avec la CGSS et est en attente d'un rendez-vous afin de conventionnement.

Atouts :

- Adaptation rapide du SRR face à la crise sanitaire de 2020
- Accompagnement supplémentaire mis en place pour le remplacement pour « Garde d'Enfant » car les écoles étaient fermées
- Importance du lien avec le SR France pour pouvoir actualiser les données et échanger sur les possibilités
- Le SRR doit continuer à être force de proposition pour développer le remplacement sur le territoire de l'île de La Réunion.

Faiblesse :

- Nécessité d'anticiper les démarches avec la CGSS au maximum si l'on souhaite une bonne application ; cette action spécifique ne pourra pas être mise en place régulièrement.

Opportunités :

- Nombre de jours de remplacement ayant pu être mis en place très important
- Accompagnement financier émanant de la MSA totalement redistribué aux utilisateurs ; nombre d'adhérents augmenté grâce à cette action.

Menace :

- Manque d'implication de la CGSS de La Réunion dans cette action ; c'est le SRR qui a dû solliciter le national pour faire le lien avec le local avant mise en place ; il a dû mettre en place un protocole et l'appliquer.

Prise en compte du changement climatique

	Accompagnement des agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leur exploitation au regard des enjeux, notamment de changement climatique, et ainsi poursuivre les mutations techniques, technologiques, économiques et sociales de leur exploitation.				
Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur réalisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si nécessaire)
	1	Nombre d'adhérents (SR France)	80	125	150
	1	Taux de satisfaction des agriculteurs (SR France)	90	70 %	90 %
	2	Rapport de répartition des jours de remplacements formation et développement agricole effectués (SR France)	Oui	Oui	Oui

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 1 Nombre d'ETP : 0,5
Moyens financiers	Coût total : 103 084 € Crédit CASDAR : 30 000 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 5	Accompagner l'appui au remplacement en agriculture	Chef de projet : LAITON Reine-Claude
-------------	--	--

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 Améliorer le fonctionnement des Services de Remplacement par la professionnalisation et l'harmonisation des pratiques du réseau pour proposer un service de qualité aux agriculteurs sur tout le territoire (SR France)				
Objectif opérationnel (OP)1.1 Améliorer le suivi des adhérents pour apporter une réponse adaptée à leur besoin (SR France)				
Tâche 1.1.1. (SR France) : - Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement - Intégration du nouveau motif de remplacement « congé maladie » - Réalisation du suivi des utilisateurs pour évaluer la qualité de service et y apporter des améliorations - Rencontre des exploitants ou des nouveaux adhérents pour étudier leur	Tâche 1.1.1. (SR France) : - Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement En 2025, au 30 septembre, le total des jours de remplacement est passé à 919,5 jours. La maternité reste le principal motif avec 331 jours, en hausse par rapport à 2024. Les congés et événements familiaux ont connu une forte augmentation, passant de 24 à 300,5 jours. Le mandat professionnel a également augmenté, avec 126 jours.	Tâche 1.1.1. (SR France) : - Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement - Intégration du nouveau motif de remplacement « congé maladie » - Réalisation du suivi des utilisateurs pour évaluer la qualité de service et y apporter des améliorations - Rencontre des exploitants ou des nouveaux adhérents pour étudier leur	Dans le cadre de son partenariat avec la Sicalait, réservé exclusivement à ses adhérents, le Service de Remplacement a pu assurer plusieurs interventions liées à des arrêts maladie et à des congés. Parallèlement, l'Odeadom apporte un soutien financier aux dispositifs de remplacement pour ces mêmes motifs au bénéfice des exploitants relevant d'autres filières. Une rencontre avec la CGSS est programmée afin d'échanger sur les dispositifs d'aide au répit et de prévention de l'épuisement professionnel, en vue de renforcer la coordination	- Tableau de suivi des motifs des remplacements - Typologie des types d'entreprises

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
besoin, connaître leur organisation et présenter l'offre de remplacement.	De nouveaux motifs apparaissent en 2025 : formation (5 jours), mandat syndical (8 jours), arrêt maladie (136 jours) et paternité (9 jours). En revanche, la main-d'œuvre complémentaire n'est plus recensée pour cette période. En résumé, on observe une augmentation globale des remplacements de 78 %, avec des hausses importantes pour les congés et événements familiaux, ainsi que l'apparition de nouveaux motifs de remplacement tels que l'arrêt maladie et le mandat syndical. La maternité, la paternité et le mandat professionnel restent des motifs significatifs mais avec une progression plus modérée.		des actions en faveur des exploitants agricoles. Il convient également de préciser que la CGSS a initié une campagne d'information à destination des agriculteurs concernant leurs droits au service de remplacement dans le cadre des congés pathologiques, de maternité et de paternité, conformément au partenariat établi sur ces thématiques.	
OP1.2 Attirer les candidats et améliorer l'intégration des salariés afin qu'ils soient en confiance pour assurer leurs missions et pour représenter le SR et ses valeurs (SR France)				
Tâche 1.2.1. (SR France) : - Promotion du Service de Remplacement dans	Tâche 1.2.1. (SR France) : - Promotion du Service de Remplacement dans les manifestations agricoles	Tâche 1.2.1. (SR France) : - Promotion du Service de Remplacement dans	Le Service de Remplacement de la Réunion (SRR) fait actuellement face à un déficit de visibilité auprès du grand public, ainsi qu'à	- Flyer présentant le SRR et les tarifs

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
les manifestations agricoles - Rencontre dans les exploitations pour faire adhérer le maximum de personnes - Accueil des nouveaux agents : journée intégration, livret d'accueil, tutorat - Travail en partenariat avec les centres de formation agricole pour faire découvrir le métier d'agent de remplacement - Formation des responsables à la gestion des ressources humaines pour permettre un meilleur suivi et accompagnement des agents.	En 2025, le service a pris part à plusieurs événements, notamment le miel vert, la matinée de l'emploi organisée conjointement par la Chambre d'Agriculture et a prévu d'être présent à la journée internationale de la femme rural ainsi qu'au forum transmission-installation. Ces actions visaient à promouvoir le service de remplacement, à recruter de nouveaux collaborateurs et à mieux cerner les attentes des agriculteurs. Par ailleurs, la présidente est partie à la rencontre d'une association d'agriculteurs de l'Etang Salé afin de rencontrer les futurs professionnels du secteur, leur présenter le service et échanger autour de leurs perspectives. Enfin, la technicienne du service de remplacement continue à participer à plusieurs webinaires consacrés au logiciel de paie et à webconférences DSN, dans le but de renforcer ses compétences en matière de	les manifestations agricoles - Rencontre dans les exploitations pour faire adhérer le maximum de personnes - Accueil des nouveaux agents : journée intégration, livret d'accueil, tutorat - Travail en partenariat avec les centres de formation agricole pour faire découvrir le métier d'agent de remplacement - Formation des responsables à la gestion des ressources humaines pour permettre un meilleur suivi et accompagnement des agents.	un nombre limité de candidatures pour les postes de remplacement. Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les exploitants agricoles et de soutenir la continuité de leurs activités, le SRR a engagé une collaboration avec France Travail pour la diffusion de ses offres d'emploi sur la plateforme nationale. Nous sommes aussi en contact avec la MFR et le CFPPA afin de recruter de nouveaux agents.	

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	suivi social et de gestion des paies.			
OS2 Apporter une offre de remplacement aux agriculteurs afin qu'ils participent à des démarches collectives et à des actions d'information, de démonstration, d'expérimentation, de formation, de conseil, d'animation de projets, de conduite d'études en faveur du développement agricole (SR France)				
OP2.1 Remplacer les exploitants agricoles sur leur exploitation pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural (SR France)				
Tâche 2.1.1. (SR France) : - Rencontre des conseils d'administration sur les motifs de développement agricole et rural - Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement - Recherche, recrutement et mise à disposition des agents de remplacement - Identification de l'action de développement agricole suivi par l'agriculteur.	Tâche 2.1.1. (SR France) : - Rencontre des conseils d'administration sur les motifs de développement agricole et rural À la suite des propositions de remplacement et des actions de conseil menées en 2024 auprès de plusieurs agriculteurs ainsi qu'auprès du président de la FDSEA, dans le cadre de la mise en place de mandats professionnels (CASDAR) et syndicaux accompagnée par SR France, ces interventions ont eu pour objectif de favoriser l'engagement actif des bénéficiaires et de soutenir leur démarche personnelle de développement des compétences et d'implication syndicale.	Tâche 2.1.1. (SR France) : - Rencontre des conseils d'administration sur les motifs de développement agricole et rural - Réception et analyse qualitative des demandes de remplacement - Recherche, recrutement et mise à disposition des agents de remplacement - Identification de l'action de développement agricole suivi par l'agriculteur.	L'objectif opérationnel 2.1, visant à assurer le remplacement des exploitants agricoles sur leurs exploitations afin de leur permettre de participer aux actions de développement agricole et rural, n'avait pas été pleinement atteint dans un premier temps, en raison d'un manque de visibilité du dispositif auprès des agriculteurs. Cependant, la situation a nettement évolué au cours de l'année, grâce à nos partenaires. Grâce au bouche-à-oreille et au soutien actif de ces partenaires, nous constatons une augmentation significative du nombre de demandes d'informa-	

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	Dans cette continuité, le président de la FDSEA souhaite désormais instaurer un dispositif de remplacements au sein de son bureau, motivé par les mêmes objectifs de professionnalisation et de renforcement de l'action syndicale.		tions et d'appels d'agriculteurs intéressés par le dispositif. Dans la continuité de cette dynamique, nous prévoyons pour 2025 de renforcer cette progression en développant davantage de partenariats avec plusieurs coopératives agricoles, notamment avec la CPPR, que nous devons d'ici fin 2025 ou début 2026. Ces collaborations permettront d'accroître encore la visibilité du dispositif et de renforcer l'adhésion des exploitants.	

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Bilan des enquêtes de satisfaction (SR France)	Oui	Oui	Oui
1.2.1	Nombre d'actions de sensibilisation pour faire découvrir le métier (SR France)	4 par an	6 par an	6 par an
2.1.1	Nombre de journées de remplacement (SR France)	350 par an	450 par an	450 par an
	Nombre d'agriculteurs remplacés pour ces motifs (SR France)	63 par an	65 par an	65 par an

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026	
N° 6	Changement climatique
Chef de projet	(AE 2 socle commun MASA) M. VANHUFFEL Luc Chambre d'Agriculture de La Réunion Responsable de la cellule Environnement Département Productions végétales luc.vanhuffel@reunion.chambagri.fr Tél. 02 62 96 20 50

Rappel de la finalité	Accompagner et stimuler la prise en compte du changement climatique dans l'évolution des pratiques dans les systèmes d'exploitation pour en favoriser la durabilité et la résilience (adaptation et atténuation)
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2026	Valorisation des MAFOR produites localement et mise en cohérence des plans d'épandage Les matières fertilisantes d'origine résiduaire (MAFOR) regroupent un ensemble de matières d'origine agricole (effluents d'élevage), urbaine (déchets verts, boues de STEP) ou provenant du secteur industriel, agro-alimentaire principalement (écumes de sucrerie...) dont le statut varie de déchet à produit. Ces matières ne constituent pas des déchets ultimes et ne peuvent plus faire l'objet d'une élimination dans une installation de stockage de déchets non dangereux (article L. 514-2-1 du code de l'environnement). Elles peuvent contribuer au développement d'une filière de valorisation pour les 1,7 million de tonnes/an de cette ressource, en inscrivant le réseau d'acteurs-usagers dans un principe d'économie circulaire (GABIR¹ 2019 - CIRAD) pour notamment

1

	répondre à l'enjeu de substitution des engrais minéraux importés (32 250 tonnes/an) par des matières fertilisantes organiques locales encore peu considérées. Elles peuvent faire l'objet d'une transformation (mélange, compostage...) et sont valorisées en agriculture par épandage sur les parcelles en production suivant un cadre réglementaire qui dépend de leur nature ou encore de la taille du cheptel de l'exploitant producteur de ces MAFOR. Ainsi le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), la réglementation applicable aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des normes, des AMM (Autorisations de Mise sur le Marché), des cahiers des charges sont autant de cadres qui s'appliquent aux différentes MAFOR valorisées à La Réunion. En 2016, le Préfet a assigné aux services de la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Environnement) l'objectif de reprendre un processus de concertation permettant la définition d'un plan d'actions pour la mise en place de filières de valorisation des MAFOR à l'échelle du territoire, en préservant les intérêts économiques de toutes les parties, en particulier ceux du monde agricole, et en garantissant le respect des équilibres agronomiques, la protection de la ressource en eau, la qualité des produits alimentaires et la maîtrise des risques sanitaires, au bénéfice de l'ensemble des habitants de ce territoire. La concertation qui s'en est suivie entre les acteurs (DEAL, DAAF, Chambre d'agriculture, FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles) a permis de convenir que la Chambre d'Agriculture assure le pilotage d'un organisme de suivi des filières de gestion des matières résiduelles organiques (intégrant les boues d'épuration) et des épandages agronomiques de ces matières. Dans cette logique, pour préfigurer cette structure, une mission prospective auprès de structures analogues opérant en métropole a été conduite en 2017 afin de préciser l'organisation et les moyens techniques et financiers à mettre en place, en particulier. En 2018, les bases de la constitution d'un SATEGE « Service d'Appui Technique à la Gestion des Épandages » sont posées en associant les collectivités et établissements intéressés au regard des politiques publiques dont elles ont la responsabilité : la Région, et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) au titre des déchets et de l'économie circulaire, le Département au titre de l'agriculture, l'Office de l'eau au titre de l'assainissement. L'acquisition, en 2019, d'un outil informatique (ERA - Expertise Recyclage Agricole) hébergeant une base de données couplée à un SIG (Système d'Information Géographique) a permis au service de débiter l'analyse des pratiques relatives aux épandages de toute nature (origine, quantité, localisation) ou encore d'identifier des zones à forte pression d'épandage. Enfin, le SATEGE a été reconnu par arrêté préfectoral le 4 septembre 2020. <u>Prise en compte du changement climatique</u> Durant cette dernière décennie, les agriculteurs réunionnais se sont engagés vers les modes de productions agroécologiques. Cependant, l'agriculture réunionnaise reste fortement dépendante des approvisionnements extérieurs en matière
--	--

d'intrants agricoles (engrais minéraux chimiques notamment). L'importation des intrants à La Réunion se fait majoritairement par voie maritime. La production d'intrants chimiques et leurs modes de transports maritimes sont reconnus pour leurs impacts négatifs sur le réchauffement, changement climatique planétaire.

Aussi, dans une logique d'économie circulaire, la valorisation des MAFOR sur le territoire prend tout son sens. Les MAFOR peuvent être réutilisées pour amender ou fertiliser les sols agricoles dans une logique d'un retour au sol de qualité.

De manière globale, les teneurs en matière organique des sols décroissent. Or, la matière organique joue un rôle très important pour le fonctionnement des sols et de l'écosystème.

Une bonne gestion de la matière organique dans les sols permet :

- D'améliorer la qualité de la structure du sol favorable au bon enracinement et fonctionnement du système racinaire des plantes, ainsi qu'à la bonne infiltration et au drainage de l'eau
- De réguler les flux d'eau : la matière organique a une très forte capacité de rétention d'eau et permet donc d'augmenter la réserve utile du sol
- De limiter l'érosion des sols
- De maintenir ou augmenter la fertilité des sols : c'est un réservoir d'éléments nutritifs, qui grâce à la minéralisation peuvent être libérés et rendus disponibles pour l'absorption par les plantes ou d'autres organismes du sol
- La matière organique est aussi un réservoir d'êtres vivants. Elle accroît ainsi la biodiversité des sols.

La valorisation des MAFOR entraîne indiscutablement une augmentation du stockage du carbone dans le sol.

En effet, la quantité de carbone présente dans les sols est intimement liée à la présence de matière organique.

Ces stocks peuvent être fortement modifiés par des changements d'usages ou de pratiques et ils sont également très dépendants du climat.

Les actions permettant d'augmenter ces stocks de façon significative à l'échelle du territoire sont principalement :

- Les changements d'usage des sols
- L'adoption de techniques culturales simplifiées (réduction du travail du sol)
- Les pratiques agroécologiques globalement dont l'enherbement des vergers
- Les apports de MAFOR exogènes (composts, fumiers, etc.) contribuent à maintenir ou à augmenter significativement cette teneur en matière organique.

L'augmentation de la température agit directement sur l'activité microbienne des sols. Elle peut donc être à l'origine de l'accélération de certains processus, comme la minéralisation de la matière organique. Cette question est centrale pour la conservation des stocks de carbone organique accumulés dans les sols de l'île.

	Les sols constituent le plus grand réservoir terrestre de carbone organique. Ce dernier est le composant principal des matières organiques contenues dans les sols. Toute modification, positive ou négative, des stocks de carbone organique des sols peut ainsi représenter un puits ou une source de CO2 atmosphérique. Outre son effet d'atténuation du changement climatique, la préservation de la matière organique dans les sols est primordiale pour maintenir et améliorer la capacité de stockage de l'eau et la fertilité des sols.				
Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur réalisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si nécessaire)
	1	Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets en lien avec le changement climatique	-	3 par an	4 par an

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 2 Nombre d'ETP : 1,2
Moyens financiers	Coût total : 82 599 € Crédit CASDAR : 76 851 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 6	CHANGEMENT CLIMATIQUE	Chef de projet : VANHUFFEL Luc
-------------	------------------------------	--

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 : Renforcer l'acquisition de références, la valorisation et le transfert des connaissances et les compétences du réseau sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'atténuation des effets de l'agriculture sur le changement climatique				
Objectif opérationnel (OP)1.1 Créer les ressources, capitaliser et structurer la connaissance en matière (i) de données climatiques, agro-climatiques et les mettre à disposition des conseillers pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur l'adaptation et l'atténuation du CC (ii) raisonnement des aménagements et des investissements limitant les effets du changement climatiques (bâtiments, gestion économe en eau...)				
Tâche 1.1.1 Améliorer/renforcer l'acquisition de références Mettre en cohérence l'ensemble des épandages de MAFOR (MATières Fertilisantes d'Origine Résiduaire) au niveau départemental. Cette mise en cohérence se fera par la centralisation des plans d'épandage dans le logiciel informatique ERA, outil spécialement conçu à cet effet.	Tache 1.1.1 : Mise à jour de la liste des exploitations ICPE dans la base ERA En 2025, la base ERA a été mise à jour de manière continue, avec une attention particulière portée à la liste des exploitations soumises au régime ICPE. Ce travail a été conduit en lien étroit avec les inspections de la DAAF et de la DEAL, qui ont validé les données transmises. Cette action garantit une exhaustivité réglementaire des données intégrées et renforce la fiabilité des futures analyses cartographiques.	Tache 1.1.1 : Mise à jour de la liste des exploitations ICPE dans la base ERA Améliorer/renforcer l'acquisition de références Mettre en cohérence l'ensemble des épandages de MAFOR (MATières Fertilisantes d'Origine Résiduaire) au niveau départemental. Cette mise en cohérence se fera par la centralisation des plans d'épandage dans le logiciel informatique ERA, outil spécialement conçu à cet effet.		- Bilans biannuels d'épandage - CR de réunion de suivi - Liste actualisée des ICPE - Extractions cartographiques - Bilan annuel de l'intégration des Plans d'épandages dans la base ERA

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Les fonctions cartographiques permettront d'éditer des cartes départementales ou sectorisées des surfaces concernées par l'épandage croisées avec des données d'occupation des sols, des filières ou des produits concernés. Des bilans annuels d'épandage, à date de complétude de la base de données seront mis à disposition des différents acteurs et du public. - Tâche 1.1.1 : Mise à jour de la liste des exploitations ICPE de la base : en lien direct avec les services de la DAAF et de la DEAL (après leurs consultations de leurs inspections respectives) ; le listage des exploitations ICPE sera tenu à jour - Tâche 1.1.2 : Intégration des exploitations RSD dans la base : les services de l'ARS font remonter au SATEGE les PE relevant du RSD qui sont intégrés progressivement avec une moindre priorité dans la base	Ces données ICPE alimentent également les cartes sectorisées diffusées lors des actions de communication, contribuant à la lisibilité de la filière. Taches : 1.1.2 : Intégration progressive des exploitations RSD Le travail d'intégration des Plans d'Épandage relevant du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) a débuté en 2025, grâce à une transmission active par les services de l'ARS. Cette intégration se fait progressivement, en fonction des priorités fixées et de la qualité des données reçues. En parallèle, la DAAF a formalisé une demande auprès des prestataires pour que l'ensemble des plans d'épandage, tous régimes confondus, soient transmis systématiquement au SATEGE, accélérant ainsi la complétude de la base départementale.	Les fonctions cartographiques permettront d'éditer des cartes départementales ou sectorisées des surfaces concernées par l'épandage croisées avec des données d'occupation des sols, des filières ou des produits concernés. Des bilans annuels d'épandage, à date de complétude de la base de données seront mis à disposition des différents acteurs et du public. Tâche à détailler en : - Tâche 1.1.1 : Mise à jour de la liste des exploitations ICPE de la base : en lien direct avec les services de la DAAF et de la DEAL (après leurs consultations de leurs inspections respectives) ; le listage des exploitations ICPE sera tenu à jour - Tâche 1.1.2 : Intégration des exploitations RSD dans la base : les services de l'ARS font remonter au SATEGE les PE relevant du RSD qui sont intégrés progressivement avec une moindre priorité dans la base		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
- Tâche 1.1.2 : Intégration, au fil de l'eau, des modifications de plans d'épandage : les PE relevant du régime ICPE et du RSD seront intégrés, mis à jour dans la base. À la condition du respect du circuit de transmission, l'intégration des nouveaux PE se fera au fur et à mesure de leur réception par le SATEGE	Taches 1.1.3 – Intégration continue des modifications de plans Un travail de mise à jour "au fil de l'eau" a été organisé pour intégrer dans ERA les modifications de plans d'épandage, qu'ils soient ICPE ou RSD. Cette dynamique d'intégration continue permet de disposer d'une base opérationnelle actualisée en quasi-temps réel, facilitant ainsi la production de bilans d'épandage fiables et leur mise à disposition aux partenaires.	Taches 1.1.3 – Intégration continue des modifications de plans Les PE relevant du régime ICPE et du RSD seront intégrés, mis à jour dans la base. À la condition du respect du circuit de transmission, l'intégration des nouveaux PE se fera au fur et à mesure de leur réception par le SATEGE		
OS2 : Intégrer les problématiques du changement climatique dans le conseil pour accompagner la prise en compte du CC dans la transition agro écologique des systèmes d'exploitation				
OP2.1 Assurer le transfert et la massification des innovations, des références, des productions et des outils vers les agriculteurs				
Tâche Mettre en relation les producteurs d'effluents et les utilisateurs À ce jour, la relation entre producteurs et utilisateurs d'effluents se fait de bouche à oreille, par connaissances... Cela aboutit à des incohérences dans certains plans d'épandage induisant des distances de	Tâche 2.1.3 – Conception du cahier des charges de l'outil de mise en relation L'année 2025 a permis de finaliser le cahier des charges fonctionnel de l'outil, sur la base des éléments	. Tâche 2.1.1 : Réalisation d'un diagnostic (identification des freins et des leviers liés à la valorisation des MAFOR locales) Tâche 2.1.2 : Prise en compte des besoins de la profession.		- Rapport de synthèse des groupes de travail sur la conception de l'outil de mise en relation

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
transports (coûteux en énergie, en temps) inutiles, des risques de surfertilisation, des utilisateurs lésés (non-réception des MAFOR)... Globalement, une mauvaise adéquation entre l'offre et la demande engendrant des risques environnementaux et une mauvaise valorisation des MAFOR. Pourtant, les producteurs (éleveurs) cherchent des utilisateurs (agriculteurs) et inversement. Après réalisation d'un état des lieux des freins à la valorisation des MAFOR locales et identifications des leviers d'action possible, la démarche collective et concertée entre tous les acteurs concernés du territoire est d'améliorer la mise en relation entre producteurs et utilisateurs d'effluents. Des actions de sensibilisation de communication et de formation seront réalisées. À terme le projet aboutira à un outil ou une procédure organisationnelle actée de mise en relation.	remontés du terrain. Il formalise les objectifs, les fonctionnalités attendues, les modes d'alimentation en données et les exigences en matière de gouvernance. Cet outil, en cours de prototypage, sera développé en 2026.	Des ateliers de travail, de concertation seront organisés et animés par les agents afin d'identifier et recenser les besoins des acteurs En 2025, les tâches de l'OP 2.1 auront pour référent la DAAF. En effet, par suite de la réduction de l'effectif de 2.2 à 1.2 ETP à la Chambre d'Agriculture, il a été convenu avec le STEF de la DAAF d'une nouvelle répartition des tâches du Satege dès 2025.		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Tâche à détailler en : . Tâche 2.1.1 : Réalisation d'un diagnostic (identification des freins et des leviers liés à la valorisation des MAFOR locales) Tâche 2.1.2 : Prise en compte des besoins de la profession. Des ateliers de travail, de concertation seront organisés et animés par les agents afin d'identifier et recenser les besoins des acteurs Tâche 2.1.3 : Conception de l'outil de mise en relation collectivement, avec les professionnels concernés et issus des ateliers de travail ; un outil de mise en relation entre producteurs et utilisateurs de MAFOR sera développé. La forme de l'outil sera définie en fonction des besoins des acteurs et surtout de l'adaptabilité et l'appropriabilité de celle-ci (application, page web, procédure définie ou autre)				
OP2.2 : Animer les démarches collectives sur la réduction des GES et du stockage carbone				

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Tâche Suivre, animer et promouvoir cette filière d'économie circulaire auprès des acteurs de la filière La valorisation des MAFOR à l'échelle du territoire ne peut aboutir que si cette filière vertueuse est dynamiquement animée. Des actions de concertation entre acteurs seront réalisées. La participation aux événements agricoles sera assurée afin de promouvoir la filière. Un comité de suivi s'assurera de la bonne réalisation des actions. Tâche 2.2.1 : Concertation des acteurs Dans une logique de partage et de bonne diffusion de l'information, le SATEGE participe aux réunions sur la thématique des MAFOR sur le territoire. Le service peut également porter des réunions de concertation en fonction de l'actualité, de besoins identifiés Tâche 2.2.2 : Suivi Outre le comité de suivi annuel, les agents participe-	. Tâche 2.2.1 – Concertation avec les acteurs Le comité de suivi annuel du SATEGE s'est tenu en 2025, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels (DAAF, DEAL, ARS, Office de l'Eau, etc.). Tâche 2.2.2 – Suivi et présence sur le terrain En 2025, le SATEGE a été présent sur plusieurs événements agricoles majeurs, notamment Agrofertile (Animal & Végétal) et Sup'Herbe, avec un stand dédié. Ces temps forts ont permis de présenter les missions du service, ses outils (film, cartes) et d'échanger directement avec les utilisateurs potentiels de MAFOR. Tâche 2.2.3 – Promotion de la filière et production de supports Plusieurs actions de communication ont été réalisées :	Tâche : Suivre, animer et promouvoir cette filière d'économie circulaire auprès des acteurs de la filière La valorisation des MAFOR à l'échelle du territoire ne peut aboutir que si cette filière vertueuse est dynamiquement animée. Des actions de concertation entre acteurs seront réalisées. La participation aux événements agricoles sera assurée afin de promouvoir la filière. Un comité de suivi s'assurera de la bonne réalisation des actions. Tâche à détailler en : Tâche 2.2.1 : Concertation des acteurs Dans une logique de partage et de bonne diffusion de l'information, le SATEGE participe aux réunions sur la thématique des MAFOR sur le territoire. Le service peut également porter des réunions de concertation en fonction de l'actualité, de besoins identifiés. Tâche 2.2.2 : Suivi		- Support de communication (film) - Compte rendu de réunions - Flyers de communication du SATEGE

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
ront aux évènements agricoles afin de communiquer sur les actions menées et leur intérêt pour la filière Tâche 2.2.3 : Promotion de cette filière La promotion de cette filière sera assurée via des supports tels que représentations cartographiques, bulletins d'analyse (croisement de données, sectorisation...)	• Diffusion du film SA-TEGE (produit en 2024) sur les plateformes YouTube et MVAD ; • Utilisation active du film comme outil pédagogique lors des évènements de terrain ; • Conception et diffusion d'un flyer de communication, synthétisant les missions, outils et apports du service pour les exploitants et partenaires ; • Croisement et valorisation de données ERA / BOS sous forme de cartographies sectorisées, facilitant la compréhension des enjeux d'épandage à l'échelle des territoires.	Outre le comité de suivi annuel, les agents participeront aux évènements agricoles afin de communiquer sur les actions menées et leur intérêt pour la filière Tâche 2.2.3 : Promotion de cette filière La promotion de cette filière sera assurée via des supports tels que représentations cartographiques, bulletins d'analyse (croisement de données, sectorisation) ...		

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1	Nombre de bilans réalisés et co-validés avec la DAAF	-	1	2
1.1	Nombre de supports de communications dont atlas carto...	-	1	3
2.1	Nombre d'outils ou une procédure organisationnelle actée de mise en relation	-	1	1
2.2	Nombre de CR de comité de suivi	-	1	1

Fiche de description d'une action élémentaire - PDAR 2022-2027 - Année 2026	
N° 7	Gouvernance
Chef de projet	(AE 5 socle commun MASA) A recruter Chambre d'Agriculture de La Réunion 02 62 94 25 94

Rappel de la finalité	Renforcer la coordination de l'IRD - l'innovation, la recherche et le développement (agricole et rural) par les Chambres d'Agriculture, pour réussir les transitions agroécologiques
Faits marquants du contexte impactant la programmation 2025	Réponse / explicitation des actions conduites par la Chambre d'Agriculture de La Réunion pour l'application des recommandations, précision documentée des résultats obtenus (transmise en septembre 2022) suite à la mission réalisée du 25 au 30 octobre 2021 sur le PRDAR de La Réunion par la MIGA (Mission d'inspection générale et d'audit) du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) laquelle a rendu 5 recommandations (rapport n° 21014-02, décembre 2021) : détails au chapitre 2 Évolutions intervenues depuis la rédaction du programme pluriannuel / Modalité d'échange avec les représentants de l'État (DRAAF, DAAF et commissaire aux massifs). La mission stratégique de la Chambre d'Agriculture de La Réunion pour 2019-2025 se matérialise aujourd'hui par un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance qui guidera notre agriculture jusqu'en 2025. Cette feuille de route, fruit d'une stratégie et d'un long travail des services de notre institution, constitue l'ADN de notre vision d'avenir pour nos terroirs et notre contribution à l'amélioration du modèle agricole réunionnais et, par extension, de la nécessaire performance économique et sociale des groupes d'agriculteurs en lien avec les autres acteurs. Le rôle de la Chambre d'Agriculture de La Réunion, à travers ce document stratégique, est de s'attacher à mettre en cohérence les priorités nationales avec nos nombreuses spécificités locales. La Chambre d'Agriculture de La Réunion dispose d'un cadre d'actions matérialisé par six programmes prioritaires, déclinés en 16 Domaines d'Activités Stratégiques et 49 actions. Pilier en matière d'innovations au plus près du monde agricole, la Chambre d'Agriculture de La Réunion a aussi pour mission d'accompagner le transfert et la diffusion des connaissances. Une attention particulière a été donnée en matière de cohérence avec le projet AGRIPéï 2030.

	Y constituent le cadre de l'AE 8, le DAS 5 – Innovation, Recherche et Développement et l'action 5.3 – Optimiser la production de références utiles au conseil global et technique. <u>Prise en compte du changement climatique</u> - Positionnement du programme au regard des enjeux et priorités nationales et locales liés au changement climatique				
Indicateurs de résultats	N° Os	Dénomination de l'indicateur de résultat	Rappel valeur réalisé 2023	Valeur cible 2026	Rappel valeur cible 2027 (corrigée si nécessaire)
	1	Validation des programmes (prévisionnels et comptes rendus)	3	2 par an	2 par an
	1	Réception de la subvention CASDAR (acomptes et soldes)	2	2 par an	2 par an

Moyens consacrés à l'action élémentaire en 2026

Moyens humains	Nombre d'agents : 2 Nombre d'ETP : 0,3
Moyens financiers	Coût total : 23 200 € Crédit CASDAR : 18 244 €
Détail des travaux	La présentation détaillée des travaux prévus sera réalisée sur la base du tableau figurant en page suivante.

Tableau de présentation des travaux prévus par action élémentaire et confrontation au pluriannuel – 2026

N° 7	GOVERNANCE	Chef de projet : A recruter
-------------	-------------------	---------------------------------------

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
Objectif Stratégique (OS)1 Gouvernance du PRDAR : organisation de la gouvernance, modalités de pilotage des engagements				
Objectif opérationnel (OP)1.1 Animation du programme : élaboration des engagements prévisionnels et comptes rendus, animation des instances, évaluation du programme, diffusion des productions et livrables				
Tâche 1.1.1. Élaboration : . Notes d'instructions aux réalisateurs et chefs de projet . Harmonisation des éléments contributifs . Rédaction des notes de synthèse . Constitution des documents . Renseignement au sein du système d'information DARWIN . Communication, pour instruction, des documents aux niveaux régional et national	Tâche 1.1.1 – Élaboration des documents et suivi administratif du programme En 2025, la gouvernance du PRDAR a poursuivi la structuration et la consolidation des outils de pilotage du programme régional. Un travail approfondi a été mené sur la mise à jour et la vérification des tableaux de suivi trimestriels des indicateurs, en lien étroit avec les chefs de projet et en coordination avec la DAAF. Ces ajustements ont permis d'affiner les indicateurs, de renforcer la cohérence des données entre actions et de fiabiliser les rapports transmis à	Tâche 1.1.1 Élaboration : - Notes d'instructions aux réalisateurs et chefs de projet - Harmonisation des éléments contributifs - Rédaction des notes de synthèse - Constitution des documents - Renseignement au sein du système d'information DARWIN - Communication, pour instruction, des documents aux niveaux régional et national - Communication, pour information, des documents au niveau régional		- Engagements prévisionnels annuels - Compte rendu des engagements annuels

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
. Communication, pour information, des documents au niveau régional . Prise en compte des avis et recommandations.	l'échelle régionale et nationale. Les documents de compte rendu 2024 et les engagements prévisionnels 2026 ont été renseignés dans le système d'information DARWIN, garantissant une remontée homogène et conforme aux exigences du MASA. Les livrables finaux ont été transmis à la DAAF via la plateforme RD-Agri, conformément aux procédures nationales de diffusion. Des notes d'instruction complémentaires ont été élaborées pour accompagner les chefs de projet dans la rédaction des nouvelles fiches descriptives, et pour assurer une harmonisation des pratiques de reporting entre les différentes thématiques. Ces travaux ont contribué à améliorer la traçabilité du programme et à renforcer le dialogue technique entre la Chambre d'Agriculture et les services instructeurs.	- Prise en compte des avis et recommandations.		
Tâche 1.1.2. Animation des instances	Tâche 1.1.1 – Élaboration des documents et	Tâche 1.1.2 Animation des instances :		Animation des instances

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
- Organisation, animation et compte rendu des réunions de l'instance ad hoc - Organisation, animation et compte rendu des réunions du COREDEF de La Réunion	suivi administratif du programme En 2025, la gouvernance du PRDAR a poursuivi la structuration et la consolidation des outils de pilotage du programme régional. Un travail approfondi a été mené sur la mise à jour et la vérification des tableaux de suivi trimestriels des indicateurs, en lien étroit avec les chefs de projet et en coordination avec la DAAF. Ces ajustements ont permis d'affiner les indicateurs, de renforcer la cohérence des données entre actions et de fiabiliser les rapports transmis à l'échelle régionale et nationale. Les documents de compte rendu 2024 et les engagements prévisionnels 2026 ont été renseignés dans le système d'information DARWIN, garantissant une remontée homogène et conforme aux exigences du MASA. Les livrables finaux ont été transmis à la DAAF via la plateforme RD-Agri, conformément aux procédures nationales de diffusion.	- Organisation, animation et compte rendu des réunions de l'instance ad hoc - Organisation, animation et compte rendu des réunions du COREDEF de La Réunion.		

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
	Des notes d'instruction complémentaires ont été élaborées pour accompagner les chefs de projet dans la rédaction des nouvelles fiches descriptives, et pour assurer une harmonisation des pratiques de reporting entre les différentes thématiques. Ces travaux ont contribué à améliorer la traçabilité du programme et à renforcer le dialogue technique entre la Chambre d'Agriculture et les services instructeurs.			
Tâche 1.1.3. Évaluation - Suivi des indicateurs du programme par un tableau de bord de suivi trimestriel et annuel - Organisation d'un séminaire annuel PRDAR - Autres réunions de transfert tels que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) - Bilans annuels et pluriannuels - Capitalisation des productions et livrables	Tâche 1.1.3 – Évaluation, suivi et valorisation des productions En 2025, la Chambre d'Agriculture a poursuivi la consolidation du dispositif d'évaluation du PRDAR, en s'appuyant sur le tableau de bord de suivi trimestriel et annuel couvrant les sept actions élémentaires actives du programme (une n'ayant pas pu être menée à terme à la suite de la liquidation judiciaire de l'organisme porteur). Un bilan intermédiaire a été élaboré dans le cadre des	Tâche 1.1.3 Évaluation : - Suivi des indicateurs du programme par un tableau de bord de suivi trimestriel et annuel - Autres réunions de transfert telles que les RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) - Bilan pluriannuel Note de synthèse : . Prise en compte des recommandations du jury au moment du dépôt du PRDAR		.

Contenu prévisionnel du projet	Tâches achevées en 2025	Travaux effectivement prévus en 2026	Justification des écarts pluriannuel / annuel	Exemple de productions
- Bilan et évaluation du programme à mi-parcours en 2025 et possibilité de révision du programme pluriannuel.	engagements prévisionnels 2025, en amont du séminaire d'évaluation prévu fin 2025. Ce travail a permis de réaliser une analyse transversale des livrables produits, d'en suivre la diffusion sur les plateformes nationales (notamment RD-Agri) et d'identifier les leviers d'amélioration à intégrer dans le programme 2026-2027. Des réunions de transfert et de capitalisation ont également été organisées en lien avec le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), favorisant la diffusion des résultats et la valorisation des productions issues des actions locales. Enfin, la mise à jour du répertoire des livrables et des grilles d'évaluation a permis d'améliorer la visibilité et la traçabilité des productions du PRDAR, contribuant à la montée en qualité du dispositif de gouvernance régionale.	. Atteinte des objectifs . Ajustement du programme aux évolutions du contexte . Premiers effets du PRDAR . Réalisations phares obtenues . Plus-value du PRDAR via le socle d'AE commun inter-chambres - Capitalisation des productions et livrables.		

Indicateurs de réalisation				
N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Valeur cible 2022	Valeur cible 2026	Valeur cible 2027
1.1.1	Nombre de notes d'instructions aux réalisateurs et chefs de projets	2 par an	2 par an	2 par an
	Nombre de notes de synthèse	2 par an	2 par an	2 par an
	Nombre de renseignements dans DARWIN	2 par an	2 par an	2 par an
	Nombre de suivis de l'instruction	2 par an	2 par an	2 par an
1.1.2	Nombre de réunions de l'instance ad hoc et du COREDEF	4 par an	4 par an	4 par an
1.1.3	Nombre d'autres réunions de transfert organisées	1 par an	1 par an	1 par an
	Nombre de bilans pluriannuels (à mi-parcours et en fin de programme)	1	0	2

4. ÉDITIONS DARWIN ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

1. Éditions DARWIN

Ces documents sont présentés dans l'ordre suivant :

- 1- Contribution des Actions Élémentaires du programme aux thèmes prioritaires du PNDAR
- 2- Contribution des Actions Élémentaires du programme aux Actions de référence du Contrat d'Objectifs
- 3- Tableau des actions et opérations du programme (édition Darwin « Liste des actions et opérations »)
- 4- Compte prévisionnel de réalisation consolidé
- 5- Compte prévisionnel de réalisation contractant
- 6- Tableau des réalisateurs (édition Darwin « Liste des conventions »)
- 7- Comptes prévisionnels de réalisation de chacun des réalisateurs du programme
- 8- Liste de synthèse des agents (édition Darwin « Liste des agents / Tous »).

2. Autres documents à produire

- Tableau récapitulatif des livrables significatifs prévus pour un dépôt sur la plate-forme RD-agri au titre du programme 2026 (cf. critère de la réserve de performance);
- Compte-rendu de l'instance validant le programme prévisionnel (COREDEF/CDOA, COSDA, COREAMR...).

Autres documents à produire

Tableau récapitulatif des livrables significatifs prévus pour un dépôt sur la plate-forme RD-agri au titre du programme 2026 (cf. critère de la réserve de performance)

AE/thématique	Nom	Description	Nombre
AE1 (Agriculture biologique)	Synthèse annuelle de l'ORAB de La Réunion	Synthèse annuelle des travaux de l'ORAB de La Réunion – valorisation des données de l'année 2025 de l'Agence Bio et d'éventuels compléments avec d'autres sources.	1
AE1 (Elevage)	Références technico-économiques (différentes productions animales) ; 4 référentiels dont 1 en 2026 en volaille de chair	Renseignement sur l'évolution de la capitalisation des résultats et expériences. Les référentiels permettent aux éleveurs de réaliser des études économiques robustes et avec des projets (installations, extensions) viables et vivables (COP CA La Réunion), les références font partie de l'observatoire de l'évolution des systèmes d'élevage réunionnais (Élevage)	1
AE1 (GIEE)	Résultats des GIEE de La Réunion capitalisés et diffusés (GIEE)	Note synthétique sur les résultats des GIEE de La Réunion capitalisés et diffusés, avec quelques livrables exemplaires parmi : dossiers techniques, présentations techniques, fiches techniques, rapports d'activité annuels, contenus de formation, comptes rendus de rencontres techniques au sein des GIEE ou entre GIEE, comptes rendus de voyage d'étude, promotion d'événements, documentaires télévisuels... (GIEE)	1
AE2	Atteindre la certification HVE en fruits et légumes	Document présentant les pratiques mises en œuvre dans les fermes pilotes en ce qui concerne l'agro écologie	1
	Diaporamas de présentation en réunions	Présentation en réunions collectives des pratiques agroécologiques mises en œuvre à La Réunion	1
AE3	Programmes d'actions des chartes	Programme d'actions territorialisé et partenarial de chaque charte de développement agricole communale, signée et suivie (Territoire)	1

(Territoire)	Bilan des visites de terrain et des réunions de comité technique et comité de pilotage réalisés (Territoire)	Priorisation d'actions à mener par zone géographique (Nord et Est, Ouest et Sud) en référence au programme d'actions de chaque charte signée et suivie (Territoire)	1
AE3 (Agritourisme)	Brochure du réseau Bienvenue à la Ferme île de La Réunion	Liste des agriculteurs labellisés et activités proposées au sein du réseau (Agritourisme)	1
	Extrait d'une réalisation du travail sur la structuration de l'Agritourisme à La Réunion	Production réalisée lors de groupe de travail sur l'une des actions de la structuration de l'agritourisme	1
	Enquête circuits courts / vente directe	Enquête auprès des agriculteurs qui commercialisent en vente directe et circuits courts	1
	Vidéos promotionnelles du réseau Bienvenue à la Ferme île de la Réunion	Vidéos valorisant les adhérents et le label Bienvenue à la Ferme Ile de La Réunion	1
	Programme d'une nouvelle formation	Programme de formation pour une des sessions qui se déroulent en 2026	1
AE4	Fiche technico-économique	Élaboration de fiche technico économique servant de référence essentielle pour la planification et la gestion de l'activité	1
	Flyers	Livrable formation Gestagri	1
AE5	Tableau de suivi	Tableau de suivi des motifs des remplacements	1
	Typologie	Typologie des types d'entreprises	1
	Flyer	Flyer présentant le SRR et les tarifs	1

	Questionnaire de satisfaction	de Questionnaire envoyé aux utilisateurs	1
	Questionnaire besoins	de Questionnaire envoyé aux publics cibles via le réseau interne et des partenaires	1
AE6	Bilans annuels d'épandage	Bilan récapitulatif des plans d'épandage à l'échelle. État des lieux de la mise à jour de la base de données ERA	1
	Extractions cartographiques	Cartographies sectorisées (zones à enjeux eau notamment), ventilées par filière, par produit, par culture	1
AE7	Engagements prévisionnels annuels	Note de synthèse sur les évolutions intervenues depuis la rédaction du programme pluriannuel, moyens humains et financiers prévisionnels, description prévisionnelle de chaque action élémentaire du programme	1
	Compte rendu des engagements annuels	Note de synthèse de réalisation présentant la manière dont s'est déroulé le programme dans son ensemble, les principaux écarts par rapport au prévisionnel et les justifications de ces écarts, un tableau de compte rendu des travaux réalisés par action élémentaire, des productions exemplaires justifiant et illustrant la bonne réalisation des actions programmées	1
Total			23